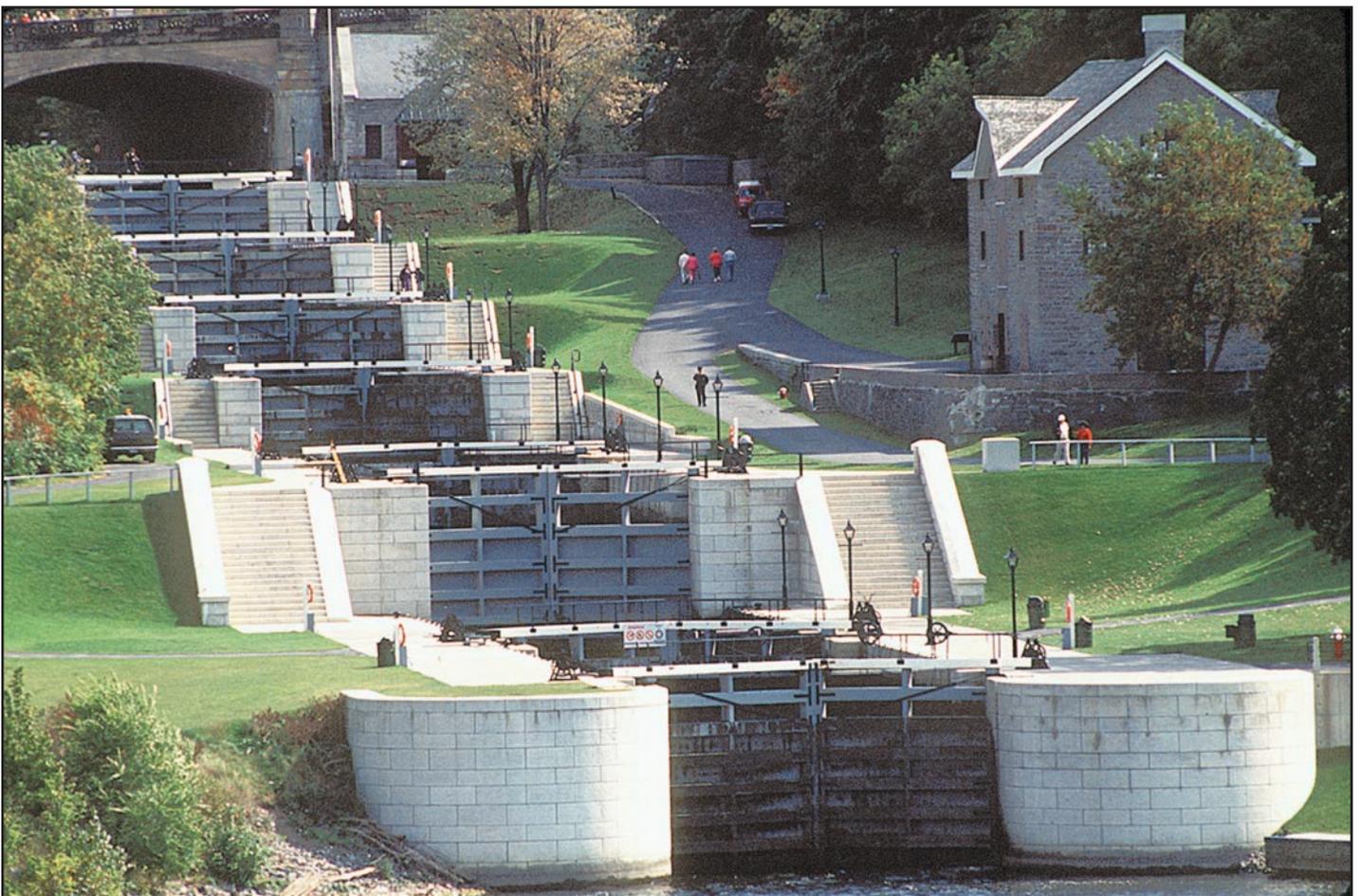




LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

CANAL-RIDEAU

Plan directeur



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

CANAL-RIDEAU

Plan directeur

Mai 2005



Lieutenant colonel John By, Royal Engineers, Royal Engineers Museum of Military Engineering Gillingham, G. B.

Si un homme méritait d'être immortalisé à cette époque utilitariste, c'était bien le lieutenant Colonel By. Dans une région du pays encore inexplorée, où il fallait se déplacer en canoë fragile, créer un département, former les travailleurs et surmonter de nombreuses difficultés, il a accompli une œuvre des plus remarquables.

(Capitaine Richard Bonnycastle des Royal Engineers, Londres, 1842)

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, fusse-t-il de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à renouer avec la vie et la créativité, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation de nos ressources marines viable et saine du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les meilleures pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau. Vous me permettrez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau.

Le ministre de l'Environnement,
Stéphane Dion

Le présent plan a été recommandé en vue de son approbation par :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Doug Stewart
Directeur
Unité de gestion du Est de l'Ontario, Parcs Canada

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
1.0 INTRODUCTION	1
2.0 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE	12
3.0 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS	16
4.0 CONSERVATION DU PATRIMOINE	19
5.0 GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME	24
6.0 UTILISATION ET AMÉNAGEMENT DES RIVES	30
7.0 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	35
8.0 INSTALLATIONS ET SERVICES POUR LES VISITEURS	40
9.0 TOURISME PATRIMONIAL ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	43
10.0 ADMINISTRATION ET EXPLOITATION	46
11.0 GESTION DES EAUX	49
12.0 PARTENARIATS EN COURS ET PARTICIPATION DU PUBLIC	52
13.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	55
14.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN	57
ANNEXE A : Énoncé d'intégrité commémorative	67
ANNEXE B : Mise en œuvre du plan directeur de 1996 du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau	86
ANNEXE C : Document de mise en candidature de la voie navigable Rideau à titre de rivière du patrimoine canadien, Résumé des valeurs	90

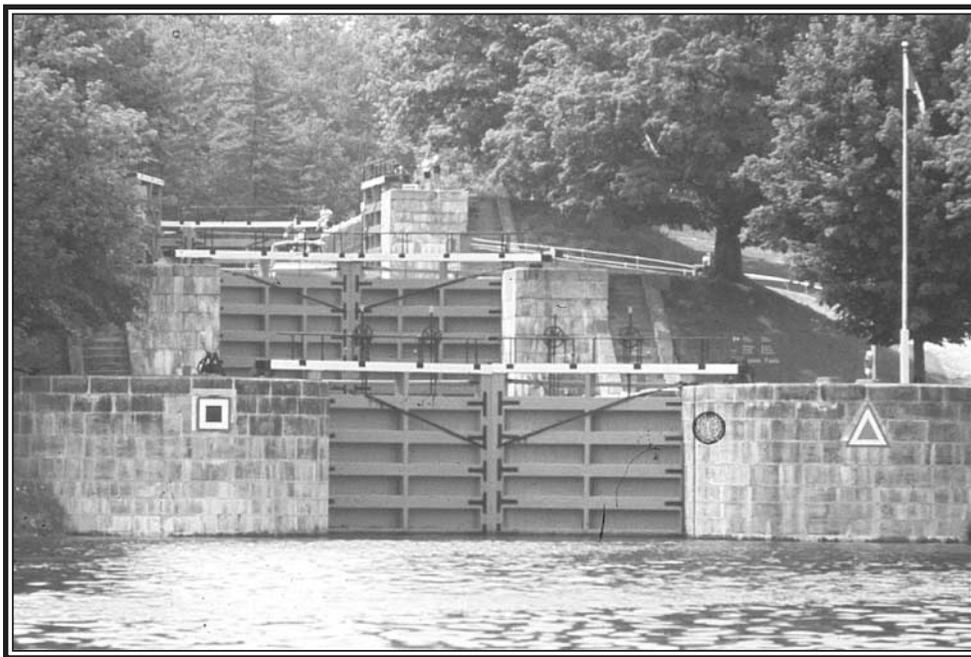


ÉCLUSES D'OTTAWA

1.0 INTRODUCTION

1.1 Objet du plan

Le présent plan directeur établit, conformément aux exigences des lois et des politiques et en fonction de la participation du public, l'orientation stratégique à long terme du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau (ci-après appelé le LHNC du Canal-Rideau, le canal Rideau ou simplement le canal). Un plan directeur a pour objet d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national, d'orienter l'utilisation appropriée par la population, de veiller à ce que la prise de décisions soit fondée sur l'application des principes et des pratiques de gestion des ressources culturelles, et de conserver les valeurs naturelles du canal. C'est en mettant en œuvre le plan directeur que Parcs Canada s'acquitte de ses obligations et réalise son mandat en tant que gérant des lieux historiques nationaux du Canada.



Le plan directeur oriente la préservation des ressources culturelles du canal, telles que les écluses à Jones Falls - Collection de photographies du canal Rideau

Étant de nature stratégique, le plan constitue le cadre dans lequel se dérouleront les activités ultérieures de gestion, de planification et de mise en œuvre. Nous décrivons dans le plan le canal tel qu'il pourrait exister dans l'idéal d'ici 15 ans, énonçons une série de principes susceptibles d'orienter les mesures de tous ceux qui exercent une influence sur le LHNC du Canal-Rideau et enfin, présentons les objectifs stratégiques que Parcs Canada et d'autres entités doivent se fixer, ainsi que les interventions auxquelles ils doivent s'astreindre pour concrétiser cette vision. La mise en œuvre du plan directeur se fera par le biais du plan d'affaires de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario, dans lequel seront définies les ressources nécessaires aux interventions prévues dans le plan.

Le plan directeur met à jour et remplace le premier plan préparé en 1996. Si l'orientation stratégique n'a pas changé, pas plus que l'exploitation et la gestion du canal Rideau, le nouveau plan est axé sur des

stratégies clés et s'assortit d'interventions faciles à mesurer. Le plan directeur révisé est censé avoir une durée utile de cinq ans, après quoi il sera examiné et révisé, le cas échéant, compte tenu de l'évolution de la situation. Le plan, ainsi que les versions remaniées ultérieures, sont déposés devant le Parlement du Canada.

1.2 Structure du plan directeur

Le plan se compose de cinq parties. La section 1 décrit des renseignements de base qui définissent le contexte qui permet de comprendre le reste du

plan. La section 2 présente un aperçu des valeurs du LHNC du Canal-Rideau, par le biais d'un résumé de l'énoncé d'intégrité commémorative. La section 3 décrit la vision et les principes directeurs. Les sections 4 à 12 forment le cœur du plan et définissent les défis à relever, les principales stratégies et interventions nécessaires pour concrétiser la vision du LHNC du Canal-Rideau, définie par Parcs Canada, en collaboration avec d'autres entités. La section 13 est un sommaire de l'évaluation environnementale et la section 14, le calendrier quinquennal de mise en œuvre.

1.3 Défis dans l'avenir

L'histoire du canal Rideau est une histoire truffée de défis relevés avec succès. Le lieutenant-colonel John By, constructeur du canal Rideau, avait une formidable tâche à accomplir lorsqu'on lui a confié le soin de construire le canal Rideau. En seulement six ans, il a supervisé la conception et la construction de 47 écluses en maçonnerie et de 52 barrages répartis le long d'une route longue de 202 km, située dans des régions sauvages. Selon Robert Legget, éminent historien du canal : « Même aujourd'hui, compte tenu de toutes les constructions modernes, il s'agirait d'une entreprise d'envergure. Il y a 150 ans, il s'agissait d'une réalisation sans précédent, digne d'être classée parmi les plus grands ouvrages de génie civil jamais réalisés en Amérique du Nord. » [traduction libre] (Robert Legget, *John By: Builder of the Rideau Canal, Founder of Ottawa*, Ottawa : Société historique d'Ottawa, 1982).

Tout au long des 130 années qui ont suivi l'achèvement du canal en 1832, l'administration a dû surmonter diverses difficultés pour que le canal reste ouvert, même s'il était moins utilisé et si les ressources se faisaient rares.

Dans les années 1960, la valeur du canal, en tant que lieu historique national et voie navigable de plaisance, s'est faite plus évidente, mais l'administration a alors

eu à relever un nouveau défi, c'est-à-dire trouver un équilibre entre l'utilisation récréative accrue et l'aménagement des rives du canal d'une part, et la préservation de son caractère patrimonial culturel et naturel d'autre part.



*Le colonel By observant les travaux de construction du canal Rideau
C.W. Jeffrey, Canadian National*

Cette aquarelle de C.W. Jeffreys illustre les techniques employées pour la construction du canal. L'artiste représente le colonel By, en uniforme de grande tenue, procédant à une inspection des travaux en compagnie de l'entrepreneur Thomas McKay, tandis que les Royal Sappers and Miners peignent plus bas.

Parcs Canada a pour objectif de préserver les valeurs culturelles et naturelles du canal et de son emplacement, tout en permettant l'aménagement durable des terres situées en bordure et l'utilisation récréative du canal proprement dit. Tenter de trouver l'équilibre entre ces activités souvent concurrentes est le défi que doivent relever Parcs Canada, les municipalités, d'autres organismes gouvernementaux et les résidents du corridor du canal.

Le présent plan définit un programme à long terme pour Parcs Canada, en collaboration avec d'autres partenaires, afin de trouver cet équilibre entre l'utilisation et la protection des valeurs naturelles et culturelles du canal, assurant ainsi la pérennité du canal, au profit des générations futures de Canadiennes et de Canadiens.



Échafaudages dans l'écluse supérieure à Long Island, Bill Pratt

L'entretien du canal est une activité continue.

1.4 Le défi de la protection des ressources historiques du canal Rideau

Selon le *Rapport de 1999 sur l'état des aires patrimoniales protégées*, le patrimoine bâti du canal est jugé dans un état de passable à bon. Cet état résulte en grande partie des investissements dans la conservation et l'entretien des biens dans les années 1970 et 1980, qui ont permis d'atténuer les menaces qui pesaient sur l'intégrité commémorative des ressources patrimoniales du canal.

Par suite de la réduction générale des fonds disponibles pour entretenir les ressources culturelles du canal, les travaux entrepris se sont limités aux ressources dont la détérioration pouvait entraîner la perte de la trame historique. De plus, le LHNC du Canal-Rideau doit, dans ses investissements, accorder la priorité à la sécurité du public qui utilise les installations et au maintien de la navigation de transit. Dans de nombreux cas, il est possible d'atteindre fructueusement ces objectifs multiples par une approche intégrée de la gestion des biens. Si le niveau actuel de financement se maintient, Parcs Canada prévoit qu'il deviendra de plus en plus difficile de garantir l'intégrité commémorative.

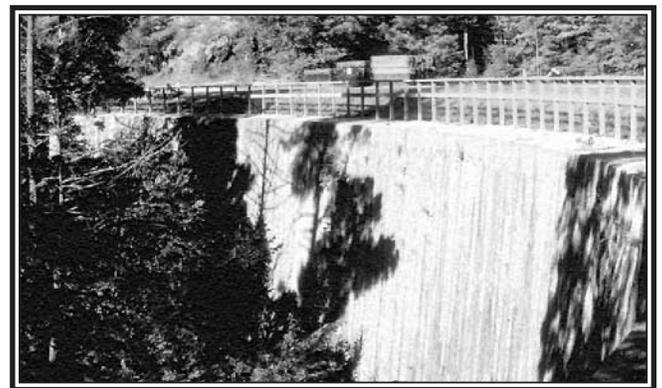
1.5 Contexte financier du plan directeur

Parcs Canada ne prévoit pas, au cours des cinq prochaines années, disposer de ressources autres que

celles que prévoit déjà le budget de l'unité de gestion pour la mise en œuvre du plan directeur. Parcs Canada s'efforcera d'assurer la protection des ressources culturelles de niveau 1, en particulier les ouvrages de génie qui ont le plus besoin de travaux pour sauvegarder leur valeur historique et garantir la sécurité et la fiabilité de la navigation. En outre, le canal continuera d'offrir des services de qualité au moyen des ressources existantes et de partenariats avec d'autres entités. Le tableau de mise en œuvre de la section 14 du plan montre qu'un grand nombre des interventions prévues seront réalisées au cours des cinq prochaines années, à l'aide des ressources humaines et financières existantes. Parcs Canada ne pourra entreprendre d'autres projets que s'il obtient des fonds additionnels.

1.6 Rôle de Parcs Canada

Il incombe à Parcs Canada d'assurer le leadership et la gérance dans la protection et la mise en valeur des aires patrimoniales d'importance nationale. Pour ce faire, il lui faut gérer les aires patrimoniales qui relèvent de sa compétence selon les normes les plus élevées, collaborer avec d'autres entités, et les aider à protéger et à mettre en valeur les autres aires patrimoniales d'importance nationale.



*Barrage-voûte en pierre à Jones Falls
Collection de photographies du canal Rideau*

Le plus grand barrage en Amérique du Nord à l'époque de sa construction, il illustre remarquablement la nécessité d'ériger de grandes structures pour retenir les plans d'eau du canal Rideau.

1.7 Fondements législatifs et politiques du plan

La *Loi portant création de l'Agence Parcs Canada* a imposé la préparation d'un plan directeur aux lieux historiques nationaux, y compris les canaux historiques, administrés par Parcs Canada, ainsi que l'obligation de revoir ce plan tous les cinq ans. Les programmes de Parcs Canada sont régis par ses *Principes directeurs et politiques de gestion*. On voit dans ce document comment le gouvernement fédéral exécute ses programmes nationaux de désignation, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Tirés de ce document, les objectifs des politiques, décrits ci-dessous, orientent la préparation du plan directeur et la gestion du LHNC du Canal-Rideau.

Objectifs de la politique sur les lieux historiques nationaux :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

Objectif de la politique sur les canaux historiques :

- favoriser la connaissance et l'appréciation des canaux historiques du Canada par le maintien de la navigation, la protection et la

mise en valeur des ressources culturelles et naturelles et des utilisations compatibles.

Objectif de la politique sur la gestion des ressources culturelles :

- gérer les ressources culturelles relevant de Parcs Canada en adhérant à des principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Toutes les ressources culturelles dont Parcs Canada assure la gérance sont gérées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

Règlement sur les canaux historiques :

- ce règlement adopté en application de la *Loi sur le ministère des Transports* régit et encadre la gestion, l'utilisation et la protection du canal Rideau, conformément à la *Politique sur les canaux historiques* et au plan directeur.

Objectif de la politique sur le Réseau des rivières du patrimoine canadien :

- favoriser la conservation d'exemples remarquables de rivières canadiennes dans un réseau coopératif



Brewers Lower Mill 1831-32, Thomas Burrows, Archives publiques de l'Ontario

Cette esquisse représentant l'achèvement des ouvrages de maçonnerie et les travaux de déblaiement illustre fort bien la construction d'une écluse type.

de rivières du patrimoine national et favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance du patrimoine naturel et humain.

1.8 Rôle du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau

1.8.1 En tant qu'élément du réseau canadien des lieux historiques nationaux :

Le LHNC du Canal-Rideau fait partie d'un grand réseau de plus de 890 lieux historiques nationaux qui contribuent à la connaissance du Canada, au sentiment d'identité nationale de la population canadienne et à la fierté que l'appartenance au Canada lui inspire. Ces symboles nationaux sont des liens tangibles avec notre passé; ils décrivent notre diversité, nos réalisations, nos valeurs communes, et sont des exemples de ce que le Canada a apporté à la préservation du patrimoine mondial.

Dans le réseau des lieux historiques nationaux, le LHNC du Canal-Rideau joue un rôle commémoratif, dont les sous-thèmes sont les suivants :

1. la technologie et le génie (qui fait partie du thème Économies en développement)
2. les communications et les transports (qui fait partie du thème Économies en développement)
3. l'armée et la défense (qui fait partie du thème Gouverner le Canada)

1.8.2 En tant que canal historique, le Canal-Rideau :

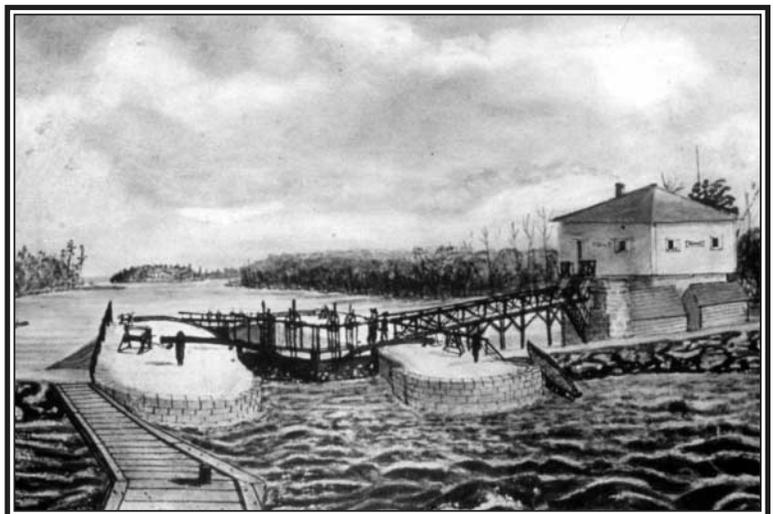
- protège les ressources culturelles dont la gérance lui est confiée;
- protège les ressources naturelles du canal;
- fait comprendre au public les valeurs importantes du canal;

- assure un réseau de navigation de plaisance sûr et agréable;
- contribue à la santé écologique des bassins hydrographiques Rideau et Cataraqui;



*Lac Opinicon, perspective nord-ouest, novembre 1840,
Thomas Burrows, Archives publiques de l'Ontario*

Le Hunter était l'un des vapeurs qui parcouraient régulièrement le canal, voie de transport majeure jusqu'en 1850.



Blockhaus d'écluse à Narrows, la première descente de Summit vers Bytown, Thomas Burrows 1841, Archives publiques de l'Ontario

Le blockhaus de Narrows, qui servait à défendre le poste d'éclusage vulnérable, compte parmi les nombreuses fortifications érigées le long du canal et à Kingston.

- encourage l'utilisation compatible et appropriée;
- fait participer d'autres entités à la protection du canal et de son cadre, et à la fourniture d'installations et de services destinés au public;
- protège, par la coopération, les valeurs patrimoniales de la voie navigable Rideau, dans le cadre du Réseau des rivières du patrimoine canadien.

1.9 La voie navigable Rideau, rivière du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien a été créé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de reconnaître les rivières exceptionnelles du Canada et de leur assurer à l'avenir une gestion qui les protégera et renforcera leurs valeurs patrimoniales importantes dans l'intérêt et pour la jouissance à long terme de la population canadienne.

La voie navigable Rideau a été désignée Rivière du patrimoine canadien en février 2000 en raison du patrimoine humain remarquable de cette rivière et de ses valeurs récréatives exceptionnelles. Ces valeurs comprennent le réseau du canal, son emplacement historique, l'importante variété d'activités nautiques récréatives et la qualité de l'eau qui permet les activités récréatives. On trouvera à l'annexe C, le Document de mise en candidature de la voie navigable Rideau à titre de rivière du patrimoine canadien, Résumé des valeurs, qui donne un aperçu détaillé de ses valeurs en tant que rivière du patrimoine canadien.

La Commission des rivières du patrimoine canadien a reconnu que le plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau constituait un ensemble de principes qui devait orienter la gestion des valeurs patrimoniales et récréatives de cette rivière du patrimoine. Les mesures collectives prises pour mettre en œuvre le plan directeur garantiront le



Remises à bateaux à Chaffeys - Jim Reynolds

Cette vue des remises à bateaux historiques à Chaffeys reflète le patrimoine humain et les valeurs récréatives du canal Rideau.

maintien des valeurs pour lesquelles la voie navigable a été mise en candidature.

1.10 Rôle d'autres organismes gouvernementaux et des municipalités

Les trois ordres de gouvernement - fédéral, provincial et municipal - ont un rôle à jouer dans la protection du caractère patrimonial du canal et son utilisation optimale à des fins récréatives. L'entente fédérale-provinciale sur la désignation du canal Rideau comme rivière du patrimoine canadien est un exemple récent de la façon dont le gouvernement du Canada, celui de l'Ontario, l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et la Catarqui Region Conservation Authority ont collaboré afin de protéger le canal et son cadre.

Bien que les responsabilités des organismes gouvernementaux et des municipalités aient changé depuis le plan de 1996, le principe de collaboration demeure. De fait, il ne serait pas possible de réaliser pleinement la vision du canal sans la participation de tous les ordres de gouvernement engagés envers les principes directeurs du plan.

Les municipalités sont les plus importants partenaires de la réalisation de la vision pour le canal. Les sept

municipalités récemment fusionnées ont la responsabilité de la planification de l'utilisation des terres riveraines et de la gestion de l'aménagement, de même que de la protection des caractéristiques naturelles et culturelles. La Catarauqui Region Conservation Authority (CRCA) et l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau (OPNVR) réglementent l'aménagement des terres de la plaine inondable et des terres contiguës, des pentes instables, et elles participent activement aux questions liées à l'aménagement des rives, par leur participation au groupe d'examen de l'aménagement de la voie navigable Rideau. La *Loi sur les pêches* (Canada) a délégué aux deux administrations de conservation le pouvoir de protéger l'habitat des poissons. L'OPNVR s'est montré tout particulièrement actif et a adopté le Tay River Watershed Management Plan (plan directeur du bassin hydrographique de la rivière Tay) et le Rideau Valley Clean Water Program (programme Eaux propres de la vallée Rideau).

Le ministère des Richesses naturelles réglemente la chasse et la pêche dans le corridor du canal et participe à l'examen des plans officiels des municipalités. Le ministère de l'Environnement réglemente les installations municipales d'épuration des eaux usées et a la responsabilité d'appliquer la législation antipollution. Le ministère de la Culture apporte son soutien aux musées et aux groupes de protection du patrimoine.

1.11 Contexte régional

Le canal Rideau consiste en une chaîne de lacs, de cours d'eau et de tranchées qui serpente sur 202 kilomètres entre Kingston, sur le lac Ontario, et Ottawa, la capitale nationale. Il fait partie d'un grand

réseau de canaux de plaisance qui, en Ontario, au Québec et dans l'État de New York, offre des possibilités inégalées de plaisance dans les eaux intérieures et de tourisme patrimonial.

Le canal Rideau relie les rivières Rideau et Catarauqui par une série de 47 écluses situées à 21 postes



Burritt's Rapids, Simon Lunn

Burritt's Rapids est l'un des nombreux petits villages patrimoniaux établis le long du canal.



Kilmarnock - Milieux humides Easton, Simon Lunn

Les milieux humides, les terres agricoles et le poste d'éclusage historique de Kilmarnock témoignent de la diversité des paysages le long du canal.

d'éclusage et par 18 kilomètres de tranchées pratiquées pour créer une voie navigable entre la rivière des Outaouais et le lac Ontario. Le point le plus haut du canal est le lac Upper Rideau, qui se trouve à 123 mètres au-dessus du niveau de la mer. De là, le canal descend de 83 mètres jusqu'à Ottawa et de 49 mètres jusqu'à Kingston. Le canal Tay est relié au canal Rideau et offre un chenal de navigation jusqu'à la ville de Perth.

Le canal Rideau se trouve au cœur d'un corridor de terres de part et d'autre du canal. Le corridor du canal Rideau est depuis longtemps reconnu comme une région d'intérêt spécial en raison de l'amalgame unique de valeurs culturelles, naturelles et récréatives. Même s'il ne s'agit ni d'une région administrative ni d'une région officielle de planification, le concept d'un corridor est utile pour reconnaître qu'on ne peut séparer le canal de son cadre et que l'utilisation des terres influence l'intégrité des valeurs naturelles et culturelles du canal et ses valeurs récréatives. La carte numéro 1 montre le canal Rideau (l'endroit désigné) dans le contexte du paysage voisin du corridor.

Le paysage du corridor du canal se caractérise par une mosaïque de terres agricoles productives, marginales ou abandonnées, de terrains boisés et de vastes forêts, de milieux humides, de lacs et de rivières, de terrains riverains pittoresques et un large éventail d'agglomérations dont la taille varie entre celle de la ville d'Ottawa et celle de petits villages historiques. C'est la diversité même du paysage et des ressources historiques qui confère son importance historique nationale au canal.

1.12 Programme d'examen du plan directeur

1.12.1 Historique de la planification

Devant le succès croissant des loisirs en plein air qui marqua les années 1960, les gouvernements du Canada et de l'Ontario se rendirent compte qu'il y avait lieu de gérer le canal en tant que lieu historique et voie de plaisance. C'est dans ce but que le canal fut cédé par le ministère des Transports à Parcs Canada en 1972. Par la suite, les deux gouvernements s'entendirent pour assurer de concert la sauvegarde et l'utilisation récréative optimale des corridors du canal Rideau et de la voie navigable Trent-Severn. C'est ainsi que furent créés des parcs provinciaux et des aires de conservation et que Parcs Canada acheta plusieurs îles, modernisa les installations prévues pour les visiteurs, élaborer des programmes d'interprétation et restaura les écluses, les barrages et les bâtiments historiques.

En 1988, devant les pressions des plaisanciers et des promoteurs immobiliers, Parcs Canada élaborer des politiques relatives au LHNC du Canal-Rideau qui orientèrent la gestion de ce dernier, en l'absence de plan directeur. Le premier plan directeur fut entamé en 1990 et achevé en 1996.

Le présent plan directeur a été préparé en vertu du paragraphe 32(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et fera l'objet d'un examen en vertu du paragraphe 32(2) de cette loi en 2010.

1.12.2 Nécessité d'une mise à jour du plan directeur de 1996

Le premier plan directeur du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau prévoyait un programme exhaustif de conservation et de mise en valeur des valeurs culturelles et naturelles du canal et précisait le rôle de Parcs Canada dans l'aménagement des terres riveraines, la gestion de l'écosystème, l'utilisation du canal par le public et le tourisme régional. Depuis cette époque, un certain nombre d'exigences liées au plan directeur ont nécessité une révision approfondie de la présentation du plan, parce qu'il fallait établir une orientation stratégique à long terme de la gestion du

canal, assurer la cohérence par rapport aux exigences des plans directeurs, définies dans le *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, et déterminer les interventions qui vont sauvegarder l'intégrité commémorative.

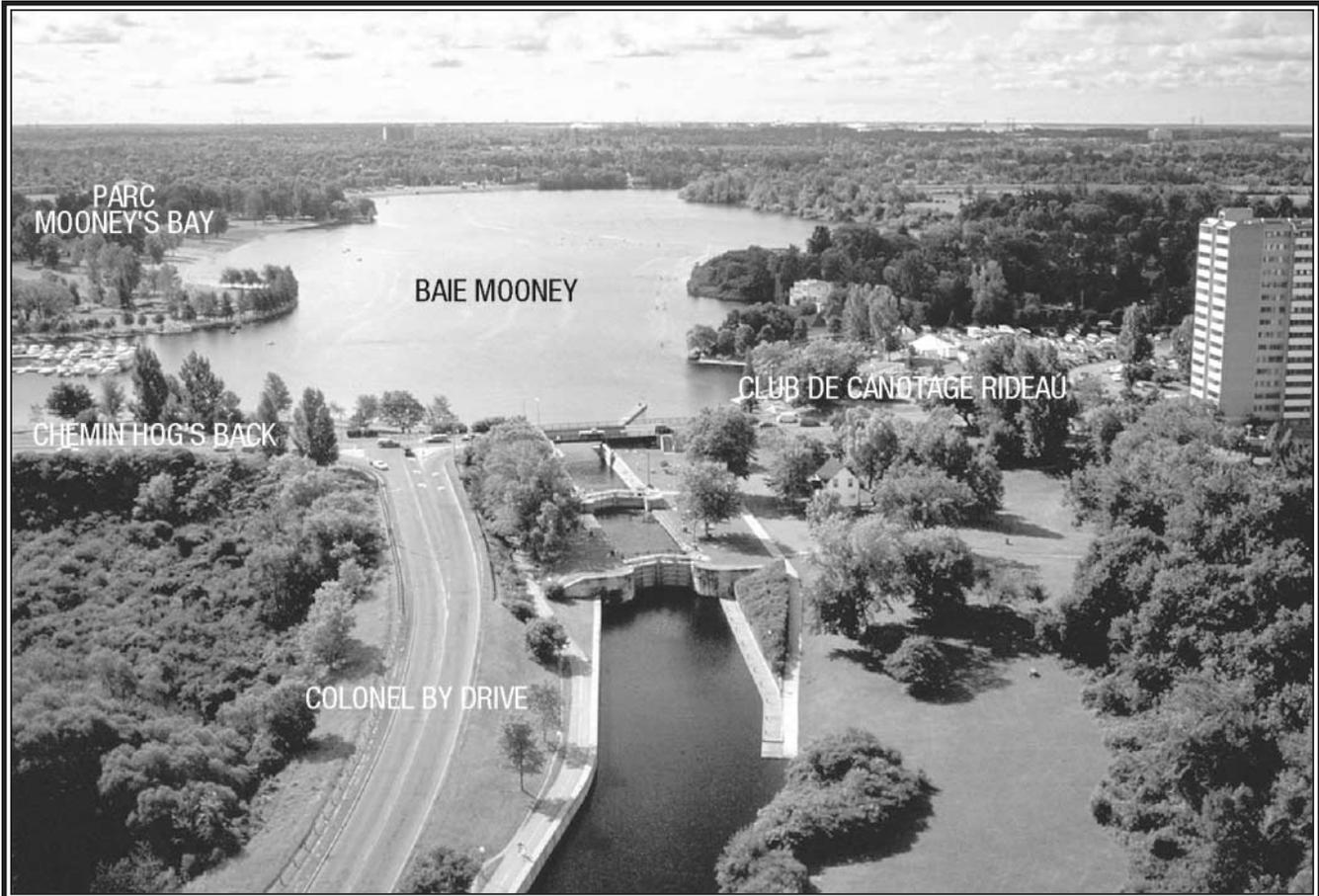
L'annexe B décrit les interventions prévues dans le plan de 1996, ce qui a été réalisé et ce qui est prévu dans le plan directeur révisé.

1.12.3 Processus d'examen du plan

Le processus de planification a été conçu de telle sorte que Parcs Canada puisse examiner le plan directeur de 1996 et préparer un plan révisé, conforme aux lois et aux politiques fédérales en vigueur, de même qu'à la situation dans laquelle évolue le canal Rideau. Le processus a consisté à examiner le plan actuel, à définir les nouveaux enjeux et tendances dont il faut tenir compte, à consulter le public et à préparer un plan final.

Le programme de consultation publique a été conçu pour que le personnel, la population et les organismes gouvernementaux participent à la préparation du plan. Il a été mis en œuvre de la façon suivante :

- participation des employés du canal à la préparation de l'ébauche du plan;
- examen de tous les travaux de planification réalisés par le Comité consultatif du canal Rideau;
- discussions avec les organismes provinciaux et fédéraux ainsi que les municipalités afin de s'assurer que le plan s'harmonise avec les politiques et les interventions de ces organismes, et de solliciter leur appui en faveur du plan;
- examen des projets d'intervention stratégique et de l'ébauche de plan par les parties prenantes du corridor du canal;
- participation du grand public sous forme de journées d'accueil et par le biais du site Web;
- demande de commentaires aux députés et à l'assemblée législative de la province.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE HOGS BACK

2.0 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

La pierre angulaire de la politique sur les lieux historiques nationaux et l'objet principal d'un plan directeur est l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. On entend par intégrité commémorative la santé et l'intégralité d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative quand les ressources qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées, quand les raisons de son importance historique nationale sont bien expliquées au public et que ses valeurs patrimoniales, y compris les ressources qui ne sont pas liées à l'importance nationale, sont respectées par tous ceux dont les décisions ou les interventions influent sur lui.

L'Énoncé d'intégrité commémorative (EIC) est le document dans lequel sont définis les ressources culturelles du LHNC du Canal-Rideau, les objectifs à poursuivre pour que ces ressources ne soient ni altérées ni menacées, les messages d'interprétation et les objectifs d'une communication efficace des raisons de l'importance nationale. L'EIC sert de référence pour la planification, la gestion, l'établissement des rapports sur l'état de la ressource et la prise de mesures correctives. Le plan directeur est axé sur les stratégies et les interventions qui s'imposent pour que ces ressources soient protégées et que le public comprenne les raisons de l'importance nationale du canal. On trouvera à l'annexe A l'Énoncé d'intégrité commémorative pour le LHNC du Canal-Rideau et du lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-Merrickville. Parcs Canada élaborera un plan directeur distinct pour le blockhaus de Merrickville avant 2006. Ce document fait partie intégrante du plan directeur et on s'y réfère dans le plan chaque fois que

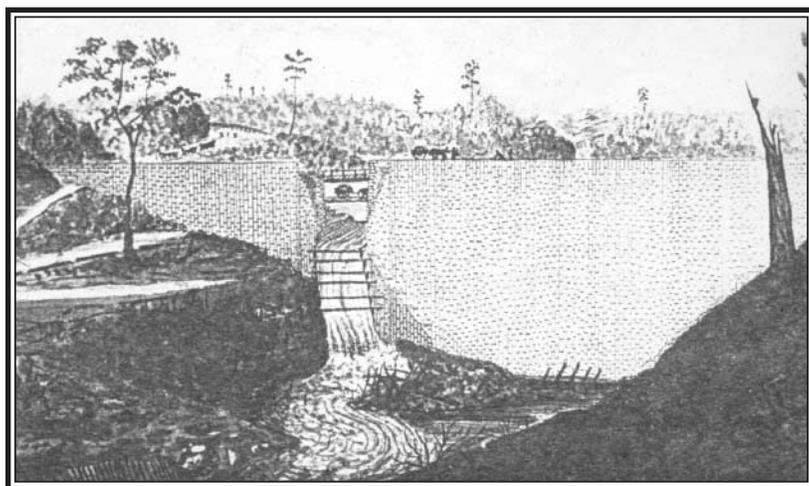
nécessaire. Il est résumé dans les sous-sections suivantes.

2.1 Énoncé des objectifs de commémoration

Les objectifs de commémoration correspondent aux raisons pour lesquelles un lieu a été désigné lieu historique national, selon les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, approuvées par le ministre.

Le canal Rideau a fait l'objet d'une première manifestation de commémoration en 1926 pour souligner le 100^e anniversaire du début de sa construction. Cet effort a été suivi de déclarations relatives à son importance nationale, en 1967 et en 1987 (on trouvera le texte complet du procès-verbal des délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques à la section 3.0 de l'annexe A). C'est par suite de ces recommandations que le canal Rideau a été désigné lieu historique national, en raison des éléments suivants :

- aménagement du réseau de canaux;
- grand nombre d'ouvrages d'origine ayant survécu, notamment des écluses, des blockhaus, des barrages, des



Fin des travaux au barrage de Jones Falls et dernier passage temporaire de l'excès d'eau, 1831 - Thomas Burrows, Archives publiques de l'Ontario

Le canal a impliqué la construction d'un barrage-voûte en pierre à Jones Falls.

déversoirs et des maisons d'éclusier, plus intégrité de la plupart des postes d'écluse;

- milieu historique exceptionnel du réseau de canaux.

Ce sont les raisons de l'importance historique nationale qui permettent de déterminer les ressources

du canal qui sont revêtues d'une importance historique nationale. On trouvera les grandes lignes de l'histoire du canal Rideau à l'annexe A - Énoncé d'intégrité commémorative, section 4.0 - Contexte historique et géographique.

2.2 Endroit désigné

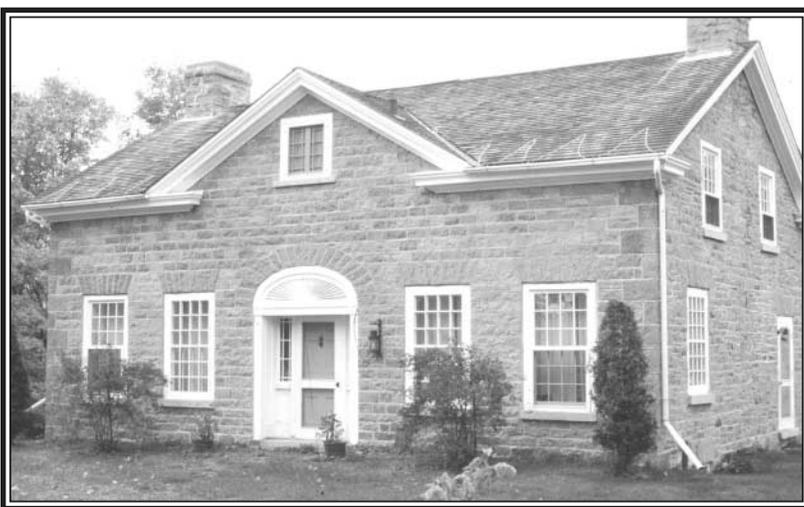
On entend par endroit désigné l'aire désignée par le ministre comme lieu historique national, sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Pour le canal Rideau, l'endroit désigné correspond aux terres qui sont du ressort de Parcs Canada et au lit du canal. Toutes les ressources culturelles de l'endroit désigné qui se rapportent à la construction du canal et à sa période militaire sont de niveau 1, car elles ont un rapport direct avec les raisons de la commémoration. Toutes les autres ressources culturelles de l'endroit désigné sont de niveau 2.

Les activités principales de Parcs Canada consisteront à préserver les valeurs culturelles et naturelles de l'endroit désigné. Toutefois, il est admis depuis longtemps qu'une bonne partie de la valeur du canal Rideau réside dans son association avec le milieu historique exceptionnel de son corridor, qui englobe un paysage culturel modifié par 200 ans d'occupation humaine et qui consiste en villages historiques et en paysages ruraux où se trouvent de nombreux bâtiments historiques et caractéristiques naturelles. C'est grâce à cet alliage d'attributs culturels et de qualités naturelles que le corridor du canal Rideau a été reconnu comme un paysage culturel distinct digne d'être conservé.



Blockhaus de Kingston Mills, Collection de photographies du canal Rideau

Le blockhaus de Kingston Mills est un exemple remarquable des nombreuses structures d'origine du canal.



Bungalow de pierre datant des années 1820 situé près de Merrickville, Collection de photographies du canal Rideau

Ce bungalow de style géorgien près de Merrickville témoigne de l'environnement historique unique du canal.

On trouvera dans l'étude de Parcs Canada intitulée *The Cultural Landscapes of the Rideau Canal Corridor* les valeurs patrimoniales du corridor du canal et des moyens de les protéger.

Le paysage voisin du canal étant associé, sur le plan visuel, écologique et historique, au LHNC du Canal-Rideau, sa gestion influe sur le LHNC et la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs. Aussi reconnaît-on dans le présent plan directeur qu'il importe de préserver les valeurs culturelles et naturelles du corridor du canal et que Parcs Canada doit jouer un rôle en la matière en tant que partenaire des efforts de conservation. La section 5.0 de l'EIC traite de l'endroit désigné et de ses valeurs en de plus amples détails.

2.3 Ressources culturelles d'importance nationale

Les ressources culturelles d'importance nationale sont celles qui se rapportent directement aux raisons de la commémoration. Ces ressources de niveau 1 sont les suivantes :

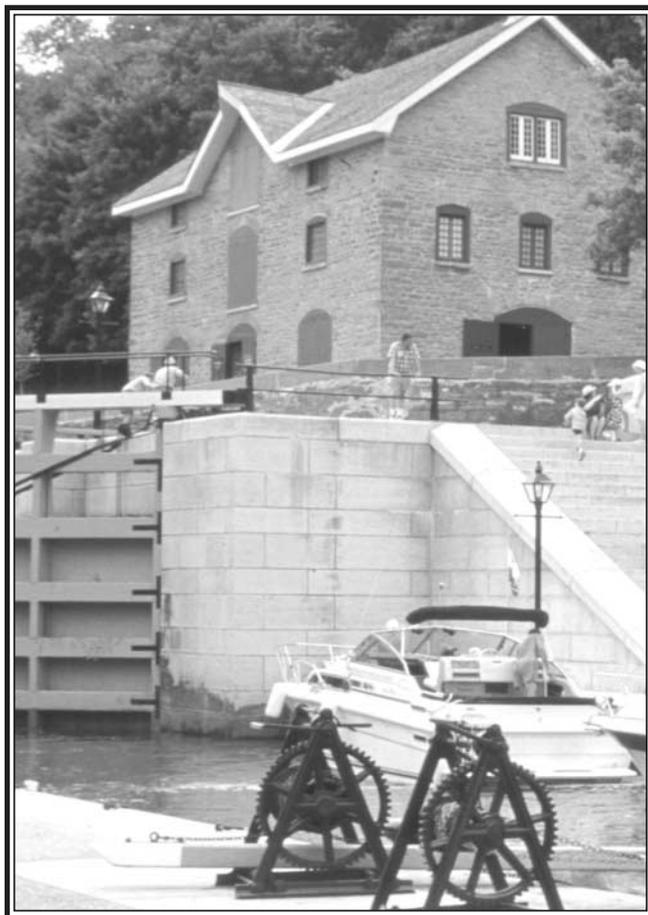
- 40 des 47 écluses du canal Rideau;
- 18 des 45 barrages, déversoirs et digues du canal Rideau;
- 18 bâtiments de service consistant en 12 résidences fortifiées de maîtres éclusiers et quatre blockhaus, dont le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-Merrickville;
- le paysage de 22 postes d'éclusage;
- tous les sites archéologiques datant de l'époque de la construction et de la période militaire;
- les archives de la période militaire;
- les témoins matériels archéologiques de l'époque de la construction et de la période militaire.

On trouvera aux points 6 et 7 de l'EIC une description de ces ressources, de leurs valeurs et des objectifs à viser pour qu'elles demeurent intactes et ne soient pas menacées.

2.4 Messages relatifs à l'importance nationale

C'est en s'inspirant des messages relatifs à l'importance nationale qui suivent qu'on informera le public de l'importance historique nationale du canal :

- *construction du réseau de canaux;*
- *survie d'un grand nombre d'ouvrages, notamment les écluses, les blockhaus, les barrages, les déversoirs et les maisons d'éclusier d'origine, plus intégrité de la plupart des postes d'éclusage;*
- *milieu historique exceptionnel du réseau de canaux.*



L'Intendance, écluses d'Ottawa, Collection de photographies du canal Rideau

L'Intendance est le plus vieux bâtiment à subsister à Ottawa.

La section 8 de l’EIC contient les messages relatifs à l’importance nationale et les messages relatifs au contexte.

2.5 Autres valeurs patrimoniales du canal Rideau

Le canal possède d’autres valeurs associatives et matérielles, des ressources et des messages (niveau 2) qui contribuent à son caractère patrimonial et à l’expérience de nature patrimoniale qu’il procure, mais qui ne sont pas liés aux raisons de la désignation de lieu historique national. Il s’agit d’ouvrages de génie civil, de bâtiments, de sites archéologiques et de biens meubles qui datent de la période post-militaire jusqu’à 1967; il faut citer aussi les messages sur le patrimoine qui ont trait au canal après la construction et la période militaire. On trouvera aux sections 9 et 10 une définition de ces ressources, de leurs valeurs, des messages et des objectifs d’une communication efficace et de la conservation de ces ressources de niveau 2.



La maison Anglin à Kingston Mills, autrefois la résidence du maître-éclusier (ressource culturelle de niveau 2), sert maintenant de centre d’accueil.

Collection de photographies du canal Rideau

2.6 Milieu naturel du corridor du canal Rideau

Les caractéristiques de l’écosystème de la voie navigable font partie intégrante de l’histoire et du

paysage naturel du canal Rideau et sont considérées comme une ressource patrimoniale cruciale du réseau du canal, qu’il faut respecter et sauvegarder. Les objectifs à poursuivre en matière de gestion des valeurs de l’écosystème sont définis à la section 11 de l’EIC.



Une grande partie des milieux humides le long du canal ont résulté des travaux de construction et sont d’importance naturelle et historique.

Collection de photographies du canal Rideau

3.0 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

En arrivant au Canada en 1826, le colonel By vit aussitôt le potentiel qu'offrait le canal Rideau comme route militaire, mais aussi comme maillon essentiel dans un grand réseau de transports commerciaux qui relierait les Grands Lacs à l'océan Atlantique et assurerait par la même occasion à la Grande-Bretagne la maîtrise des Grands Lacs sur le plan militaire et commercial. Au lieu d'un petit canal militaire, le colonel By aperçut une voie navigable commerciale capable de recevoir des bateaux à vapeur, les navires de l'avenir. C'est à sa prescience que le canal doit d'être devenu une voie commerciale praticable pendant plus de 100 ans.



*Le Rideau King à Narrows
Collection de photographies du canal Rideau*

Il y a cent ans, le Rideau King assurait aux passagers un service régulier entre Ottawa et Kingston.

Maintenant que le canal est à la veille de ses 170 ans d'utilisation ininterrompue, nous en envisageons de nouveau l'avenir armés d'un plan destiné à préserver cette remarquable réalisation par l'entremise de Parcs Canada, qui est chargé de sa gérance, avec le concours

de tous ceux qui chérissent ses valeurs historiques et naturelles.

3.1 Vision de l'avenir

La vision de Parcs Canada pour le canal Rideau est une expression de ce que le canal doit être dans l'avenir. Il s'agit d'une mise à jour de la vision établie dans le plan de 1996. Elle est fondée sur le mandat de Parcs Canada pour le canal Rideau et sur les opinions des intervenants qui ont clairement exprimé ce à quoi ils accordaient de la valeur au canal et ce qu'ils voulaient qu'il soit dans l'avenir. La vision décrit un état idéal que Parcs Canada et les intervenants essaieront d'atteindre. La vision pourra être réalisée par la mise en œuvre des interventions prévues dans le plan directeur.

- Les Canadiens, les résidents et les visiteurs chérissent le canal Rideau dans lequel ils voient un symbole de l'identité canadienne et sont fiers de ce qu'ils font pour préserver ce trésor national à l'intention des générations futures.
- Les ressources naturelles et culturelles que gère Parcs Canada sont protégées au bénéfice de la génération actuelle et des générations futures.
- Les résidents du corridor du canal Rideau apprécient et protègent le caractère patrimonial, culturel et naturel exceptionnel de même que la beauté panoramique du corridor du canal par la conjugaison des efforts des groupes d'intervenants, des organismes gouvernementaux, des partenariats du secteur public et du secteur privé, les politiques municipales d'utilisation des terres et la gérance privée.
- Le canal demeure une voie navigable historique entièrement fonctionnelle, comme il l'a toujours été.
- Le canal Rideau est une ressource touristique et récréative précieuse qui contribue beaucoup à l'économie de l'Est de l'Ontario. Les partenaires touristiques du corridor du canal conjuguent leurs

efforts pour que la route patrimoniale Rideau offre une expérience exceptionnelle en matière de patrimoine naturel et pour offrir aux visiteurs des services et des installations de qualité.

- Parcs Canada et les organismes patrimoniaux présentent ensemble l'histoire du canal et de ses collectivités de manière à sensibiliser la population aux valeurs patrimoniales du corridor du canal, à les lui faire comprendre et apprécier.
- Les valeurs de la voie navigable Rideau en tant que rivière du patrimoine canadien sont largement comprises et protégées grâce à la bonne gestion du secteur public et du secteur privé.
- Le personnel du LHNC du Canal-Rideau est fier de son rôle de gestion et donne dans la pratique le bon exemple en matière de protection des ressources, d'utilisation durable et de mise en valeur du patrimoine.

3.2 Principes directeurs

Les principes directeurs énoncés dans le présent plan constituent le cadre des activités publiques et privées de prise de décisions. Il est indispensable de comprendre ces principes, de les accepter et de les mettre en pratique pour orienter toutes les activités publiques et privées, si l'on veut réaliser la vision conçue pour le corridor du canal Rideau.

- Les valeurs historiques, les caractéristiques naturelles, le pittoresque et la diversité des paysages culturels du corridor du canal lui donnent son caractère patrimonial exceptionnel et

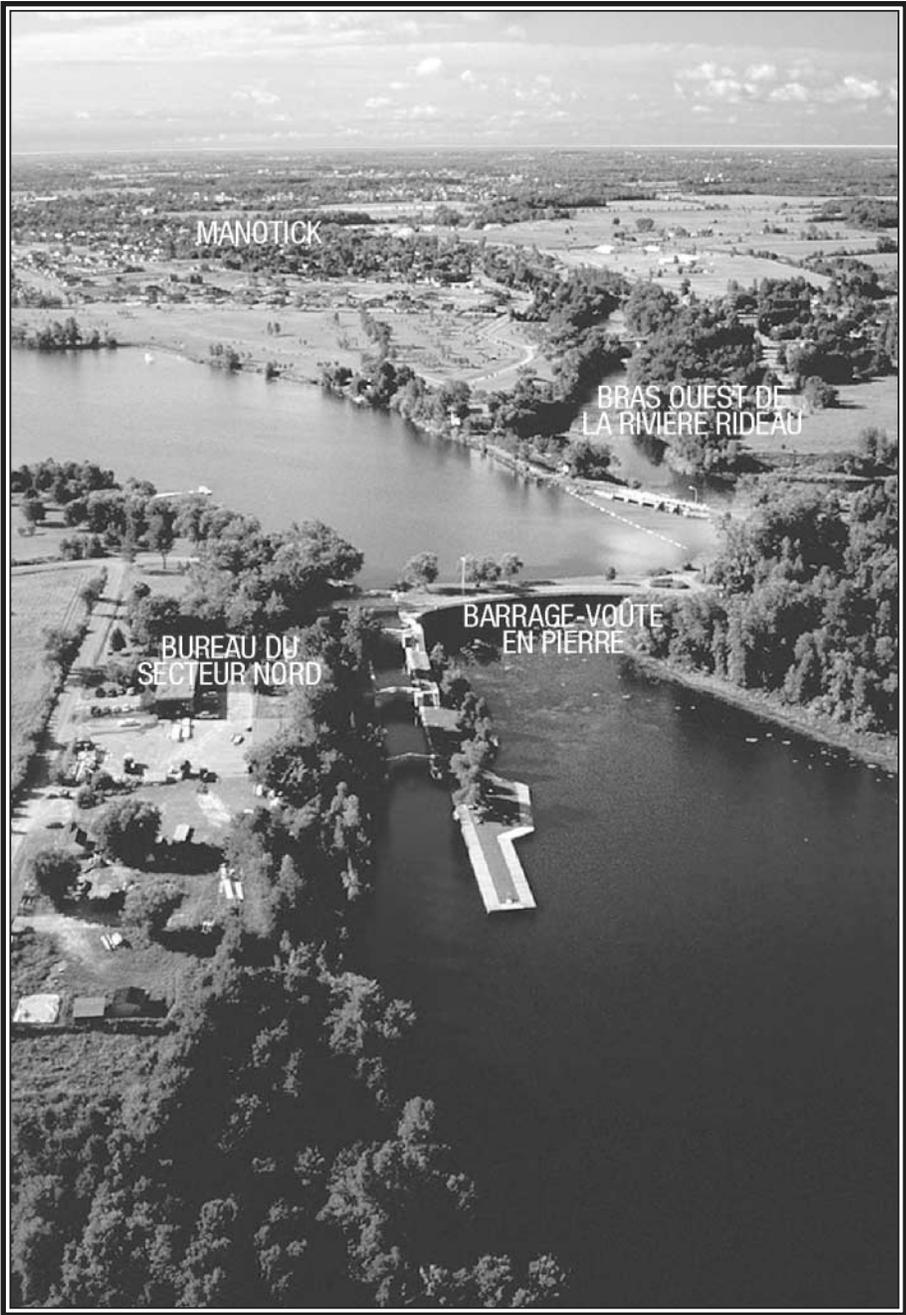
doivent être protégés par le gouvernement, les entreprises commerciales et les résidents.

- La navigation de transit est un moyen précieux pour que le public comprenne et apprécie le caractère patrimonial du canal Rideau et en profite.
- Le canal Rideau doit contribuer au tourisme et aux activités récréatives, en tant qu'élément important de l'économie du corridor.
- Le secteur public et le secteur privé doivent collaborer afin d'offrir aux visiteurs un éventail d'installations et de services de grande qualité.
- L'aménagement des rives du canal et des terrains limitrophes doit respecter le caractère historique et pittoresque du paysage, être respectueux de l'environnement et ne pas entrer en conflit avec la navigation.



Les « Quarters » - un chenal étroit pittoresque près de Jones Falls - Manuel Stevens, Parcs Canada

La beauté naturelle des chenaux étroits doit être préservée.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE LONG ISLAND

4.0 CONSERVATION DU PATRIMOINE

4.1 Protection des ressources culturelles du LHNC du Canal-Rideau

La gestion des ressources culturelles comprend l'identification, l'évaluation, la conservation et la mise en valeur des ressources culturelles qui présentent une valeur historique. La *Politique sur les canaux historiques* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* orientent la gestion des ressources culturelles du LHNC du Canal-Rideau. En font partie les utilisations traditionnelles des ressources culturelles, lorsque cela s'avère approprié.

Les ressources culturelles du canal Rideau comprennent les ouvrages de génie, les bâtiments, les paysages, les sites archéologiques, les artefacts et les ressources archivistiques associées à la période militaire (niveau 1) et à la période post-militaire (niveau 2) du canal. Un paysage qui évolue depuis plus de 200 ans vient compléter les ressources culturelles du canal proprement dit. *The Cultural Landscape of the Rideau Canal Corridor Phase II Study* décrit et évalue les paysages culturels du corridor et recommande des mesures à prendre pour gérer et préserver ces paysages importants. Cette étude peut être utilisée par les municipalités, les groupes patrimoniaux et les propriétaires fonciers privés pour définir et protéger le paysage culturel du corridor du canal.

4.2 Activités actuelles liées à la conservation des ressources culturelles

- Le LHNC du Canal-Rideau bénéficie d'un programme permanent de surveillance et d'entretien des bâtiments de service et des ouvrages de génie civil, destiné à protéger sa trame historique et à assurer la sécurité et la fiabilité de son utilisation. Pour cette raison, 88 % des bâtiments et

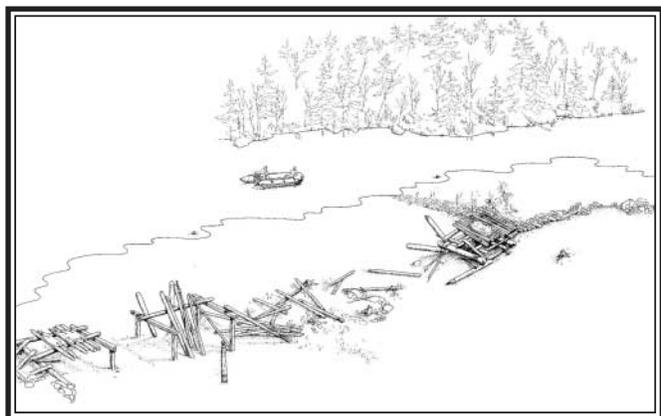


Ferme historique près de Kars - Manuel Stevens, Parcs Canada

Ces scènes sont de plus en plus rares en raison de la croissance urbaine qui s'étend vers Kemptonville.

92 % des ouvrages de génie civil sont dans un état qualifié de bon à passable.

- Les caractéristiques archéologiques dont on connaît l'existence sur le territoire du LHNC du Canal-Rideau et dans le lit du canal sont protégées.
- Parcs Canada participe au processus d'examen de la planification municipale et de l'aménagement des rives afin de favoriser l'aménagement raisonnable et la sauvegarde du caractère patrimonial du canal.
- De nombreux résidents du corridor du canal Rideau apprécient son caractère patrimonial et ont fait



Vestiges d'un pont submergé, canal Rideau

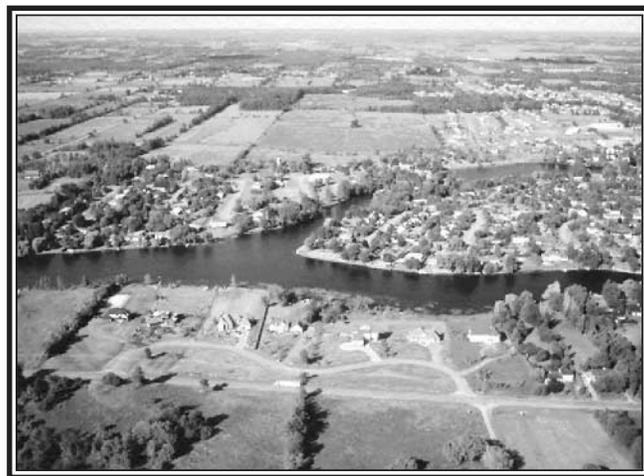
Dorothea Larson, Parcs Canada

beaucoup personnellement pour la conservation de ce patrimoine.

- Plusieurs municipalités ont entrepris de protéger les valeurs historiques du corridor du canal en procédant à des désignations en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et d'autres lois qui contribuent à la protection des valeurs historiques, par exemple l'*Énoncé de principe provincial sur la planification de l'utilisation du sol*, de même que la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi sur les municipalités*.

4.3 Problèmes de gestion liés à la conservation du patrimoine

- Les contraintes de financement prévues au cours des dix prochaines années pourraient empêcher le LHNC du Canal-Rideau de mettre en œuvre un programme exhaustif d'entretien et de conservation. Pour cette raison, l'état des ressources culturelles de niveau 1 et de niveau 2 pourrait graduellement se détériorer, ce qui rendrait de plus en plus difficile le maintien de l'intégrité commémorative des ouvrages de génie civil et des bâtiments.
- Pour pouvoir assurer la navigation dans l'ensemble du réseau, les ouvrages de génie civil de niveaux 1 et 2 doivent être également entretenus, afin d'en assurer la sécurité et la fiabilité.
- Il faut plus d'information sur l'emplacement et l'état des ressources archéologiques terrestres et sous-marines.
- Il faut dresser un inventaire des biens meubles (par exemple, les artefacts, les cartes et les témoins archéologiques) que Parcs Canada doit gérer.
- Il faut mieux faire comprendre au public que le canal Rideau est un lieu historique national et une rivière du patrimoine canadien.
- Le paysage culturel du corridor du canal est menacé par des aménagements non compatibles avec lui.
- Il serait utile de dresser un inventaire des bâtiments et des paysages historiques du corridor du canal et de les évaluer afin de sensibiliser la population à leur valeur patrimoniale et de favoriser leur préservation.
- Il est impossible d'assurer l'intégrité à long terme des bâtiments historiques qui s'élèvent sur les terrains de réserve du canal et qui appartiennent à des particuliers. Ces bâtiments ont été construits il y a de nombreuses années sur des terrains loués au canal principalement à des fins résidentielles, dont certains ont une valeur historique. Il n'y a actuellement aucun moyen d'assurer leur protection.



*Développement suburbain à Manotick
Simon Lunn*

Les lotissements et subdivisions modifient le paysage culturel au sud d'Ottawa.

4.4 Objectifs stratégiques

Gérer toutes les ressources culturelles que Parcs Canada doit gérer, conformément aux principes et aux pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et au *Code de pratique* du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP), s'il y a lieu, afin que les valeurs des ressources décrites dans l'EIC soient préservées.

Encourager la protection des autres ressources culturelles du corridor du canal Rideau.

4.4.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Entreprendre un programme de surveillance continue, d'entretien et de conservation des ouvrages de génie civil essentiels à l'exploitation sûre et fiable du canal et afin d'en assurer l'intégrité commémorative, selon les précisions du plan d'immobilisations à long terme du canal.
- Surveiller et entreprendre un programme d'entretien et de conservation afin de sauvegarder les valeurs historiques des bâtiments de niveau 1 et de niveau 2 afin d'en assurer l'intégrité commémorative.



Pont tournant de Burritt's Rapids
Bill Pratt

Le personnel du Canal répare le pont historique.

- Conserver les caractéristiques importantes du paysage culturel des postes d'éclusement, des vues et des liens visuels de sorte que les valeurs de ces paysages, précisées dans l'EIC, soient préservées.
- S'assurer que les nouveaux éléments et les nouvelles utilisations du paysage préservent les



L'hôtel Opinicon est un rare exemple d'un hôtel de villégiature du XX^e siècle.

Collection de photographies du canal Rideau

valeurs historiques et les vues des postes d'éclusement.

- Conclure des ententes avec des locataires afin de conserver les bâtiments privés qui revêtent une importance historique sur les terres de réserve du canal.
- Protéger les aires vulnérables sur le plan archéologique afin que les valeurs historiques des ressources archéologiques, précisées dans l'EIC, soient sauvegardées.
- Répertoire, évaluer et conserver les biens meubles, les artefacts archéologiques et les sites qui appartiennent à Parcs Canada, afin que leurs valeurs historiques, précisées dans l'EIC, soient préservées.
- Sensibiliser les employés et les intervenants aux valeurs du canal Rideau, définies dans l'EIC, et à l'application de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

4.4.2 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- Encourager les municipalités à adopter dans leurs plans officiels des politiques relatives au patrimoine culturel et à les appliquer, de même qu'à créer des comités consultatifs du patrimoine pour conseiller

les conseils municipaux sur la conservation des bâtiments et des paysages historiques le long du canal.

- Créer un réseau d'organismes et d'associations voués au patrimoine, de responsables du patrimoine municipal et de la planification et de l'utilisation des terres afin de favoriser le recensement, la conservation et la surveillance des bâtiments et des paysages culturels importants du corridor du canal.
- Favoriser l'utilisation de styles architecturaux conformes au patrimoine architectural du corridor du canal lorsque de nouvelles constructions sont érigées à proximité du canal et des postes d'éclusage.
- Déterminer les vues et les terrains privés contigus indispensables à la protection du cadre patrimonial des postes d'éclusage et de certaines agglomérations du corridor, et encourager les propriétaires fonciers et les municipalités à protéger ces valeurs, par la gérance des terres privées, la mise en œuvre d'outils appropriés de planification comme la désignation patrimoniale du district, en vertu des dispositions de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, les politiques sur les grands espaces, les servitudes patrimoniales et les règlements de zonage.
- Inciter les groupes patrimoniaux et les municipalités à utiliser la *Cultural Landscape of the Rideau Canal Corridor Phase II Study* pour sensibiliser la population aux ressources culturelles du corridor du canal et à la protection de ces ressources grâce aux efforts de gérance des particuliers et aux interventions municipales.
- Collaborer avec la ville de Smiths Falls, les groupes patrimoniaux et le propriétaire du lieu historique national du Canada du Pont-Basculant de Smiths Falls au poste d'éclusage détaché de Smiths Falls pour protéger ce bâtiment d'importance nationale.



Remises à bateaux historiques sur le lac Big Rideau - Manuel Stevens, Parcs Canada

Ces charmantes structures contribuent à la valeur historique du canal et sont préservées par leurs propriétaires.



Maison en bois rond sur la route de comté entre Merrickville et Burritt's Rapids

Collection de photographies du canal Rideau



Postes d'éclusage de Nicholson

Pont d'Andrewville et barrages-déversoirs de Nicholson et de Clowes

Simon Lunn

5.0 GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME

5.1 L'écosystème du canal Rideau

La *Politique sur les canaux historiques* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* exigent la protection des ressources naturelles du canal et des caractéristiques écosystémiques dont certains habitats, les paysages naturels et les ressources, de même que leurs valeurs, et incitent les autres parties prenantes à protéger les caractéristiques naturelles et écologiques sur les terrains contigus, par la coopération active et la gérance privée. Le *Règlement sur les canaux historiques*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi sur les pêches* du Canada encadrent la réglementation fédérale en matière de protection des valeurs écologiques sur les terres de réserve du canal et dans ses eaux. Les lois provinciales réglementent la pêche et la chasse, de même que la protection de la qualité de l'eau. On considère que le milieu naturel du canal est un important aspect de sa valeur historique dans l'EIC (Annexe A, sections 4.0 et 11.0).

Compte tenu de sa situation géographique dans trois régions physiographiques et deux bassins hydrographiques, le réseau du canal Rideau présente une diversité biologique remarquable. Sont particulièrement dignes de mention l'étonnante variété de milieux humides, un certain nombre d'importantes communautés végétales et animales, un certain nombre d'espèces de la flore et de la faune jugées en péril, et l'une des communautés halieutiques les plus diversifiées au Canada. Les recherches en cours ne font qu'allonger ces listes et confirmer l'importance des principaux milieux humides du canal, situés dans un cadre où plus de la moitié des rives sont toujours dans leur état naturel, un nombre impressionnant compte tenu de la longue histoire d'utilisation humaine du canal. En outre, 16 % des terres riveraines du canal sont des milieux humides

(190 km), et plus de 20 d'entre elles sont jugées importantes à l'échelle provinciale.

Encore qu'en bonne santé générale, l'écosystème du canal Rideau subit diverses agressions écologiques, tels qu'un apport d'éléments nutritifs en provenance des installations publiques et privées d'épuration des eaux usées, un apport d'eaux pluviales, le ruissellement provenant des terres agricoles et l'aménagement des terrains riverains, la perturbation et la fragmentation des habitats fauniques, les pressions de la pêche, les activités récréatives et les effets des espèces exotiques. On estime que l'impact cumulatif à long terme de ces agressions sera important, car ces facteurs de stress devraient persister, voire s'intensifier. Ces constatations soulignent indéniablement la nécessité de réduire les sources de stress sur l'écosystème. Ce sera là une tâche difficile, car les activités qui sont la source des facteurs de stress sur l'écosystème font partie intégrante de l'économie du corridor du canal.

5.2 Activités actuelles liées à la gestion de l'écosystème

- Évaluations environnementales requises par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pour la plupart des ouvrages privés ou publics riverains ou en milieu aquatique situés le long du canal, par



La suburbanisation menace la santé écologique de l'environnement du canal.

Manuel Stevens, Parcs Canada

exemple les quais, les ports de plaisance, la reconstruction des barrages ou des écluses et les autres activités susceptibles de se répercuter sur l'environnement.

- Application et exécution du *Règlement sur les canaux historiques* et de la *Loi sur les pêches* (Canada) afin de protéger les ouvrages riverains ou en milieu aquatique, de même que l'habitat aquatique.
- Examen des plans officiels des municipalités, des règlements de zonage et d'autres instruments de planification avec d'autres organismes dans le but de les inciter à adopter des politiques de planification respectueuses de l'environnement.
- Examen des activités de planification, du morcellement des terrains et des autres aménagements dans le but d'évaluer et d'atténuer leurs effets éventuels sur l'environnement.
- Participation, coordination et conseils techniques pour les projets locaux ou inter-organismes de recherche sur l'environnement (p. ex. planification du bassin versant, étude de la biodiversité, inventaires biologiques, surveillance de la qualité de l'eau et des plantes aquatiques).
- Communication de messages sur la gestion de l'écosystème et la gérance de l'environnement à la population, aux employés du canal et à d'autres groupes, et information sur différents sujets relatifs à l'environnement.
- Encouragements dispensés à la population afin qu'elle participe à la gérance de l'environnement.
- Coopération avec d'autres organismes gouvernementaux, les conseils de gérance, les résidents des lacs et les propriétaires de chalet, et d'autres associations comme la Rideau Waterway Land Trust Foundation et le Centre for Sustainable Watersheds, ainsi que les universités, afin de faire des recherches, de dresser des inventaires et d'assurer la surveillance de l'environnement et ainsi

promouvoir la santé des deux bassins hydrographiques.

5.3 Enjeux liés à la gestion de l'écosystème

Les principaux sujets de préoccupation suivants doivent être résolus afin d'assurer la santé écologique à long terme de l'écosystème du canal Rideau.

- Les contraintes de financement prévues au cours des dix prochaines années pourraient empêcher le LHNC du Canal-Rideau d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et les programmes nécessaires à la gestion de l'écosystème. Les investissements convenus seront précisés dans le plan d'affaires et seront fondés sur des critères axés sur les plus grands avantages possibles pour l'environnement.
- Il faut protéger les caractéristiques naturelles de l'écosystème, surtout celles qui se rapportent directement à la construction du canal, parce qu'elles possèdent une valeur historique et naturelle.
- Il faut prévenir la dégradation de la qualité de l'eau dans un bassin hydrographique, par suite des répercussions cumulatives de l'aménagement foncier et du développement, et fixer des objectifs et des buts réalisables relativement à la qualité de l'eau et à la gestion de l'écosystème.
- Il faut être en mesure de répondre entièrement aux exigences du mandat relativement aux évaluations environnementales exigées par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et d'autoriser, de surveiller et d'exécuter de manière uniforme les activités de construction en milieu aquatique et sur les rives, avec des ressources humaines et financières limitées.
- Il faut pouvoir disposer de données environnementales permettant de prendre des décisions éclairées, de procéder à une planification à long terme et d'examiner les effets des

aménagements sur les habitats aquatiques et riverains du canal.

- Il faut déterminer et documenter les valeurs importantes de l'écosystème, par exemple les habitats essentiels et les populations fauniques et floristiques rares ou menacées de disparition, afin de conserver la biodiversité dans le corridor du canal.
- Il faut déterminer les répercussions des espèces exotiques sur la santé générale de l'écosystème, et en particulier la biodiversité aquatique.
- Il faut dissiper la confusion qui peut régner dans le public en ce qui concerne les rôles des organismes gouvernementaux et des municipalités, et la perception que ces derniers ne collaborent pas ou ne coordonnent pas leurs activités et la planification.
- Il faut résoudre les effets cumulatifs à long terme de l'aménagement des terrains riverains, des ouvrages de lutte contre l'érosion, des quais, de la navigation de plaisance, de l'utilisation agricole intensive, du lessivage des terres urbaines et des effluents des stations d'épuration des eaux usées, de même que des espèces exotiques sur la santé écologique du canal et des terrains riverains connexes.
- Il faut entreprendre des recherches et établir un indicateur écologique, de même qu'un programme de surveillance, pour évaluer la santé écologique du canal et résoudre constamment un large éventail de questions liées à la santé de l'écosystème, par exemple les répercussions de l'aménagement des terrains riverains sur cet habitat, la qualité de l'eau,



Peu de rivaux naturels comme celui-ci subsistent entre Kars et Long Island

Manuel Stevens, Parcs Canada

la protection des espèces menacées, vulnérables ou en péril, l'utilisation et le développement touristiques.

5.4 Objectif stratégique

Protéger les valeurs écologiques du corridor du canal Rideau.



La protection des milieux humides et des rives naturelles est essentielle à la santé d'un écosystème.

Collection de photographies du canal Rideau

5.4.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Protéger les caractéristiques naturelles de l'écosystème qui sont de la compétence de Parcs Canada, notamment les milieux humides et les habitats essentiels.
- Évaluer, sous le régime de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de la *Loi sur les pêches* et du *Règlement sur les canaux historiques*, les répercussions environnementales possibles des activités de construction en milieu aquatique, et le cas échéant, d'aménagement des terres riveraines, sur l'écosystème aquatique.
- Poursuivre le programme de surveillance des activités de construction en milieu aquatique et sur les rives, et appliquer les infractions prévues par le *Règlement sur les canaux historiques*, la *Loi sur les contraventions* et la *Loi sur les pêches* du Canada.
- Parachever l'inventaire des milieux humides du canal et des autres caractéristiques naturelles importantes qui sont du ressort de Parcs Canada et établir des stratégies de gestion pour en maintenir les valeurs écologiques.
- Examiner les politiques municipales de planification afin d'encourager les politiques d'utilisation du sol et de gestion de l'environnement qui protégeront les valeurs écologiques et la qualité de l'eau du corridor du canal Rideau.
- Gérer la végétation aquatique sous-marine par sa récolte dans le chenal de navigation, là où elle nuit à la navigation de plaisance.
- Faire preuve de leadership en gérant les activités de Parcs Canada de manière respectueuse de l'environnement.

5.4.2 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- Continuer à coopérer avec d'autres organismes et intérêts en matière d'environnement à l'établissement d'un programme commun de

gestion des données sur l'environnement à l'échelle du corridor du canal afin de combler les lacunes graves d'information, d'analyser et de gérer les données de manière à faciliter la prise de décisions éclairées et à protéger les valeurs écologiques.

- Établir et diffuser largement des lignes directrices et des pratiques exemplaires de gestion pour les activités de construction en milieu aquatique et sur les rives.
- Collaborer avec d'autres organismes, organisations et intervenants afin de cibler les terres sensibles sur le plan écologique, et de mettre en œuvre ainsi les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour les cadeaux écologiques. Parcs Canada continuera d'appuyer la détermination des régions situées le long du canal et importantes pour la conservation éventuelle de la biodiversité, en plus des terres déjà ciblées ou désignées, notamment des milieux humides importants, les zones d'intérêt naturel et scientifique, les sanctuaires d'oiseaux migrateurs et de poissons, les îles dominées par des paysages naturels intacts et d'importantes superficies de terres riveraines non aménagées, en particulier dans les régions étroites du canal et près des stations d'éclusage.
- En collaboration avec d'autres organismes et organisations, déterminer des indicateurs écologiques utilisables et mettre en œuvre un programme de surveillance de l'environnement afin d'évaluer la santé écologique du corridor au fil des ans. Ces indicateurs mesureront le changement environnemental et surveilleront l'effet cumulatif des activités humaines sur la santé de l'environnement du corridor.
- Préparer et mettre en œuvre une stratégie de conservation pour les espèces en péril.
- Poursuivre les travaux avec le ministère des Pêches et Océans et le ministère des Richesses naturelles afin de protéger l'habitat halieutique et d'appliquer

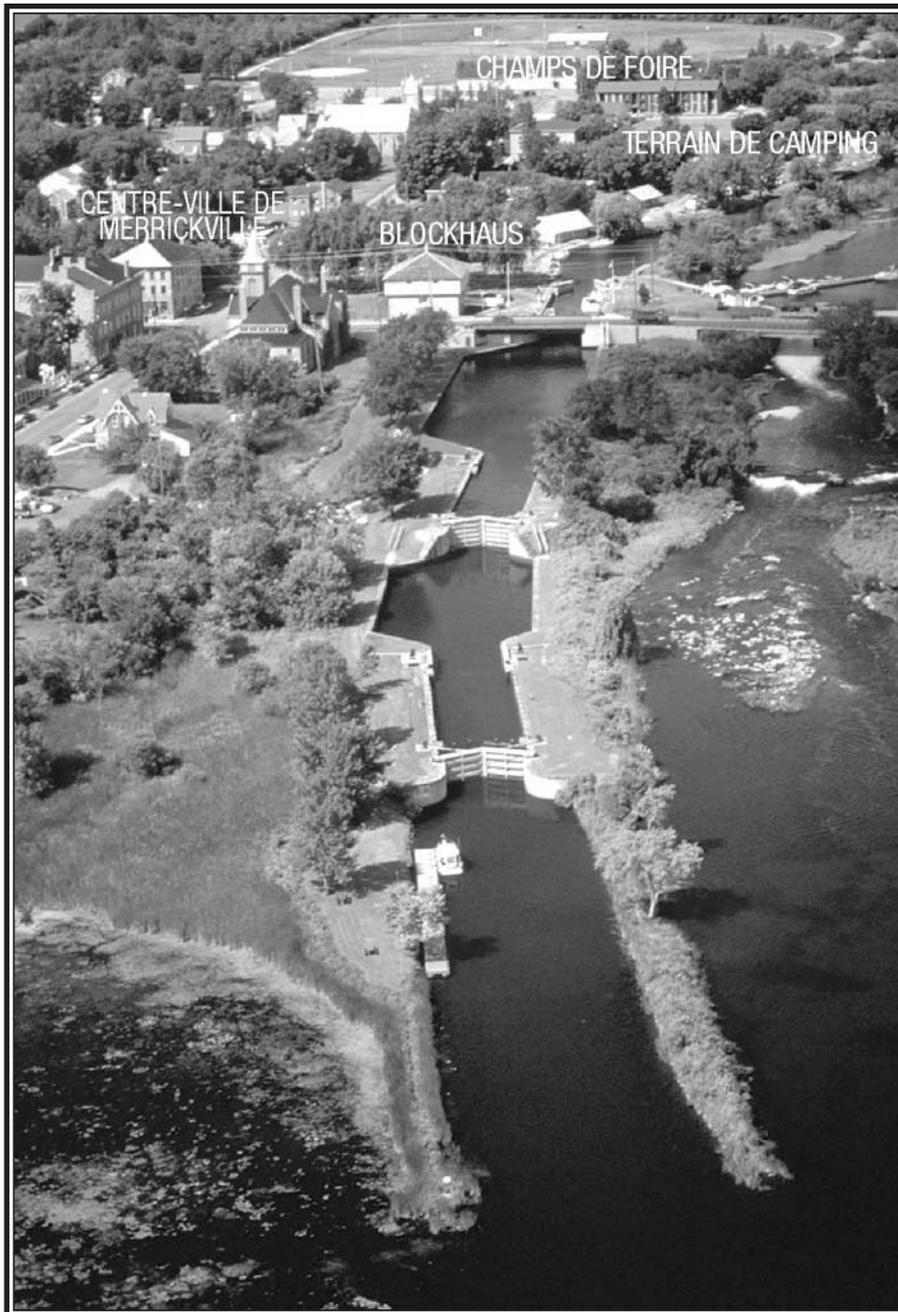
les règlements qui garantiront le maintien de populations halieutiques durables.

- Collaborer avec d'autres organismes et des intérêts en matière d'environnement à la surveillance de l'étalement et des effets des espèces exotiques.
- Appuyer et encourager des projets locaux et inter-organismes de recherche, de recensement, de protection et de surveillance de l'environnement, et y participer au besoin, notamment les initiatives de planification des bassins hydrographiques et la gérance des terrains privés.
- Sensibiliser le public aux valeurs de l'écosystème et au rôle de tous les intervenants en tant que gérants de l'environnement.



Nid de balbuzards pêcheurs à l'écluse de Upper Nicholson - Collection de photographies du canal Rideau

La présence d'espèces telles que le balbuzard pêcheur est un excellent indicateur de la santé d'un écosystème.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE MERRICKVILLE

6.0 UTILISATION ET AMÉNAGEMENT DES RIVES

6.1 Aperçu

La présente section porte sur la participation de Parcs Canada à l'élaboration des politiques municipales concernant les rives et l'examen des activités d'utilisation et d'aménagement des terres le long du canal. Depuis les années 1950, beaucoup de terrains riverains du canal, qui demeuraient à l'état naturel ou étaient consacrés à l'agriculture, ont été touchés par la construction intensive de chalets et la prolifération des banlieues. Le résultat net de l'aménagement des terrains riverains est une modification énorme du caractère des rives du canal et la diminution de la qualité et de la diversité de l'écosystème riverain.



Le contraste entre les terres riveraines naturelles et modifiées est très évident.

John Simser

Ce qui intéresse au premier chef Parcs Canada dans les utilisations des terrains limitrophes et des terres de réserve du canal (endroit désigné), c'est le maintien et la bonification des valeurs naturelles, culturelles et pittoresques (caractère patrimonial) des rives du canal. Par conséquent, les répercussions possibles de la construction d'ouvrages riverains et en milieu aquatique et des activités connexes de plaisance sur le milieu culturel et naturel du canal et la sécurité

publique des utilisateurs du canal préoccupent beaucoup. Parcs Canada incite les municipalités et les autres organismes à contribuer à la protection du caractère patrimonial du canal en adoptant des politiques d'urbanisme favorables à cette protection. Parcs Canada est légalement mandaté par la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario, à titre d'organisme d'examen et de propriétaire de terrains attenants, à contribuer à l'élaboration de tous les plans municipaux et à la prise de toutes les décisions en matière de planification et d'activités ultérieures d'utilisation des terrains privés.

6.2 Principaux enjeux liés à l'utilisation et à l'aménagement des rives

- Compte tenu du nombre d'activités de planification et d'aménagement, et des ressources humaines et financières limitées de Parcs Canada, l'Agence ne peut participer que de façon limitée à l'examen des plans municipaux et de certaines activités d'aménagement des terrains riverains, et faire des commentaires à ce sujet. En outre, les ressources limitées ne lui permettent pas d'assurer pleinement le suivi ou la surveillance de l'aménagement, en vue d'assurer qu'on tienne compte de ses commentaires et des ententes et qu'on les applique.
- Certains plans officiels des municipalités ne reconnaissent pas encore pleinement et ne protègent pas non plus les valeurs patrimoniales du canal, parce que les municipalités du corridor du canal ne poursuivent pas d'objectifs communs en matière d'aménagement des rives.
- Parcs Canada doit informer les municipalités et les propriétaires fonciers de ses intérêts dans l'aménagement des rives et de son rôle dans l'examen des politiques municipales d'urbanisme, des plans officiels, des modifications des règlements de zonage, de même que des propositions d'aménagement des rives.

- Il n’y a pas assez de ressources pour éduquer ou consulter les propriétaires fonciers, les promoteurs et les municipalités sur leurs rôles dans la protection des valeurs patrimoniales du canal et l’utilisation des directives de conception pour l’aménagement des rives.
- Même si l’on reconnaît généralement qu’il faut protéger les valeurs naturelles, on comprend moins les valeurs pittoresques et culturelles du canal et la nécessité de les protéger aussi.



Entrée de la baie Morton, au sud du poste d’éclusage de Jones Falls

Jim Reynolds

Les nouveaux lotissements devraient être planifiés avec soin de façon à protéger le caractère pittoresque de zones comme la baie Morton.

- Il faut déterminer les terrains riverains de valeur historique, pittoresque et naturelle et les protéger, par le biais de désignation dans les plans officiels des municipalités et la gérance des terrains privés.

6.3 Objectifs stratégiques

Encourager le respect des valeurs naturelles, culturelles et pittoresques des terrains riverains du canal.

Encourager les municipalités du corridor du canal à adopter des politiques d’aménagement qui protègent le patrimoine des rives.

6.3.1 Principales interventions de Parcs Canada

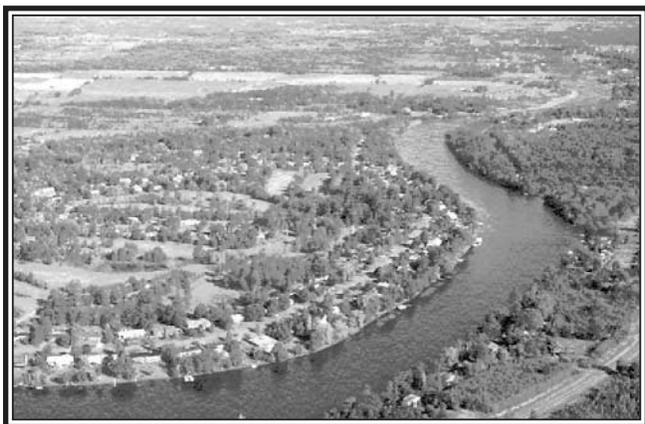
- Se fonder sur les Politiques régissant les ouvrages riverains et en milieu aquatique, les directives de planification et d’aménagement des rives, l’Énoncé d’intégrité commémorative, le *Règlement sur les canaux historiques*, la *Loi sur les pêches* du Canada, la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale* et la *Loi sur l’aménagement du territoire* de l’Ontario, de même que sur les politiques fédérales et provinciales en matière de milieux humides pour l’examen des politiques d’utilisation des terres, des demandes d’aménagement des rives et dans les rencontres avec des promoteurs.
- Faire connaître les principes directeurs de la section 3.2 du présent plan aux propriétaires fonciers, aux municipalités, aux promoteurs et aux autres intervenants, afin d’encourager un aménagement et une utilisation durables.
- Participer activement au processus municipal de planification afin d’encourager les municipalités à adopter des politiques qui confirment les principes décrits ci-dessus et protègent le caractère patrimonial du corridor du canal.
- Invoquer le processus d’appel prévu dans les dispositions de la *Loi sur l’aménagement du territoire* de l’Ontario pour protéger ses intérêts, si aucun autre moyen d’influencer les décisions n’a porté fruit, lorsque les politiques municipales d’urbanisme et les propositions d’aménagement des rives risquent d’exercer des effets nocifs sur l’écosystème aquatique, la navigation et les terrains de réserve du canal, ainsi que sur le caractère patrimonial général du lieu historique.

6.3.2 Orientation de la participation de Parcs Canada à la planification et à l’aménagement des rives

- Le plan directeur du LHNC du Canal-Rideau constituera pour Parcs Canada l’énoncé de l’orientation de la gestion, en ce qui concerne sa participation à l’élaboration de politiques

municipales d'utilisation des terres, d'utilisation et d'aménagement des rives.

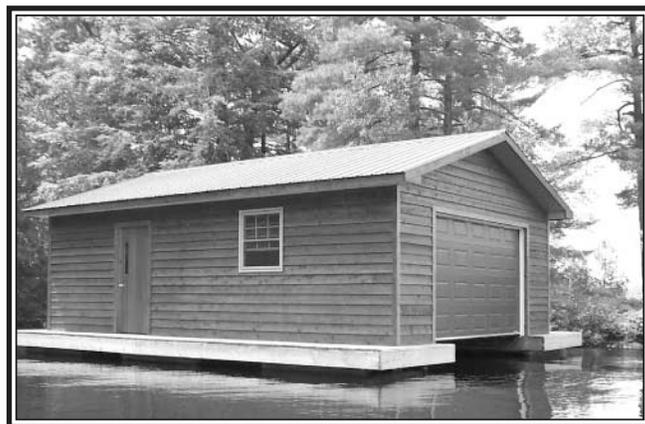
- Parcs Canada encouragera les municipalités à adopter des politiques communes dans leurs plans officiels afin de protéger les valeurs du patrimoine culturel, pittoresque et naturel du corridor du canal.
- Parcs Canada encouragera les municipalités à établir des plans officiels qui :
 - reconnaissent l'importance historique nationale du canal Rideau, sa valeur naturelle et récréative, sa contribution au tourisme et sa situation, en tant que rivière du patrimoine canadien, et qui s'engagent à préserver les valeurs du canal, par des politiques appropriées contenues dans les plans officiels et les règlements de zonage;
 - encouragent, par des politiques pertinentes, l'aménagement à l'écart des rives pour protéger les espaces naturels et l'apparence naturelle des rives;
 - reconnaissent la compétence de Parcs Canada pour toutes les activités sur le lit du canal ou à proximité, en particulier la construction d'ouvrages riverains et en milieu aquatique;
- renferment des politiques relativement à la construction de ports de plaisance qui tiendront compte des effets éventuels sur l'environnement, de la capacité d'accueil de bateaux et de l'esthétisme;
- renferment des politiques qui assureront que l'aménagement des rives à des fins résidentielles ne nuit pas à la qualité de l'eau, à la sécurité de la navigation de plaisance, à la capacité d'accueil des bateaux, au caractère naturel et pittoresque des terres riveraines du canal;
- protègent le caractère historique, récréatif et pittoresque des postes d'éclusement et de leurs environs;
- renferment des politiques sur le morcellement des terres qui protégeront la végétation des rives, les habitats du poisson et de la faune, les milieux humides et d'autres lieux vulnérables sur le plan écologique;
- renferment des politiques qui assureront la protection des bâtiments historiques, des paysages culturels et des sites archéologiques le long du canal;



Canal Rideau entre Manotick et Kars

Simon Lunn

La pratique de l'aménagement intensif du rivage qui a eu lieu au cours des 30 dernières années ne devrait pas se répéter dans l'avenir.



Remise à bateaux, lac Newboro - Jim Reynolds

Cette modeste remise à bateaux est un excellent exemple d'un ouvrage riverain en milieu aquatique ayant un impact négligeable sur l'environnement aquatique et le caractère pittoresque du canal.

- renferment des politiques qui limiteront l'aménagement, comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement du territoire*, afin d'éviter les répercussions de l'aménagement des rives sur l'environnement.
- Parcs Canada examinera les demandes de morcellement et de disjonction, de même que les demandes de dérogation mineure, afin de déterminer leurs effets possibles sur les caractéristiques historiques et naturelles du canal, la valeur pittoresque et la navigation de plaisance.
- Parcs Canada permettra les travaux sous-marins et riverains à des fins privées dans la mesure où ils n'entraîneront pas de conflits avec la navigation, où il sera possible d'accueillir de nouvelles activités nautiques et où les effets sur l'environnement seront négligeables ou pourront être atténués. On tiendra compte également des répercussions sur le caractère pittoresque du canal.
- Parcs Canada veillera à ce que toute nouvelle ligne de transmission, tout pipeline et tout pont soit situé, conçu et construit de façon à réduire au minimum les répercussions possibles sur les valeurs naturelles, historiques et pittoresques du canal. Les promoteurs devront montrer que ces constructions sont indispensables.



Nouvel aménagement des rives près de Merrickville - John Simser

De nombreux propriétaires fonciers protègent le caractère naturel et pittoresque du canal en aménageant leur propriété de façon à respecter l'environnement.



Nouvel aménagement des rives près de Merrickville ayant un impact minimal sur l'environnement.

John Simser

6.3.3 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- Collaborer avec d'autres entités pour déterminer les terrains riverains qui présentent une valeur naturelle, historique et pittoresque exceptionnelle et pour en favoriser la protection grâce à la gérance des terrains privés, de la Rideau Waterway Land Trust et d'une désignation appropriée par les municipalités dans les plans officiels.
- Par l'entremise de l'équipe d'examen de l'aménagement des rives du canal Rideau (Waterfront Development Review Team), et d'autres mécanismes d'examen, prodiguer des conseils sur les aménagements le long du corridor du canal, selon les principes directeurs décrits dans le présent plan.
- Appuyer la création d'un réseau de planificateurs municipaux et d'organismes gouvernementaux qui se réuniront pour discuter des problèmes et échanger de l'information sur les questions d'aménagement municipal du corridor du canal.
- Travailler avec les municipalités et les intervenants afin d'encourager les propriétaires de terrains riverains à suivre les directives d'aménagement de l'environnement qu'on trouve dans les publications comme *Living Near the Water*, et d'autres ouvrages portant sur les aménagements respectueux de l'environnement.



POSTE D'ÉCLUSAGE D'EDMONDS

Cette photographie illustre la façon dont le barrage-déversoir crée un bassin en amont.

Simon Lunn

7.0 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

7.1 Importance de la mise en valeur de l'histoire du canal Rideau

On entend par mise en valeur du patrimoine les programmes d'interprétation, de communication, de diffusion externe et d'éducation populaire qui offrent des occasions d'appréciation et d'apprentissage actif. La mise en valeur du patrimoine a pour objet de donner aux visiteurs l'occasion d'apprécier le canal Rideau, de se rendre compte qu'il s'agit d'un lieu historique national, et d'une rivière du patrimoine canadien faisant partie de la voie navigable Rideau, et d'en découvrir l'histoire et l'intérêt culturel et écosystémique, de telle sorte qu'ils souhaitent participer à la préservation du patrimoine culturel et naturel du Canada.

La mise en valeur des raisons pour lesquelles le canal Rideau est un lieu historique national est indispensable si on veut assurer l'intégrité commémorative; elle constitue de ce fait une exigence du programme, énoncée dans la *Politique sur les canaux historiques* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*. L'EIC définit, quant à lui, les messages d'importance nationale et les autres messages relatifs au caractère patrimonial. On trouvera ces messages à l'annexe A, Énoncé d'intégrité commémorative, aux sections 8 et 12.

7.2 Activités actuelles de mise en valeur du patrimoine

- Des programmes de mise en valeur du patrimoine sont en cours aux écluses d'Ottawa, à Merrickville, à Jones Falls et à Kingston Mills; ils sont fondés sur les ressources patrimoniales et les récits relatifs à ces sites consistent en expositions et en services d'interprétation dispensés par des employés.
- Parcs Canada collabore avec le Musée du canal Rideau de Smiths Falls, qui présente la construction,



Maison Sweeney à Jones Falls - Collection de photographies du canal Rideau

Le personnel costumé de la maison Sweeney présente aux visiteurs l'histoire d'un maître-éclusier vivant dans les années 1840.

l'exploitation et l'utilisation du canal, et lui apporte son aide.

- Des panneaux d'interprétation, installés dans la plupart des postes d'éclusement, offrent des messages tant sur l'importance nationale que sur d'autres aspects du patrimoine.
- Il existe diverses brochures et d'autres moyens d'interprétation; le personnel présente également les messages sur le patrimoine.
- Des messages sur le patrimoine sont présentés dans les bâtiments de service (Musée Bytown, Chaffey's Museum, Musée du canal Rideau, blockhaus de Merrickville) et par d'autres musées situés le long du canal.

7.3 Enjeux liés à la mise en valeur du patrimoine

- Le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999* a évalué le programme de communication comme étant passable. Cette cote indique qu'il faut améliorer le programme de mise en valeur du patrimoine.
- Il est possible de faire participer davantage des partenaires, notamment les Amis du canal Rideau et

le Musée du canal Rideau, à la présentation des messages sur le canal.

- Les possibilités de faire appel aux musées communautaires situés sur les terres de réserve du canal et le long du corridor comme partenaires de la mise en valeur du patrimoine ne sont pas exploitées à fond.
- Aucun système d'évaluation n'a été instauré pour juger de l'efficacité du programme de mise en valeur du patrimoine.
- Les programmes de diffusion externe et d'éducation populaire offrent un fort potentiel de croissance.

7.4 Clientèles visées par la mise en valeur du patrimoine du canal Rideau et leurs besoins

Amateurs de patrimoine

Les visiteurs et les résidants qui éprouvent un vif intérêt pour le patrimoine du corridor recherchent les occasions d'enrichir leurs connaissances et leur compréhension par des programmes spéciaux et des moyens pour poursuivre eux-mêmes leurs recherches sur le canal.

Résidants et partenaires du corridor

Les résidants et partenaires du corridor nourrissent des attentes analogues à celles des autres visiteurs du LHNC du Canal-Rideau, mais veulent de surcroît que ce dernier soit un chef de file en matière de mise en valeur du patrimoine dans le corridor du canal. Un programme permanent de communication des messages de Parcs Canada s'impose pour intensifier l'appui que les résidants et les partenaires accordent à la sauvegarde de l'intégrité commémorative.

Élèves et enseignants

Le milieu de l'enseignement est à la recherche d'un large éventail de produits de mise en valeur du patrimoine, depuis les visites guidées des postes d'éclusage jusqu'aux programmes d'éducation populaire, en passant par l'information dans le site

Web, mais privilégie les produits qui remplissent les conditions suivantes :

- matière liée au curriculum actuel et adapté à différents groupes d'âge;
- faible coût;
- facilité de trouver des renseignements sur les expériences de mise en valeur du patrimoine et de se préparer à ces expériences;
- possibilités d'élargir l'apprentissage (p. ex., documentation disponible pour les projets de recherche).

Groupes

Les attentes des groupes peuvent varier en fonction de l'âge et de l'intérêt des voyageurs qui les composent, mais tous nourrissent les mêmes attentes de base :

- visites guidées programmées;
- possibilité d'adapter la durée, l'horaire et d'autres aspects des programmes;
- installations (toilettes, stationnement) prévues pour les besoins des groupes.

Les circuits éducatifs représentent une grande partie de cette clientèle; on trouvera ci-dessus certains de leurs besoins en matière d'éducation.

Le marché des voyages d'apprentissage représente un nouveau segment particulièrement réceptif aux messages de Parcs Canada. Les exigences de ce marché sont les suivantes :

- programmes enrichis;
- services associés aux besoins spéciaux des personnes âgées.

Clientèles éloignées/urbaines

Il est possible d'offrir sous les formes énoncées ci-dessous des programmes d'éducation populaire aux populations urbaines et à d'autres clientèles qui n'ont

peut-être pas la possibilité de venir visiter le LHNC du Canal-Rideau :

- contenu du site Web;
- stratégie *Engager les Canadiens* de Parcs Canada.

Amateurs d'activités récréatives

Ce groupe comprend les plaisanciers, les pique-niqueurs, les patineurs et d'autres usagers attirés par l'aspect récréatif du canal, plutôt que par son importance historique. Ces visiteurs nourrissent peu d'attentes précises en ce concerne la mise en valeur du patrimoine, encore qu'il soit tout à fait possible d'accroître leur appréciation des valeurs patrimoniales du canal grâce aux éléments suivants :

- panneaux d'interprétation;
- présentation des messages sur le patrimoine par le personnel bien informé des écluses;
- programmes de mise en valeur du patrimoine.

7.5 Objectif stratégique

Fournir des occasions de découvrir et d'apprécier les valeurs culturelles et écologiques du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau et la rivière du patrimoine canadien, dans le contexte national des aires patrimoniales protégées.

7.5.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Présenter dans tous les postes d'éclusage, un message de base sur l'importance historique nationale du canal Rideau.
- Présenter les messages nationaux liés au réseau des lieux historiques nationaux, à des endroits stratégiques clés.
- Continuer à présenter de manière plus détaillée l'histoire du canal Rideau aux cinq principales

étapes d'interprétation (Kingston Mills, Jones Falls, Smiths Falls, Merrickville et écluses d'Ottawa). Au besoin, modifier les programmes de mise en valeur



*Kiosque d'orientation au poste d'éclusage de Beveridges
Collection de photographies du canal Rideau*

La plupart des postes d'éclusage sont dotés d'installations comme celles-ci, qui offrent des renseignements et des éléments d'interprétation de base aux visiteurs.

actuels afin qu'ils transmettent plus intégralement les messages sur le patrimoine définis dans l'EIC.

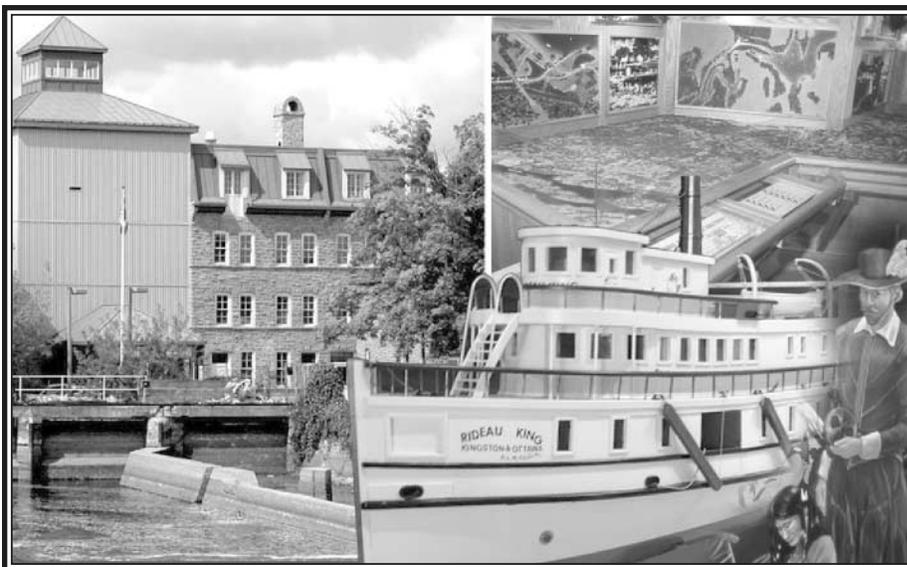
- Présenter les ressources et les messages propres aux lieux dans les autres postes d'éclusage en s'inspirant des messages définis dans l'EIC.



Le programme Le réveil des esprits fait revivre l'histoire du canal.

Personnel d'interprétation du canal - Steve Weir

- Présenter les messages liés à l'importance nationale du canal Rideau et les messages nationaux de Parcs Canada par le biais des programmes éducatifs et de diffusion externe, notamment dans les sites Web, par des voyages d'apprentissage et des programmes scolaires.
- Évaluer la satisfaction des clientèles et le degré d'intégration des messages pour déterminer l'efficacité générale du programme.

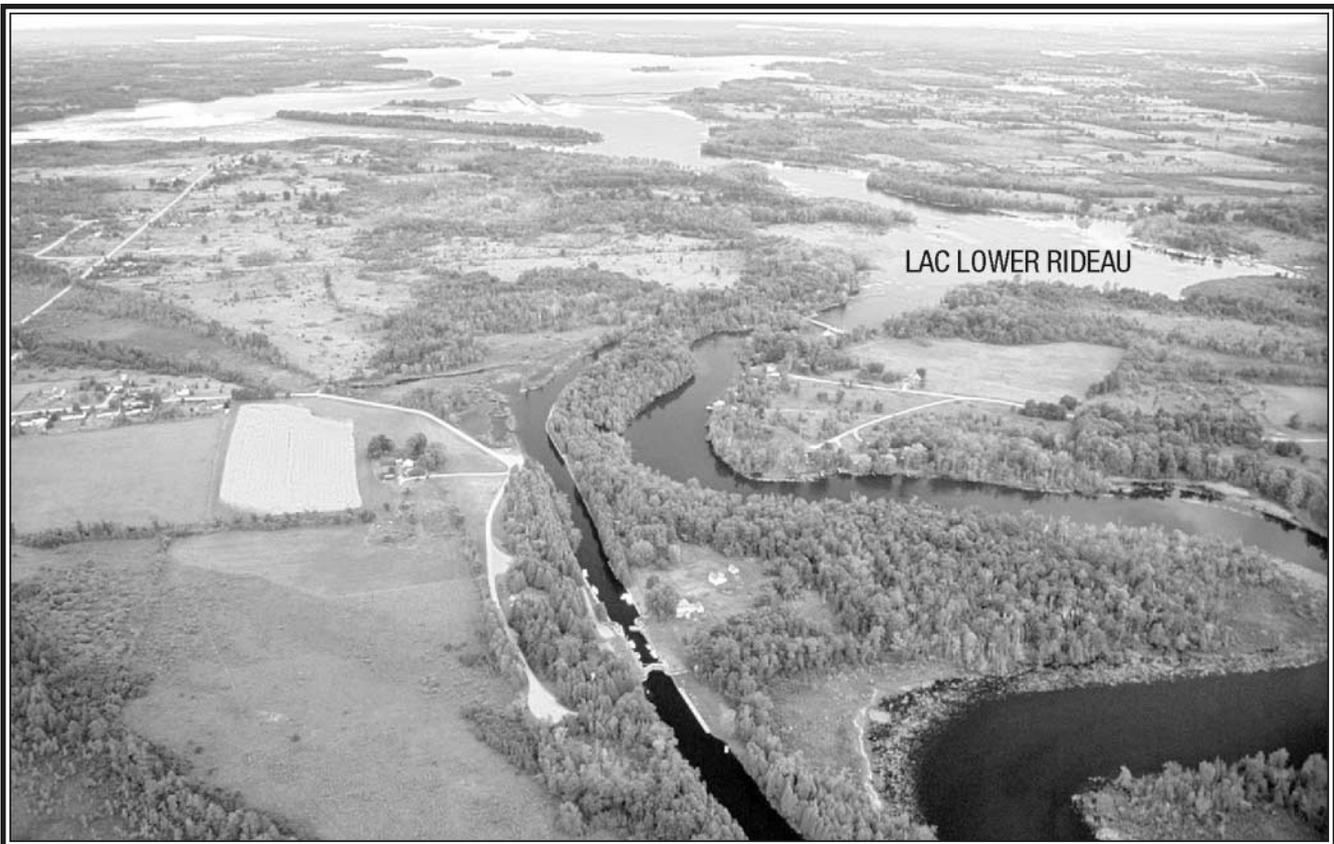


Montage photographique du musée du canal Rideau - Collection de photographies du canal Rideau

Le musée du canal Rideau à Smiths Falls présente l'histoire du canal à l'aide d'expositions, d'artefacts et de maquettes.

7.5.2 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- En collaboration avec l'industrie touristique, les attractions patrimoniales, les enseignants et les partenaires de la collectivité, faire valoir le corridor du canal Rideau comme une expérience et une destination d'apprentissage de premier choix du patrimoine culturel.
- Aider les musées locaux installés sur les terres de réserve du canal et dans le reste du corridor du canal à présenter les principaux messages relatifs à l'importance nationale du canal.
- Aider le Musée du canal Rideau à faire office de principal centre de mise en valeur du patrimoine à Smiths Falls.
- Collaborer avec d'autres groupes de défense du patrimoine afin de faire connaître les valeurs culturelles et écologiques du corridor du canal, et d'encourager ainsi la participation du public et les initiatives de gérance privée.
- Élaborer pour les jeunes Canadiens un programme éducatif de diffusion externe axé sur les messages d'importance nationale.
- Instaurer un programme permanent d'évaluation de l'efficacité du programme et y apporter éventuellement les changements nécessaires à la bonne diffusion des principaux messages.
- Collaborer avec la Commission de la capitale nationale et d'autres partenaires afin d'améliorer les programmes d'interprétation du canal dans la région de la capitale nationale.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE POONAMALIE

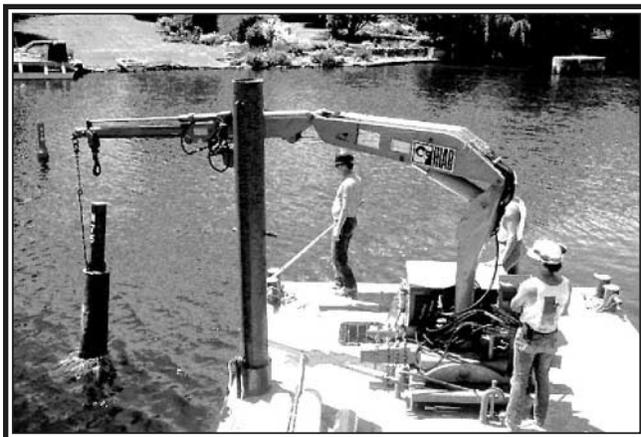
8.0 INSTALLATIONS ET SERVICES DESTINÉS AUX VISITEURS

Parcs Canada offre toute une gamme d'installations et de services à ses visiteurs pour qu'ils puissent jouir du canal Rideau en toute sécurité, tout en protégeant les valeurs culturelles et naturelles. Comme le prescrit la *Politique sur les canaux historiques*, Parcs Canada doit fournir des installations et des services pour la navigation de transit et l'usage public des postes d'éclusage.

Il est bien connu que pour offrir des installations et des services publics efficaces et rentables, il faut un effort concerté de la part du gouvernement et du secteur privé. Il faut, quand on songe aux installations et aux services à offrir dans le corridor du canal, songer d'abord aux besoins des visiteurs, puis à qui est le mieux placé pour y répondre.

8.1 Activités actuelles

- Fourniture d'installations, de services et de renseignements permettant une navigation de transit sans danger et agréable.
- Fourniture des installations, des services et des renseignements essentiels aux postes d'éclusage à



*Mise en place d'aides à la navigation dans le canal près de Manotick
Collection de photographies du canal Rideau*

L'entretien du chenal navigable est essentiel à une expérience de navigation sécuritaire et agréable.

l'intention des visiteurs terrestres et des plaisanciers.

- Information, services et installations prévus pour la sécurité du public.
- Au besoin, prévoir l'accès des personnes à mobilité réduite aux postes d'éclusage, sans pour autant compromettre l'intégrité des ressources culturelles.

8.2 Principaux problèmes liés aux services aux visiteurs

- La définition des rôles respectifs de Parcs Canada, des municipalités et du secteur privé dans la fourniture d'installations et de services pour les visiteurs.
- La définition des normes de qualité pour l'industrie du tourisme dans le corridor du canal, de sorte que les services et les installations soient assurés et entretenus selon des critères uniformes.

8.3 Objectif stratégique

Travailler de concert avec d'autres entités en vue de fournir aux visiteurs une gamme de possibilités récréatives, d'installations et de services appropriés qui leur permettront de profiter du canal.



*Personnel de l'écluse à Burritt's Rapids - Steve Weir
Les employés de l'écluse sont les ambassadeurs de Parcs Canada auprès du public.*

8.3.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Définir le niveau de base des installations et des services que Parcs Canada offrira aux postes d'éclusage, notamment des installations d'utilisation diurne, des quais, des toilettes et des emplacements de camping, ainsi que des aides à la navigation le long du canal pour répondre aux besoins des visiteurs.
- Examiner et mettre à jour les publications d'orientation et d'autres médias pour s'assurer qu'ils fournissent aux visiteurs de l'information sur les installations et services fournis par Parcs Canada, les droits en vigueur et les messages sur la sécurité publique.
- Établir un plan de sécurité publique.
- Offrir l'accès aux personnes à mobilité réduite aux installations du canal, s'il est possible de le faire sans compromettre l'intégrité commémorative des bâtiments patrimoniaux du canal. Lorsque l'accès aux personnes à mobilité réduite ne pourra être fourni, Parcs Canada s'efforcera d'offrir d'autres moyens d'interprétation, à l'aide de vidéos, d'expositions, du site Web et autres.
- Évaluer la satisfaction de la clientèle pour déterminer si les services et les installations sont bien offerts et s'il faut les adapter aux besoins changeants.
- Examiner la possibilité d'offrir de nouveaux services, notamment l'électricité aux postes d'éclusage, selon une formule de plein recouvrement des coûts. Les droits pour ces installations seront fixés en fonction des prix du marché.
- Établir des normes de rendement pour mesurer l'efficacité de la fourniture des services et des installations.

8.3.2 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- Entreprendre, de concert avec d'autres entités, des études de marché afin de déterminer les besoins et les attentes des visiteurs, en fonction des besoins précis des études, des objectifs et des ressources disponibles.
- De concert avec les intervenants de l'industrie touristique, gérer les installations et les activités récréatives de manière à favoriser l'utilisation, l'appréciation et la connaissance du LHNC du Canal-Rideau, à réduire au minimum les effets sur l'environnement, et à limiter les conflits entre les groupes d'utilisateurs.
- Inciter les municipalités, les organismes de conservation et d'autres à offrir un accès public suffisant au canal.
- Encourager le secteur privé à fournir de nouveaux services et installations ou à améliorer ceux qui existent déjà. Si aucun exploitant privé n'est disposé à le faire, Parcs Canada pourra les fournir lui-même, selon une formule de plein recouvrement des coûts. Dans un cas comme dans l'autre, les services et installations, qu'ils soient nouveaux ou améliorés, ne compromettent pas l'intégrité commémorative ou le caractère patrimonial du canal et seront durables sur le plan écologique et rentables.



LAC BIG RIDEAU

9.0 TOURISME PATRIMONIAL ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Le corridor du canal Rideau est une destination très populaire chez les amateurs d'activités récréatives depuis les années 1870. De nos jours, le tourisme est l'activité économique la plus importante dans cette région. On évalue à plus de un million les visiteurs terrestres des postes d'éclusage et à 1,4 million ceux qui fréquentent le LHNC du Canal-Rideau à Ottawa, pendant l'hiver. D'après l'*Étude des retombées économiques du lieu historique national du Canal-Rideau*, la contribution du lieu historique au PIB national est supérieure à 24 millions de dollars et il assure plus de 600 emplois à temps plein.

Selon la *Politique sur les canaux historiques*, ces derniers doivent contribuer au tourisme régional et Parcs Canada doit participer aux initiatives touristiques des collectivités et des divers organismes. À cette fin, le LHNC du Canal-Rideau participe à la commercialisation du corridor du canal Rideau en tant que destination touristique dans le domaine du patrimoine culturel et des activités récréatives.

Même si le tourisme est généralement un avantage, l'utilisation accrue a donné lieu à des conflits, en particulier entre les plaisanciers, et entre les plaisanciers et les propriétaires riverains. Les effets néfastes sur l'environnement aquatique préoccupent également. La *Politique sur les canaux historiques* reconnaît la nécessité de veiller à ce que les utilisations et les activités respectent le caractère patrimonial des ressources culturelles et naturelles du canal, soient compatibles avec la sécurité du public et contribuent à l'appréciation et à l'utilisation du canal par le public.

9.1 Programme actuel de commercialisation touristique

- Participation à une vaste gamme de programmes de promotion touristique, en collaboration avec d'autres organismes à vocation touristique.

- Évaluation par Parcs Canada des activités de commercialisation pour voir si elles réussissent à atteindre les marchés cibles.
- Promotion de la route patrimoniale Rideau, en collaboration avec d'autres partenaires de l'Ontario East Tourism Association.

9.2 Enjeux liés au tourisme et aux activités récréatives

- Exercer la gestion des activités de navigation sur le canal de façon à assurer la sécurité du public et de réduire au minimum les conflits entre les utilisateurs et les répercussions sur les valeurs culturelles et écosystémiques du canal.
- Il n'y a pas un seul et même organisme qui ait traditionnellement joué un rôle de chef de file pour résoudre les problèmes de sécurité de la navigation de plaisance, d'exploitation et d'incidence sur l'environnement.
- Les embarcations à haute vitesse, la planche nautique, l'utilisation peu sûre des bateaux, le bruit et la congestion à certains endroits du canal ont dégradé le plaisir que retirent les plaisanciers et les résidents riverains du canal.
- L'aptitude du corridor du canal Rideau de concurrencer d'autres régions touristiques comparables.
- Les associations touristiques et les partenaires concentrent généralement leurs efforts sur leur région immédiate.
- Il n'existe pas de pochettes de renseignements touristiques complets sur le corridor du canal.
- Les efforts de promotion ont surtout été axés sur l'accroissement de la navigation de plaisance et les activités terrestres et non sur l'atteinte de marchés cibles bien déterminés.
- Les efforts de promotion destinés à augmenter les activités nautiques en haute saison pourraient

provoquer des conflits d'utilisation, nuire à l'environnement et réduire la qualité de l'expérience vécue par les visiteurs.

- Conflits éventuels entre les nouveaux marchés (p. ex. canoteurs) et les utilisateurs traditionnels (plaisanciers).

9.3 Tendances qui influencent le tourisme

- La croissance démographique considérable qu'on prévoit dans la région d'Ottawa pourrait accroître les pressions exercées sur l'utilisation du canal Rideau.
- L'augmentation du nombre de bateaux et la présence de gros bateaux dans le canal accroissent la demande de services et les possibilités de conflits.
- L'intérêt accru pour le tourisme culturel, les voyages d'apprentissage et les expériences éducatives.

9.4 Objectifs stratégiques

Faire valoir le corridor du canal Rideau en tant qu'expérience authentique de grande qualité dans le domaine du patrimoine culturel et des activités récréatives, tout en respectant ses valeurs culturelles et écosystémiques.

Gérer les activités de navigation de plaisance de façon à favoriser une utilisation sûre et agréable du canal et à réduire les conflits et les répercussions sur l'environnement.

9.4.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Axer les efforts de commercialisation touristique sur les activités durables qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre et apprécier les valeurs culturelles, naturelles et pittoresques du canal et d'en profiter.
- Jouer un rôle de chef de file dans la commercialisation touristique de la route patrimoniale du canal Rideau, et des initiatives de commercialisation dans l'ensemble du corridor.

- Veiller à que les efforts de commercialisation soient correctement ciblés.
- Surveiller l'efficacité du programme de commercialisation et, le cas échéant, y apporter les modifications nécessaires.
- Donner l'exemple en offrant des installations et des services de haute qualité sur les terres de réserve du canal en vue d'activités durables.

9.4.2 Principales interventions de Parcs Canada en collaboration avec d'autres entités

- Jouer un rôle de chef de file dans la collaboration avec d'autres organismes d'application de la loi et groupes qui s'intéressent à la navigation de plaisance pour résoudre les problèmes de sécurité de la navigation de plaisance, les conflits et les répercussions sur l'environnement.
- En coopération avec l'industrie touristique, élaborer et commercialiser de nouveaux forfaits, programmes et services fondés sur les valeurs culturelles et écosystémiques du corridor du canal.
- Participer à la commercialisation de la route patrimoniale Rideau.



Démonstration du travail de forge sur la patinoire du canal Rideau.

Steve Weir

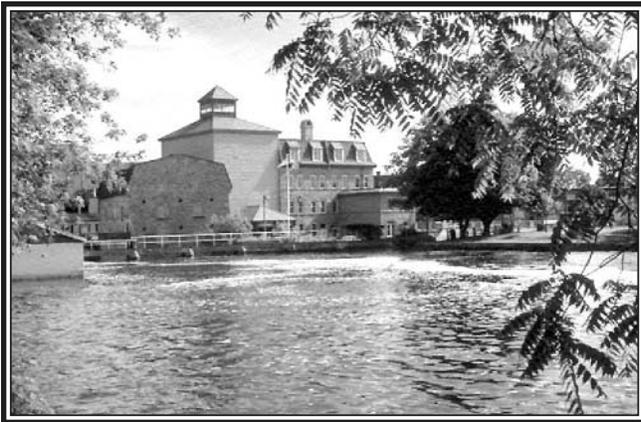


POSTE D'ÉCLUSAGE DE NARROWS

10.0 ADMINISTRATION ET EXPLOITATION

10.1 Aperçu

Le bureau principal du LHNC du Canal-Rideau, situé au centre du canal, à Smiths Falls, remplit différentes fonctions spécialisées afin de répondre aux exigences complexes de l'exploitation d'un canal historique. Trois bureaux de secteur, situés à Elgin, à Smiths Falls et à Manotick, sont chargés de l'exploitation et de l'entretien du canal et supervisent les postes d'éclusage qui sont les principaux points de rencontre avec le public et de prestation des services. Il incombe aux maîtres-éclusiers et à leurs employés de faire fonctionner les écluses, d'entretenir le terrain et de dispenser les programmes aux visiteurs.



Woods Mill, Smiths Falls - Collection de photographies du canal Rideau

Le plus grand complexe de moulins à subsister sur le canal Rideau, qui abrite le Musée du canal Rideau et les bureaux administratifs du Canal-Rideau.

La présente section du plan donne l'orientation de l'administration des terres de réserve du canal, et de la fourniture des installations d'administration et d'exploitation. Les terres de réserve du LHNC du Canal-Rideau sont le lit du canal et toutes les terres qui appartiennent à Parcs Canada, soit les postes d'éclusage, les îles, les barrages, les digues, les berges

et les autres terrains nécessaires à l'exploitation du LHNC.

10.2 Enjeux liés à l'administration et à l'exploitation

- Résolution du problème de l'occupation non autorisée des terres de la Couronne par les propriétaires de terrains riverains contigus.
- Réglementation de l'utilisation du lit du canal pour les activités commerciales et privées, p. ex. les ports de plaisance et les quais privés.
- Conclusion de nouvelles ententes concernant l'utilisation des surplus d'eau pour la production d'hydroélectricité, conformément à la *Politique sur les canaux historiques*.
- Nécessité de faire respecter le règlement concernant l'empiètement non autorisé sur le LHNC du Canal-Rideau.
- Respect de l'environnement dans toutes les activités de Parcs Canada.

10.3 Objectifs stratégiques

Gérer l'utilisation privée des terres de réserve du LHNC du Canal-Rideau et le lit du canal de manière à en protéger les valeurs culturelles, naturelles et touristiques, à en assurer l'utilisation appropriée par la population et à respecter les intérêts des occupants.

Veiller à ce que tous les aspects des activités, des installations et des services de Parcs Canada respectent les principes de la gérance de l'environnement et de la viabilité du point de vue écologique.

10.3.1 Principales interventions de Parcs Canada

La gestion des terres de réserve du LHNC du Canal-Rideau sera guidée par les critères suivants :

- l'utilisation privée des terres de réserve du canal sera compatible avec la protection du caractère patrimonial du LHNC du Canal-Rideau.

- Les installations destinées à l'utilisation commerciale ne doivent pas compromettre l'intégrité commémorative des postes d'éclusement et doivent répondre aux besoins des utilisateurs du canal.
- Il ne faut pas compromettre la sécurité du public et l'utilisation du canal.
- L'État doit bénéficier, le cas échéant, d'une contrepartie équitable.
- Il faut respecter les utilisations privées légitimes actuelles des terres du canal.
- L'acquisition et l'aliénation des biens doivent être régies par la nécessité d'assurer l'intégrité commémorative du LHNC du Canal-Rideau, la santé de l'écosystème, la sécurité et l'utilisation du public, ainsi que les besoins de l'exploitation.
- Les terres de réserve du canal qui sont occupées par des propriétaires de terrains riverains contigus, qui n'ont pas de valeur culturelle, écologique ou pittoresque et qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation peuvent être vendues.
- Informer les propriétaires fonciers de l'étendue des droits de propriété de l'État le long du canal et des règlements qui en régissent la protection et l'utilisation.
- Assurer l'observation des règlements relatifs à l'empiètement non autorisé sur le lit du canal et les terres de réserve du canal et à l'utilisation de ces derniers.
- Conclure, aux fins de l'utilisation des surplus d'eau du canal pour la production d'électricité, de nouvelles ententes qui seront conformes à la *Politique sur les canaux historiques*.
- Réaliser toutes les activités d'entretien et d'exploitation d'une manière respectueuse de l'environnement.
- Soumettre à une évaluation environnementale, lorsque la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* l'exige, tous les projets de construction, les nouveaux services, installations et activités sur les terrains administrés par Parcs Canada et qui relèvent de sa compétence, ou auxquels il verse une contribution financière.
- Veiller à l'observation du *Règlement sur les canaux historiques*.
- Intégrer des messages sur la gestion de l'environnement aux programmes de communications et de formation du LHNC du Canal-Rideau.



*Aménagement paysager au poste d'éclusement d'Old Slys
Collection de photographies du canal Rideau*

Les communautés le long du canal attachent une grande importance aux postes d'éclusement en tant que parcs publics.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE DAVIS

11.0 GESTION DES EAUX

11.1 Aperçu des méthodes actuelles de gestion de l'eau

Le canal Rideau gère les débits d'eau dans la majeure partie des bassins hydrographiques des rivières Cataract et Rideau, soit directement, soit par le biais d'ententes avec d'autres organismes. Parcs Canada s'efforce de maintenir des niveaux d'eau suffisants dans le chenal de navigation pour assurer la sécurité du réseau. De plus, on produit de l'hydroélectricité en plusieurs endroits, un bon nombre de collectivités et d'exploitations agricoles soutirent de l'eau du canal et les utilisations récréatives et l'environnement naturel s'appuient tous deux sur un régime stable de gestion des eaux.

En général, les barrages situés sur la majorité des lacs qui se trouvent dans le canal sont exploités selon le même modèle tous les ans. Le niveau de chacun des lacs est abaissé à son niveau hivernal à la fin de l'automne et ce niveau est maintenu jusqu'en février. Les lacs qui contiennent des populations de truite grise atteignent leur niveau le plus bas le 15 octobre, date qui coïncide avec le cycle annuel de frai. Selon la quantité de neige dans le bassin hydrographique en mars, le niveau de chacun des lacs peut être corrigé en fonction de la quantité prévue de ruissellement et tout



Barrage de Poonamalie - Kerry McGonigal

Le barrage de Poonamalie est une structure moderne qui contrôle le niveau des lacs Lower Rideau et Big Rideau.

abaissement qui en résulte est limité au niveau minimum du lac, atteint l'automne précédent. Cette contrainte vise à rendre plus fructueuse la frai de la truite grise, notamment dans les lacs Bobs, Crow et Big Rideau.

Les opérations printanières ont pour objet de remplir les lacs, tout en prévenant les inondations locales ou les débits sortants excessifs, ce qui peut entraîner la formation d'embâcles et des inondations. Les lacs sont maintenus au « niveau plein » presque le plus longtemps possible, tout en respectant les besoins du débit en aval; cependant, quand on y ajoute les pertes par évaporation, on constate une diminution graduelle du niveau d'eau tout au long de l'été.

Pendant la saison de navigation, on tire des lacs réservoirs un débit suffisant pour maintenir une profondeur minimum de 1,6 m (5 pi) tout le long du canal. La majeure partie de ce débit est nécessaire pour compenser les pertes par évaporation et transpiration, qui peuvent dépasser le ruissellement des pluies pendant l'été (p. ex., le lac Big Rideau perd de un à deux centimètres par jour). Pour cette raison, il y a souvent un prélèvement important dans ces lacs, à la fin de l'été.

Le canal Rideau utilise ses méthodes de gestion des eaux pour réduire les répercussions sur les activités récréatives et l'environnement naturel. Par exemple, les restrictions de débit à certains endroits au printemps protègent la frai annuelle du brochet, et la régularisation des débits de certains lacs réservoirs, si possible, contribue à préserver l'eau pour les activités récréatives et la faune dans ces lacs.

La gestion des eaux est essentiellement une question d'équilibre entre des besoins concurrents. Lorsque le volume d'eau est limité, il faut remplir les lacs pendant le ruissellement printanier, tout en s'efforçant de réduire au minimum les menaces d'inondation, de sorte qu'il y ait des niveaux d'eau suffisants pour répondre aux besoins récréatifs, aux divers besoins de la pêche à différents moments de l'année, et tout en

s'assurant qu'il y aura assez d'eau pour la navigation tout au long de la saison. Il s'agit d'une tâche difficile, compliquée par les aléas des conditions météorologiques.

11.2 Enjeux liés à la gestion des eaux

Les principaux problèmes suivants ont été définis dans la *Rideau Canal Water Management Study (1994)*, et par diverses discussions avec des intervenants.

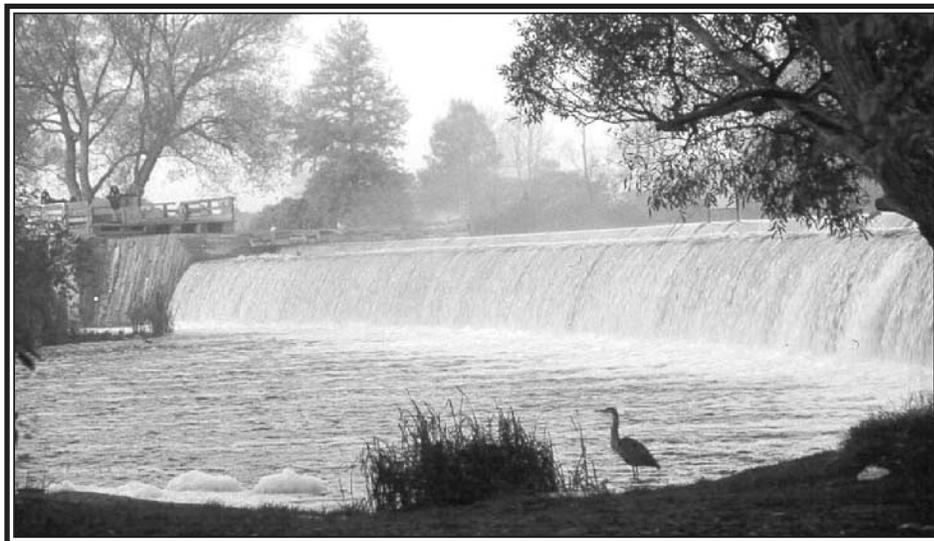
- Répercussions des méthodes de gestion des eaux sur l'écosystème aquatique.
- Niveau d'eau élevé dans les lacs Rideau au printemps.
- Effets de l'exploitation de centrales d'hydroélectricité sur les niveaux d'eau.
- Effets des prélèvements dans les lacs réservoirs sur l'utilisation récréative et l'écosystème aquatique.

11.3 Politiques de gestion des eaux

- Les dispositions de la *Politique sur les canaux historiques* obligent Parcs Canada à assurer des

profondeurs d'eau suffisantes pour la navigation, dans le chenal de navigation, comme le montrent les tableaux hydrographiques du canal.

- Les inondations seront réduites par la gestion du système de régularisation des eaux, tout en reconnaissant que la capacité de réduire les inondations dépend des conditions météorologiques, de la nature du réseau et de la conception des ouvrages de régularisation des eaux.
- Les méthodes de gestion des eaux sont mises en œuvre de façon à nuire le moins possible à l'environnement aquatique et à l'utilisation récréative du canal.
- Les répercussions des prélèvements dans les lacs réservoirs sur les activités récréatives et l'environnement aquatique seront réduites au minimum par une régularisation plus précise des débits d'eau, lorsqu'il sera possible de le faire.
- L'exploitation de centrales d'hydroélectricité sera conforme à la *Politique sur les canaux historiques*.



Barrage d'Edmonds - Collection de photographies du canal Rideau

Le barrage d'Edmonds est un déversoir type qui maintient un niveau d'eau adéquat pour la navigation.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE JONES FALLS

12.0 PARTENARIATS EN COURS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Le LHNC du Canal-Rideau fait partie de la vie quotidienne de nombreuses personnes installées le long du canal. La régularisation des niveaux d'eau, les heures d'ouverture, l'utilisation des postes d'éclusement, la gestion des terrains de réserve et du lit du canal exercent des effets directs sur la plupart des résidents du corridor et de nombreux visiteurs. En outre, puisque le canal est un lieu historique national, sa gestion intéresse tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. Pour composer avec ces enjeux parmi bien d'autres, le LHNC du Canal-Rideau traite avec le public, à titre individuel et collectif.

Il y a longtemps que la population, par l'entremise de groupes d'intervenants, participe à la gestion du canal Rideau. Il existe un grand nombre d'associations qui s'intéressent à l'avenir du canal. Les groupes de défense du patrimoine, les associations vouées à la protection des lacs, les clubs de chasse et de pêche et les entreprises touristiques contribuent tous à la qualité du milieu du LHNC du Canal-Rideau et aux possibilités d'utilisation qu'il offre à la population. Ces groupes, le grand public et les Canadiennes et les Canadiens ailleurs au pays, comptent intervenir en permanence sur bien des aspects de la gestion du canal, et participer à la production et à la mise en œuvre du présent plan directeur. La réalisation de la vision de Parcs Canada en ce qui concerne le canal Rideau dépendra dans une grande mesure de la manière dont l'Agence réussira à faire participer la plupart des groupes d'intervenants à la mise en œuvre des interventions prévues dans le présent plan.

12.1 Objectif stratégique

Veiller à ce que la population participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan directeur et soit consultée avant qu'on ne prenne des décisions importantes sur l'exploitation du LHNC du Canal-Rideau.

12.2.1 Principales interventions de Parcs Canada

- Le Comité consultatif du canal Rideau demeurera le principal agent des consultations publiques sur la gestion du LHNC du Canal-Rideau. Le comité se compose de divers intérêts et de membres expérimentés afin d'assurer l'avenir du canal. Le comité sera consulté pour toutes les grandes décisions qui se prendront à l'égard de la gestion du LHNC du Canal-Rideau.
- Adopter une stratégie de communications qui permettra de transmettre les renseignements importants et de faire participer le public à la planification des politiques, des installations et des activités, si l'intervention de la population est pertinente.
- Aider le Comité consultatif du canal Rideau à organiser un symposium périodique sur les problèmes que doit résoudre le LHNC du Canal-Rideau.
- Favoriser la création de réseaux d'intérêts analogues dans le corridor du canal et soutenir leurs objectifs.



Symposium du canal Rideau - Steve Weir

Le symposium annuel du canal Rideau est un événement populaire où l'on discute des enjeux auxquels est confronté le canal.

- Continuer à appuyer les objectifs des Amis du canal Rideau et de la Rideau Waterway Land Trust Foundation.
- Prévoir une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan et en informer le public.
- Préparer tous les cinq ans un rapport sur l'état du canal, avant l'examen du plan directeur.
- Procéder à un examen officiel du plan directeur tous les cinq ans.



PONT BRASS POINT

13.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

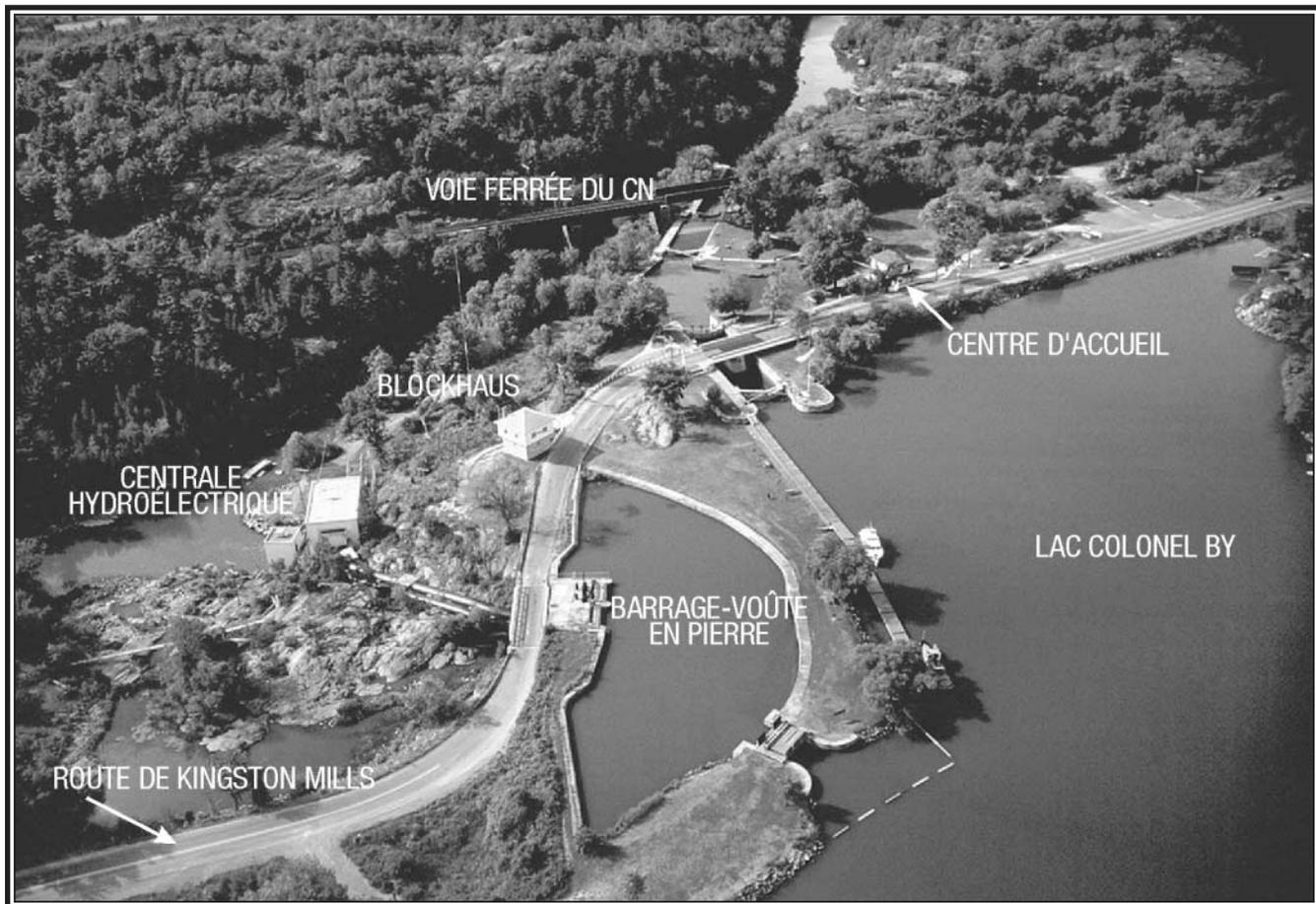
Le plan directeur du lieu historique national du Canal-Rideau présente la vision qu'ont Parcs Canada et la collectivité de l'avenir du lieu historique national et les mesures jugées nécessaires à la concrétisation de cette vision. Si l'évaluation environnementale (EE) est préparée alors que le plan n'en est encore qu'à l'état de projet, c'est dans le but de déterminer les éventuels effets néfastes sur l'environnement des installations ou activités actuels et proposés dans le plan ou les incidences de l'environnement sur le plan. De plus, l'objet de l'EE est d'évaluer si le plan respecte les politiques de Parcs Canada et du gouvernement en général en matière d'environnement.

On trouvera dans le plan un large éventail de concepts avant-gardistes et de mesures de gestion qui visent les uns et les autres à protéger les ressources représentées par le LHNC du Canal-Rideau. Nombre des activités, des entreprises et des utilisations actuelles du canal sont représentatives des effets anciens et actuels qui s'exercent sur les éléments clés du milieu culturel, naturel ou socio-économique du LHNC, effets qui sont dus pour la plupart aux usagers de la voie navigable ou aux associations coopérantes. Compte tenu du nombre et de la diversité des utilisateurs du corridor du canal, protéger l'intégrité du LHNC à tous égards (sur les plans naturel, culturel et socio-économique) représente une énorme tâche. Toutefois, c'est en cernant les effets positifs que les activités et les concepts proposés dans le nouveau plan exercent sur ces incidences négatives qu'on pourra relever ce défi de taille. Au nombre de ces effets positifs, il faut compter les énoncés relatifs à la gestion et à la protection des ressources, les initiatives progressistes prises pour améliorer les stratégies de gestion et de protection déjà en place et les méthodes qui permettront d'attirer davantage de visiteurs au LHNC

et par conséquent, d'engendrer des recettes. Dans bien des cas, le plan prévoit des mécanismes pour traiter ces questions par des stratégies de gestion plutôt que par des ouvrages matériels ou des projets particuliers.

La surveillance sera indispensable si l'on veut vérifier l'utilité et le bien-fondé des stratégies d'atténuation. Il est crucial d'instaurer un mécanisme de rétroaction efficace pour que ceux qui sont en mesure de favoriser la mise en œuvre de ces stratégies soient au courant des résultats de cette surveillance. Parcs Canada devrait jouer un rôle permanent dans toutes les propositions d'aménagement dans les limites du LHNC et, dans toute la mesure du possible, sur les terrains contigus. Toutes les stratégies énoncées dans le plan directeur ont pour objet de veiller à ce que les ressources du lieu actuellement non menacées ne le deviennent pas et que celles qui le sont soient protégées.

Les initiatives exposées dans le plan contribuent à l'intégrité commémorative du canal et sont manifestement conformes aux objectifs de gestion des ressources culturelles à court et à long terme de Parcs Canada. Elles devraient donc permettre au lieu historique national de concrétiser sa vision.



POSTE D'ÉCLUSAGE DE KINGSTON MILLS

14.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Parcs Canada utilise le processus d'établissement du plan d'affaires annuel pour définir la prestation des services et les améliorations à apporter à l'exploitation du LHNC. Le plan directeur donne l'orientation stratégique sur laquelle se fonde le plan d'affaires du LHNC. Ce dernier précisera quand et comment les stratégies du plan directeur seront mises en œuvre. Le plan d'affaires garantira également que les priorités sont fondées sur l'intégrité commémorative, le service à la clientèle, de même que sur l'utilisation judicieuse et efficace des ressources.

La mise en œuvre du présent plan directeur incombe au directeur du lieu historique national du Canada du Canal-Rideau. Les crédits accordés par le gouvernement constituent la majeure partie des ressources nécessaires à la mise en œuvre du présent plan, mais d'autres mécanismes de financement, dont la production de recettes et les partenariats, seront également envisagés. Le directeur présentera un rapport sur la mise en œuvre du plan, par le biais du rapport biennuel sur l'état des aires patrimoniales protégées et du rapport annuel sur la mise en œuvre du plan d'affaires.

Les tableaux suivants décrivent les différents projets nécessaires au maintien de l'intégrité commémorative du LHNC, à la protection de l'environnement, au maintien de l'intégrité du réseau de navigation et à la prestation de services de qualité aux visiteurs.

Les catégories des priorités de mise en œuvre sont les suivantes :

1. Le projet ou l'activité revêt une priorité élevée et l'administration dispose du financement et du personnel maintenant et dans les années à venir. Le projet ou l'activité est indispensable au maintien de l'intégrité commémorative, de l'intégrité du réseau de navigation, à la protection de l'environnement, à la sécurité du public et à la prestation de services de qualité aux visiteurs, ou il influence grandement

des projets futurs qui visent à garantir l'intégrité commémorative.

2. Le projet a des répercussions sur l'intégrité commémorative, la santé de l'écosystème, la navigation ou la qualité du service à la clientèle et il doit être réalisé en fonction des résultats de ce qui précède, si des fonds deviennent disponibles grâce aux économies réalisées en 1 ci-dessus ou par suite de l'obtention de nouveaux fonds, ou de la réaffectation de fonds existants.
3. La mise en œuvre est préférable, mais pas indispensable à l'intégrité commémorative, à la santé de l'écosystème ou à la qualité du service à la clientèle. Les projets doivent être envisagés comme des possibilités, si des fonds sont disponibles.

GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Gestion des ressources culturelles, interventions de Parcs Canada (4.4.1)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Assurer en permanence la surveillance et l'entretien des ouvrages de génie civil.	1	Investir régulièrement des fonds dans l'exploitation et des projets d'immobilisations, selon les priorités, pour protéger la trame historique et assurer la sécurité du public.	Permanente. Grands projets d'immobilisations précisés dans le plan d'affaires. Mise à jour annuelle.
Assurer en permanence la surveillance et l'entretien des bâtiments.	1	Investir régulièrement des fonds dans l'exploitation et des projets d'immobilisations, selon les priorités, pour protéger la trame historique et assurer la sécurité du public.	Permanente. Grands projets d'immobilisations précisés dans le plan d'affaires. Mise à jour annuelle.
Préserver les paysages des postes d'éclusement.	1	Déterminer les caractéristiques du paysage culturel, les protéger par une surveillance permanente et des activités d'entretien et d'exploitation.	Permanente. Grands projets d'immobilisations précisés dans le plan d'affaires. Mise à jour annuelle.
Protéger les sites archéologiques sur les terres de réserve et le lit du canal.	1	Mettre à jour l'inventaire des sites archéologiques connus. Gérer en permanence les sites et surveiller les activités d'entretien et d'exploitation, de même que les répercussions possibles. Intervenir pour atténuer les menaces.	2004/2006 Permanente Au besoin
Conserver les objets et les artefacts archéologiques.	1	Mettre à jour le catalogue et les rapports sur l'état des objets. Atténuer les problèmes de conservation suivant l'ordre des priorités.	2004 - 2006 Permanente

GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES

Gestion des ressources culturelles, interventions conjointes (4.4.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Encourager les interventions municipales pour préserver le patrimoine.	2	Sensibiliser les planificateurs, les conseils municipaux et les propriétaires fonciers aux valeurs du patrimoine. Appuyer et parrainer le symposium sur la voie navigable Rideau. Intervenir auprès de la collectivité d'aménagement afin de protéger les bâtiments et les paysages.	Permanente Activité annuelle Au besoin
Créer un réseau de groupes voués à la protection du patrimoine.	2	Tenir des ateliers à l'intention des groupes voués à la protection du patrimoine. Appuyer les programmes partagés d'apprentissage et de conservation.	2004/2005 Permanente
Protéger les terres voisines des postes d'éclusage, etc.	3	Participer aux processus d'élaboration des plans officiels des municipalités. Apporter une aide technique aux municipalités et aux propriétaires de terrains contigus. Examiner les demandes d'aménagement.	Permanente Au besoin Au besoin
Aider le propriétaire à protéger le LHNC du Pont basculant de Smiths Falls (Ontario)	1	Négocier une entente de partenariat. Participer à l'entente de partenariat afin de protéger et de gérer le pont.	2005 Permanente

GESTION DE L'ÉCOSYSTÈME

Principales interventions de Parcs Canada (5.4.1)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Dresser l'inventaire des caractéristiques des écosystèmes naturels du canal et les protéger.	1	Dresser l'inventaire des milieux humides importants. Intervenir pour conserver et protéger les ressources de l'écosystème. Investir dans des études sur les espèces en péril, les ressources indispensables. Gérer les sites contaminés.	2004/2006 Permanente Au besoin Permanente
Surveiller l'évaluation environnementale des ouvrages riverains et en milieu aquatique et veiller à la tenue de ces évaluations.	1	Procéder à l'évaluation proactive des projets d'ouvrages maritimes de Parcs Canada. Examiner les demandes des propriétaires fonciers/locataires concernant des ouvrages riverains et en milieu aquatique.	Au besoin Permanente
Gérer la végétation aquatique submergée.	1	Limiter la végétation dans les voies de navigation. Étudier et analyser les espèces exotiques répandues, en collaboration avec d'autres intervenants.	Permanente 2004/2006

Gestion de l'écosystème, principales interventions conjointes (5.4.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Recueillir et diffuser de l'information sur l'environnement.	2	Établir des réseaux avec d'autres compétences, organismes et associations. Participer à la table ronde de la rivière Rideau. Créer des liens avec des bases de données.	Permanente Permanente Permanente

Gestion de l'écosystème, principales interventions conjointes (5.4.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Identifier des terres écosensibles, favoriser leur protection.	2	Collaborer avec des partenaires comme la Rideau Waterway Land Trust Foundation. Appuyer les initiatives de gérance de l'environnement par des mesures de collaboration.	Permanente Permanente
Définir des indicateurs écologiques et assurer la surveillance de l'environnement.	3	Poursuivre avec des partenaires l'établissement d'un ensemble d'indicateurs environnementaux. Amorcer un programme de surveillance sous forme de projet pilote.	Permanente 2005/2006

UTILISATION ET AMÉNAGEMENT DES RIVES*Principales interventions de Parcs Canada (6.3.1)*

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Participer au processus municipal de planification.	1	Examiner et commenter les plans officiels et d'autres processus de prise de décisions particuliers sur l'utilisation des terres.	Permanente
Préparer un guide complet sur l'aménagement durable des rives.	2	Guide élaboré et mis à la disposition des propriétaires fonciers et des intervenants.	2005/2006

Principales interventions conjointes (6.3.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Identifier des terres riveraines importantes des points de vue pittoresque, historique et écologique et en promouvoir la protection.	2	Conseiller les administrations municipales et les propriétaires fonciers, d'après la <i>Rideau Cultural Landscape Study</i> . Gérer les terres de réserve du canal, y compris les terres louées, conformément à l'EIC et à la <i>Rideau Cultural Landscape Study</i> .	Permanente Permanente

Principales interventions conjointes (6.3.2) - suite

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Créer un réseau avec les planificateurs municipaux et les organismes gouvernementaux.	2	Créer un réseau des planificateurs. Favoriser les réunions régulières et les possibilités d'apprentissage.	2005/2006 Permanente

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Principales interventions de Parcs Canada (7.5.1)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Mettre à jour le programme de mise en valeur du patrimoine afin de présenter les messages d'importance nationale aux principaux postes d'éclusage.	1	Finir d'améliorer le programme à un dernier endroit. Investir stratégiquement dans l'amélioration ou la mise en œuvre de nouveaux éléments du programme.	2005 - 2006 Permanente. Projets précis du plan d'affaires.
Présenter d'autres messages sur le patrimoine aux autres postes d'éclusage.	2	Investir dans des médias d'interprétation à jour.	Permanente. Projets précis du plan d'affaires.

Principales interventions conjointes (7.5.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Appuyer les musées communautaires dans la présentation des principaux messages.	2	Apporter une aide	Au besoin
Appuyer la présentation des messages clés par le Musée du canal Rideau.	1	Travailler de concert avec le Musée du canal Rideau en tant que centre de la mise en valeur du patrimoine de la voie navigable Rideau.	Permanente

Principales interventions conjointes (7.5.2) - suite

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Collaborer avec d'autres organismes et groupes à la promotion de la gérance et de la participation du public.	2	Définir et appuyer des partenariats stratégiques. Appuyer les initiatives d'éducation populaire et d'information.	Permanente Permanente. Participation à des projets précis.

INSTALLATIONS ET SERVICES DESTINÉS AUX VISITEURS

Principales interventions de Parcs Canada (8.3.1)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Offrir un niveau de base de services et d'information aux visiteurs.	1	Fournir de l'information à tous les postes d'éclusage, au moyen de médias et de publicités, de même que dans Internet.	Permanente
Produire un plan de sécurité publique.	1	Rédaction et approbation du plan.	2005/2006
Surveiller la satisfaction de la clientèle.	2	Sondages et commentaires réguliers du public.	Permanente
Établir des normes de rendement pour les services et les installations.	3	Chercher et analyser les normes en vigueur dans le secteur touristique. Coordonner les normes avec d'autres canaux de Parcs Canada. Publier les normes.	2004/2006 2005/2006 2007/2008

Principales interventions conjointes (8.3.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Entreprendre une étude de marché.	2	Étude de marché sur les besoins des visiteurs et les tendances du marché.	Permanente
Encourager les investissements privés dans les services et les installations.	2	Participer à la détermination des possibilités pour le secteur privé. S'associer au secteur privé, lorsque cela s'avère approprié.	Permanente Au besoin

TOURISME PATRIMONIAL ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Principales interventions de Parcs Canada (9.4.1)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Prendre l'initiative de la commercialisation du tourisme.	2	Jouer un rôle stratégique en favorisant la promotion et la sensibilisation dans le corridor de la voie navigable Rideau. Prendre des mesures précises de commercialisation, notamment de la publicité.	Permanente Permanente
Axer la commercialisation sur les activités durables.	2	Orientation stratégique et interventions fondées sur des activités et l'utilisation durables.	Permanente

Principales interventions conjointes (9.4.2)

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Collaborer avec d'autres afin de résoudre les questions de sécurité de la navigation de plaisance et les conflits.	1	Travailler avec la Garde côtière et les services policiers afin d'établir et de faire respecter des règles concernant la vitesse et le sillage.	Permanente
Participer avec l'industrie touristique à la commercialisation de la route patrimoniale Rideau.	2	Jouer un rôle de chef de file dans des projets précis. Faire le lien entre toutes les activités de commercialisation et l'initiative de la route patrimoniale Rideau.	Au besoin Permanente

ADMINISTRATION ET EXPLOITATION

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Continuer à résoudre les problèmes de propriété foncière.	2	Résolution systématique, fondée sur des transactions individuelles. Renseigner l'industrie immobilière et le secteur juridique sur l'étendue de la propriété du gouvernement fédéral.	Permanente Permanente

ADMINISTRATION ET EXPLOITATION - suite

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Protéger le lit du canal de l'utilisation non autorisée.	1	Diffuser de l'information au public sur les questions d'aménagement. Inspections régulières et mesures d'exécution de la loi.	Permanente Permanente
Entreprendre une évaluation environnementale de tous les projets.	2	Application proactive de la LCEE.	Permanente
Faire respecter le <i>Règlement sur les canaux historiques</i> .	1	Mettre à jour le Règlement. Diffuser de l'information sur le Règlement au public. Faire respecter la loi conformément au mandat.	2004/2005 Permanente

PARTENARIATS EN COURS ET PARTICIPATION DU PUBLIC

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Faire participer le public par le biais du Comité consultatif du canal Rideau et d'autres mécanismes.	2	Activités de consultation concernant des questions et des activités précises. Appuyer et parrainer le symposium de la voie navigable Rideau. Réunions régulières du Comité consultatif. Informer le public de l'approbation du plan directeur.	Permanente Annuelle Quatre fois par année 2005/2006
Appuyer les Amis du canal Rideau, le Comité consultatif du canal Rideau et le Rideau Waterway Land Trust.	2	Participer activement à des projets précis. Apporter aide et appui.	Au besoin Permanente

PARTENARIATS EN COURS ET PARTICIPATION DU PUBLIC - suite

Activité	Priorité	Description	Mise en œuvre
Préparer l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan.	1	À faire en mars de chaque année.	Annuelle
Rapport quinquennal sur l'état du canal.	3	Récapitulation des rapports annuels. Évaluation de l'état des biens.	Au besoin
Examen quinquennal du plan directeur.	1	Prochain examen en 2009.	2009/2010

ANNEXE A

ÉNONCÉ D'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

**LES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX du
CANADA du CANAL-RIDEAU et du
BLOCKHAUS-DE-MERRICKVILLE (approuvé en
septembre 2000)**

1.0 INTRODUCTION

Le lieu historique national du Canada du Canal-Rideau, qui comprend aussi le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-Merrickville, est la propriété du gouvernement fédéral; il est géré par l'Agence Parcs Canada pour le bénéfice, l'éducation et l'appréciation de tous les Canadiens. Le canal Rideau a conservé une collection remarquable d'ouvrages et de bâtiments d'origine; pourtant, il ne s'agit ni d'une enclave historique, ni d'une pièce de musée. En fait, cette voie navigable historique constitue le lien crucial entre les localités situées le long du corridor, sur une distance de 200 km, entre la rivière des Outaouais et le lac Ontario. Le canal Rideau est toujours en activité et permet chaque année la navigation locale ou de transit de dizaines de milliers de bateaux. Il faut par ailleurs souligner la grande importance d'une bonne gestion de l'environnement dans la gestion du canal Rideau, car la voie navigable et l'écosystème du corridor sont inextricablement liés. En effet, nombre des caractéristiques naturelles qui forment l'écosystème du corridor du canal Rideau sont le résultat direct de la construction du canal. Étant donné l'étendue et la complexité du canal ainsi que le rôle important qu'il joue dans l'environnement naturel et humain, le défi à relever est de taille : sauvegarder à la fois des ressources culturelles et un lieu patrimonial irremplaçable tout en racontant l'histoire du canal de façon appropriée aux Canadiens et aux Canadiennes.

Le blockhaus de Merrickville est entièrement enchâssé dans l'endroit désigné pour le canal Rideau. Sa désignation en tant que lieu historique national distinct traduit l'excellence du type de structure qu'il représente, dont on trouve d'autres exemples le long du cours d'eau, structures qui sont toutes des ressources de niveau I en vertu de la désignation du canal Rideau.

Aux fins du présent énoncé d'intégrité commémorative (EIC), nous intégrons un énoncé des objectifs de commémoration, une description de l'endroit désigné ainsi que les valeurs et les messages d'importance nationale qui se rapportent au blockhaus. Les autres valeurs patrimoniales touchant ce lieu historique national sont présentées en détail dans les autres valeurs et messages relatifs au canal Rideau.

1.1 Objectifs liés aux lieux historiques nationaux du Canada

Les objectifs du gouvernement du Canada relativement aux lieux historiques nationaux du Canada sont les suivants :

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique;
- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux du Canada qui sont administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

2.0 BUT ET DÉFINITION DE L'INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

On entend par intégrité commémorative la santé et l'intégralité d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :

- les ressources qui ont permis de classer cet endroit comme lieu historique national et qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées;
- les raisons justifiant son importance historique nationale sont bien expliquées au public;
- ses valeurs patrimoniales, même celles qui ne sont pas d'importance nationale, sont respectées par tous ceux dont les décisions ou les interventions influent sur lui.

2.1 Énoncé d'intégrité commémorative

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) est un document propre à un lieu, qui indique ce que l'on entend par intégrité commémorative pour ce lieu historique national en particulier. L'EIC doit servir de point de référence aux activités de planification et de gestion, lorsque des rapports sont établis et que des mesures correctives doivent être envisagées. Il comprend les éléments principaux ci-dessous :

- Les ressources qui ont permis de classer cet endroit comme lieu historique national et qui symbolisent ou représentent son importance ne sont ni altérées ni menacées - Cette partie de l'énoncé d'intégrité commémorative présente les ressources directement liées à l'importance nationale du lieu historique et décrit leur valeur historique, qu'elle soit symbolique ou physique. C'est cette valeur qui doit être préservée et expliquée. L'EIC contient des indicateurs et des objectifs qui permettent de mieux comprendre le sens, dans le contexte du lieu historique, de l'expression « ni altérées ni menacées ».

- Les raisons de son importance historique nationale sont bien expliquées au public - Cette partie de l'EIC renferme les messages d'importance nationale ainsi que tous les renseignements complémentaires essentiels à leur bonne compréhension. Elle fournit des orientations relatives à l'intégrité, sous forme d'objectifs, permettant une communication efficace avec le public.
- Les valeurs patrimoniales du lieu historique, même celles qui ne sont pas d'importance nationale, sont respectées par tous ceux dont les décisions ou les interventions influent sur lui - Cette partie de l'énoncé d'intégrité commémorative porte sur les valeurs et les ressources patrimoniales qui ne sont pas d'importance nationale ainsi que d'autres points non traités ailleurs dans le document. Grâce à des indicateurs et à des objectifs, elle donne des orientations sur le sens, dans le contexte du lieu historique, de la notion de « respect ».

3.0 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS DE COMMÉMORATION

Les objectifs énoncés dans le présent document correspondent aux raisons pour lesquelles le canal Rideau doit être commémoré pour son importance historique nationale. Le pouvoir de désigner un lieu historique national appartient au Ministre, mais il exerce ce pouvoir sur recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada [CLMHC ou Commission]. Par conséquent, les objectifs de commémoration sont fondés sur les recommandations que la Commission émet après en avoir délibéré, recommandations qui sont approuvées par le Ministère.

En juin 1924, la Commission des lieux et monuments historiques, au cours de ses délibérations, souligne tout d'abord l'importance du canal Rideau. L'année suivante, la Commission adopte une résolution spécifiant que *la construction du canal Rideau peut être*

considérée comme étant un événement d'importance nationale.

En 1926, la Commission fait apposer une plaque pour commémorer la construction du canal, portant l'inscription suivante :

Il y a cent ans, débutait en septembre 1826 la construction du Canal Rideau, sous la direction du lieutenant-colonel John By, R.E. Ce canal allait relier la rivière des Outaouais au lac Ontario, donnant ainsi naissance à la ville d'Ottawa et assurant le progrès de l'est ontarien.

En mai 1939, la Commission reconnaît l'importance nationale du blockhaus de Merrickville en recommandant qu'une deuxième plaque portant l'inscription suivante soit placée sur la structure: « **Blockhaus de Merrickville** Un bel exemple de ce type de blockhaus construit vers 1832 pour défendre le canal Rideau » [traduction]

Le texte de la plaque se lit comme suit :

LE BLOCKHAUS DE MERRICKVILLE

Le village de Merrickville existait déjà au moment de la construction du canal Rideau et était perçu comme une cible logique pour les envahisseurs. Le colonel John By recommanda donc de prendre des mesures importantes pour assurer la protection du poste d'éclusage. Par conséquent, un blockhaus fut construit entre 1832 et 1833. Il constitue le plus gros des blockhaus bâtis le long du canal Rideau et le deuxième plus gros à subsister au Canada. La description qu'on en fit alors est toujours d'actualité : [c'est un solide blockhaus avec sous-sol et rez-de-chaussée en pierre alors que l'étage supérieur en bois est surmonté d'un toit en tôle, le tout étant entouré d'un fossé]. [Traduction]

En 1967, la Commission émet une autre recommandation dans laquelle elle réaffirme que le canal Rideau revêt une importance historique nationale, et elle prend le parti suivant :

le système complet des écluses du canal Rideau, dont les écluses, les blockhaus, les barrages, les déversoirs et les maisons d'éclusiers d'origine, sera déclaré d'importance historique nationale... Le ministre aura la responsabilité d'élaborer des politiques pour l'entretien et l'exploitation du canal afin de permettre la préservation des structures en place et de l'environnement historique exceptionnel du réseau de canaux. [Traduction]

Dans ses délibérations de novembre 1987 concernant la voie navigable Trent-Severn, la Commission indique, dans une note comparative, que le canal Rideau « est un canal exceptionnel au Canada, dans la mesure où de nombreuses structures d'origine ont survécu et où la plupart des postes d'éclusage ont conservé leur intégrité... » [Traduction]

Le canal Rideau a été désigné lieu historique national en 1924. Les raisons justifiant son importance nationale, d'après les procès-verbaux de 1924, de 1967 et de 1987 de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, sont les suivantes :

- l'aménagement du réseau de canaux;
- le grand nombre d'ouvrages qui ont survécu, y compris les écluses, blockhaus, barrages, déversoirs et maisons éclusières d'origine, plus l'intégrité de la plupart des postes d'éclusage;
- le cadre historique exceptionnel du réseau de canaux.

Le blockhaus de Merrickville a été désigné lieu historique national en 1939, car :

- c'est un bel exemple de ce type de blockhaus construit pour la défense du canal Rideau.

4.0 CONTEXTE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Ce sont les autorités militaires britanniques qui commandent les premières études sur les voies navigables Rideau et Cataraqui, pendant la guerre de 1812, inquiètes de la possibilité que cette voie d'approvisionnement cruciale située le long du Saint-

Laurent, entre Montréal et Kingston, soit coupée au cours d'une éventuelle attaque américaine. Il faut cependant attendre 1826 pour que la construction de cette voie terrestre soit décidée. Ce sont des travailleurs civils qui construisent le canal, mais il s'agit en fait d'un projet militaire du début à la fin. La construction est entièrement financée par le Trésor britannique, et c'est le lieutenant-colonel John By, des Royal Engineers, qui en assure la conception et la supervision.

Le réseau est ouvert à la navigation de transit en mai 1832, soit moins de six ans après le début des travaux, bien que les bâtiments défensifs du canal ne soient pas encore terminés. À l'époque, le canal Rideau est considéré comme un ouvrage de génie civil remarquable. Contrairement à la plupart des canaux construits en Amérique du Nord en ce temps-là, les ouvrages de génie civil du canal Rideau sont réalisés principalement en pierre de taille, et c'est le premier canal au monde à pouvoir accueillir des bateaux à vapeur. De plus, le canal traverse une région sauvage et isolée, ce qui pose de graves problèmes techniques et logistiques aux constructeurs.

Le blockhaus de Merrickville est la plus grande structure de défense bâtie le long du canal et le plus imposant des quatre blockhaus. Il a été le premier blockhaus construit et celui qui respectait le plus fidèlement les plans du colonel By. Dans chaque mur de l'étage inférieur en pierres, il y avait une meurtrière devant servir à loger un canon, et les quatre côtés de l'étage supérieur en bois portaient des ouvertures d'où l'on pouvait tirer au fusil. D'autres ouvertures appelées mâchicoulis avaient aussi été pratiquées en dessous du surplomb afin de permettre aux défenseurs de faire feu sur tout attaquant qui tenterait de gravir les murs. L'étage supérieur du blockhaus abritait le maître éclusier et sa famille. En cas de guerre, le blockhaus devait servir de poste de rassemblement pour la milice locale, de dépôt d'approvisionnement et d'entreposage des provisions,

des munitions et des armes, ainsi que de position défensive forte pour repousser tout ennemi qui tenterait de détruire les structures du canal. Le blockhaus n'a servi à des fins militaires qu'une seule fois, à la suite de la rébellion de 1837, lorsqu'il a été occupé temporairement par le 34^e Régiment. En 1908-1909, comme le toit menace de s'effondrer, on doit enlever le deuxième étage, mais entre 1960 et 1965, le fortin est restauré pour retrouver son apparence initiale. Le blockhaus abrite présentement un musée qui raconte l'histoire du blockhaus proprement dit et de la région, sous la direction de la Merrickville and District Historical Society.

Pendant 16 ans, le canal Rideau constitue l'artère principale de transport entre le Bas-Canada et le Haut-Canada. Durant cette période seront construites plusieurs structures de défense, dont le blockhaus de Merrickville. Cependant, l'importance commerciale du canal Rideau commence à décliner avec l'achèvement des premiers canaux sur le Saint-Laurent, en 1848. L'itinéraire qui emprunte la voie du Saint-Laurent est plus court, plus rapide et moins coûteux que celui qui passe par Ottawa et les rivières Rideau et Cataraqui. Même si le canal Rideau conserve un rôle régional déterminant après 1848, il perd son importance au sein du réseau national de canaux. Le British Board of Ordnance reste propriétaire et exploitant du canal jusqu'en 1855, date à laquelle le réseau est cédé par écrit au gouvernement colonial du Canada. Ce transfert marque la fin de la période militaire du canal.

Le canal Rideau n'a jamais été utilisé à des fins militaires ou au cours d'une guerre, mais il a joué un rôle indéniable dans le développement de l'Est de l'Ontario. La voie navigable facilite l'exploitation intensive des forêts (coupe, transport et transformation du bois) dans la région durant tout le XIX^e siècle. Une grande partie de la richesse et du développement de l'Est de l'Ontario est directement attribuable aux sociétés d'exploitation forestière. Les

colons sont attirés par les perspectives qu'offre la voie navigable. De nouveaux immigrants s'installent et le développement agricole du corridor des rivières Rideau et Cataraqui s'accélère. Le canal stimule l'émergence de centres industriels relativement importants, comme Merrickville et Smiths Falls. La ville d'Ottawa, baptisée au départ Bytown, doit ses origines et son aménagement urbain aux constructeurs du canal et au commerce généré par le trafic du canal.

Dès le début du XX^e siècle, les excursions et les activités récréatives organisées le long des lacs et des rivières du réseau prennent une place de plus en plus importante dans l'économie. Au début des années soixante, il n'y a plus aucune activité de navigation commerciale, et le canal Rideau devient une voie réservée aux plaisanciers. Aujourd'hui, le canal Rideau est un lien ininterrompu qui s'étend sur 200 km le long d'un corridor caractérisé par une variété de postes d'éclusage, de structures de canal, de paysages agricoles et urbains, de zones de patrimoine bâti, de milieux humides, de terrains boisés, d'endroits pittoresques et de rivages qui, ensemble, créent un milieu historique varié et exceptionnel. Même si le paysage a considérablement changé depuis que les militaires britanniques abandonnèrent le contrôle du canal en 1855, de nombreux éléments caractéristiques du canal subsistent depuis les tout débuts. La plupart des ouvrages de génie civil d'origine sont encore en place et opérationnels, et il reste plus de la moitié des bâtiments militaires. Les postes d'éclusage ont conservé en grande partie leur configuration d'origine et leur style du XIX^e siècle. Qu'ils soient situés dans un centre urbain ou un village, en milieu rural ou agricole, ou dans une zone de villégiature, les postes d'éclusage donnent une impression de continuité et s'intègrent au paysage tout au long du tracé.

Bien que les structures du canal constituent les éléments les plus visibles du réseau, le canal Rideau est bien plus qu'une simple série d'ouvrages de génie

civil et de maçonnerie. La construction du canal et son ouverture à la navigation de transit ont eu de grandes répercussions dans l'histoire naturelle et humaine du corridor du canal. Le corridor de transport, qui doit son existence au canal Rideau, représente un paysage riche et varié qui fait partie intégrante de la valeur du réseau.

Le milieu naturel du corridor du canal Rideau (boisés, milieux humides, îles et étendues d'eau) est une composante majeure de l'écosystème actuel de la région. Les terres submergées le long du corridor sont l'un des vestiges les plus visibles de la construction du canal. Bien que les milliers d'hectares de terres submergées fassent aujourd'hui partie du paysage, il s'agit d'un phénomène artificiel : c'est le résultat de l'utilisation de l'étalement de la marée par les ingénieurs pour inonder les bas-fonds et créer le chenal de navigation. Les terres submergées constituent un aspect important du milieu naturel du corridor du canal et sont aussi directement liées à la construction du canal.

Les grandes étendues de milieux humides situées entre Merrickville et le lac Lower Rideau sont dues à la construction du canal, tout comme bon nombre de milieux humides qui s'étendent du sud de Jones Falls jusqu'à la rivière Styx. Les constructeurs du canal ont créé de nombreux lacs qui jalonnent le réseau et ils en ont considérablement élargi d'autres qui existaient déjà; il s'agit notamment des lacs Dows, Upper Rideau, Newboro, Opinicon, Whitefish, Cranberry et Colonel By.

Le paysage qui se déroule sur presque toute la longueur du canal est celui d'un milieu naturel à caractère rural. En revanche, vis-à-vis des grands centres urbains de Kingston et d'Ottawa, le paysage prend une toute autre allure. Le développement d'Ottawa et de sa banlieue vers le sud, le long de la rivière Rideau jusqu'à Kars, a grandement modifié cette partie du paysage. Mais si c'est la modernité urbaine qui domine à cet endroit, elle n'altère

nullement le lien fondamental et évident entre le canal et Ottawa. Le plan d'origine de la ville et son développement initial sont directement liés à la construction et à l'exploitation du canal, durant la première moitié du XIX^e siècle. Situé au coeur de la ville actuelle, le canal demeure un élément clé du patrimoine remarquable d'Ottawa et témoigne non seulement de l'évolution de la ville, depuis les tout premiers baraquements de chantier jusqu'à l'édification de la capitale moderne actuelle, mais également de l'histoire du pays. Le canal, tant sur le plan physique que symbolique, demeure au coeur de la capitale nationale.

Dans le port de Kingston, à l'extrémité sud de la voie navigable, le paysage présente un témoignage bouleversant des origines militaires du canal Rideau. Là, surplombant le canal et le port, se trouve le fort Henry, l'une des plus importantes fortifications construites à l'ouest de Québec durant la colonie. Cette citadelle, de même que les quatre tours Martello qui jalonnent le port, constituait un système de défense protégeant le port et l'accès au canal. Aujourd'hui, le lien tangible qui unit le canal aux fortifications de Kingston constitue un témoin remarquable dans le paysage patrimonial.

Quoique de taille beaucoup plus modeste que Kingston ou Ottawa, la petite ville de Smiths Falls et le village de Newboro ont été fondés au moment de la construction du canal et de son ouverture à la navigation. D'autres localités comme Kingston Mills, Chaffeys Lock, Merrickville et Burritts Rapids existaient déjà avant la construction du canal, établis en petits peuplements et autour d'usines. Cependant, depuis la fin des années 1820, l'histoire de ces localités est étroitement liée à la voie navigable, notamment grâce à leurs postes d'éclusage.

Aujourd'hui, le canal Rideau constitue un corridor historique de navigation qui rassemble, le long de son tracé, des éléments naturels et culturels variés,

constituant ainsi un trait d'union entre le présent et le passé.

Ressources de niveau 1 : Ressources qui symbolisent ou illustrent l'importance nationale du lieu

5.0 L'ENDROIT DÉSIGNÉ

On entend par endroit désigné l'aire désignée comme lieu historique national par le ministre du Patrimoine canadien, sur les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Les éléments permettant de désigner un lieu historique particulier sont extraits des procès-verbaux de la Commission.

Dans le cas du canal Rideau, l'endroit désigné comprend les terres et les eaux relevant de Parcs Canada, depuis le lit du canal Rideau jusqu'à la laisse des hautes eaux entre la rivière des Outaouais et le port de Kingston.

Pour le blockhaus de Merrickville, l'endroit désigné est le tracé du bâtiment.

Toutes les ressources situées à l'intérieur de l'endroit désigné pour le canal Rideau et qui sont directement liées à la construction du canal et à la période d'exploitation militaire, y compris le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-Merrickville, sont réputées symboliser, refléter ou illustrer l'importance nationale du lieu. Il s'agit de ressources culturelles de niveau 1.

En tant qu'endroit désigné, le canal est délimité en fonction des ressources culturelles de niveau 1 qui y sont recensées. Cependant, il importe de signaler que le réseau et le milieu adjacent possèdent une valeur historique qui s'étend bien au-delà des terres et des eaux relevant de Parcs Canada. Les zones naturelles, rurales et urbaines adjacentes au canal offrent des panoramas exceptionnels et sont autant de liens d'ordre visuel ou autre. Voici une liste non exhaustive de terres connexes qui occupent une place importante

dans la valeur du canal Rideau :

- le panorama qui se déroule le long des écluses et des chenaux menant au coeur d'Ottawa, entre le pont Mackenzie King et la rivière des Outaouais;
- le panorama du port de Kingston et les liens visuels entre le canal, les fortifications et le port;
- les points de vue depuis le canal et les terrains limitrophes jusqu'aux rivages patrimoniaux et aux localités situées entre Becketts Landing et le poste d'éclusage de Kilmarnock;
- les points de vue depuis le canal et les terrains limitrophes jusqu'aux rivages patrimoniaux qui longent le canal de Newboro;
- les points de vue depuis le canal et les terrains limitrophes jusqu'au village patrimonial de Chaffeys Locks;
- les points de vue depuis le canal et les terrains limitrophes jusqu'aux rivages patrimoniaux et aux villages de Davis Locks, Jones Falls, Upper et Lower Brewers et aux postes d'éclusage de Kingston Mills.

5.1 À titre d'endroit désigné, le canal Rideau a une grande valeur pour les raisons suivantes :

- l'œuvre d'ingénierie que représente la construction du canal;
- son exploitation saisonnière continue depuis 1832;
- la survie et l'intégrité de l'ensemble des installations, la majorité des constructions d'origine étant demeurées intactes;
- la continuité et l'intégrité des postes d'éclusage, et leur appartenance à un réseau complet;
- le caractère historique, écologique et visuel que revêtent certains rivages et localités situés le long de la voie navigable, qui rehaussent le cadre historique exceptionnel du canal;
- les vastes étendues de milieux humides et de lacs qui longent le canal et reflètent le lien entre sa

construction et le milieu naturel tout en faisant partie intégrante du cadre historique exceptionnel de la voie navigable.

5.2 À titre d'endroit désigné, le blockhaus de Merrickville a une grande valeur pour les raisons suivantes :

- son rapport avec la période militaire du canal Rideau;
- son lien avec le poste d'éclusage de Merrickville;
- son rôle de point de repère dans le village de Merrickville;
- c'est un bel exemple de ce type de blockhaus construit pour la défense du canal Rideau;
- ses caractéristiques défensives, notamment :
 - une vue dégagée vers l'amont et l'aval du cours d'eau au poste d'éclusage de Merrickville et donnant sur les routes de Prescott et de Brockville;
 - des murs de pierre épais, avec ouvertures, à l'épreuve du feu;
 - des ouvertures pour le tir au fusil et le tir d'artillerie;
 - une construction autosuffisante, comprenant un entrepôt pour les provisions et les armes, ainsi qu'une caserne;
 - le matériau d'origine subsistant à l'étage inférieur.

5.3 Les endroits désignés ne seront ni altérés ni menacés tant que :

- la navigation de transit sera maintenue dans le canal pour assurer la préservation du cadre historique exceptionnel et la sauvegarde des ressources culturelles de niveau 1;
- les ressources culturelles liées à la période militaire seront sauvegardées conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada

(voir la description détaillée des ressources culturelles ci-dessous);

- les dispositifs manuels existants servant à actionner les écluses, les barrages et les déversoirs du réseau seront entretenus;
- le lien visuel entre le canal et le paysage patrimonial au coeur d'Ottawa demeurera bien visible et intact;
- les points de vue et les liens visuels qui mettent en valeur le caractère militaire du port de Kingston et font le lien entre les fortifications, le port et le canal, demeureront bien visibles et intacts;
- le caractère patrimonial des rivages qui bordent le corridor sera préservé de tout développement ou usage abusif;
- le lien visuel entre le blockhaus de Merrickville et le paysage patrimonial qui entoure le site restera intact;
- le caractère patrimonial des localités situées le long du corridor sera préservé;
- les points de repère, les paysages et les caractéristiques naturelles de l'écosystème des îles du canal, des terres riveraines et des milieux humides liés à la construction du canal et qui font partie de son cadre historique exceptionnel seront préservés;
- les valeurs historiques de niveau 1 qui caractérisent cet endroit désigné seront bien expliquées au public.

6.0 RESSOURCES *IN SITU*

Nota : Il ne s'agit pas ici de répertorier une à une les ressources culturelles du réseau, car elles sont trop nombreuses. Il existe par ailleurs un inventaire des ressources *in situ* et du niveau de gestion des ressources culturelles qui les caractérise.

Les ressources *in situ* directement rattachées à la commémoration du canal Rideau, qui symbolisent ou

représentent l'importance nationale de l'endroit, sont considérées comme étant des ressources culturelles de niveau 1. Ces ressources sont situées sur les terrains de réserve du canal et comprennent les ouvrages de génie civil, les bâtiments, les paysages des postes d'éclusage et les sites archéologiques subaquatiques et terrestres.

6.1 Ouvrages de génie civil

Lors de l'évaluation, 40 des 47 écluses du canal Rideau ont été définies comme des ressources culturelles de niveau 1. (*Nota* : Les écluses ne comprennent pas les portes d'écluse qui sont de simples reproductions.)

Des quelque 45 barrages, déversoirs et digues situés le long du tracé d'origine du canal Rideau, 18 ont été définis comme ressources culturelles de niveau 1. Au fil des ans, on a perdu de vue la forme et la fonction d'origine de plusieurs déversoirs et digues en raison de débordements ou de remplissages; le cas le plus remarquable est celui du barrage en encoffrement de Hogs Back. Du point de vue technique, ces ressources sont maintenant considérées comme ressources archéologiques, mais elles sont mentionnées ici, car elles font toujours partie du réseau opérationnel.

L'équipe d'évaluation a reconnu que de nombreux barrages et écluses avaient subi des travaux de réparation et de reconstruction, notamment avec le recours à des matériaux nouveaux en plus ou moins grande quantité, pendant leur cycle d'exploitation au cours des 160 dernières années. Cependant, le document d'évaluation n'a pas tenté d'établir une proportion minimale de matériaux d'origine. Si l'ouvrage conserve des éléments essentiels de ses matériaux d'origine, c'est-à-dire qu'il s'agit de matériaux intégrés à l'ouvrage et non d'une simple façade, on considère qu'il s'agit d'une structure d'origine. Au contraire, lorsqu'il y a eu emploi de nouveaux matériaux uniquement, ou d'une partie seulement du matériau initial pour la reconstruction d'écluses et de barrages, ces ouvrages ne sont pas

considérés comme des structures d'origine. Les écluses de Lower Brewers (45), de Davis (38), les écluses d'Ottawa nos 1 à 5 ainsi que l'écluse hydraulique de Smiths Falls (29a) entrent dans cette dernière catégorie.

6.1.1 Les ouvrages de génie civil de niveau 1 ont une grande valeur pour les raisons suivantes :

- ils sont directement liés à la construction d'origine;
- ils rehaussent le cadre historique exceptionnel du réseau;
- ils jouent un rôle essentiel dans le réseau navigable actuel (à l'exception du groupe des écluses n^{os} 29, 30 et 31 de Smiths Falls);
- certaines de leurs caractéristiques physiques telles que la forme, les matériaux et le fonctionnement ont survécu;
- ils sont actionnés à l'aide de dispositifs manuels (à l'exception des écluses de Newboro et de Black Rapids et de l'écluse combinée de Smiths Falls);
- ils contribuent à faire connaître les techniques de construction et de génie civil utilisées au début du XIX^e siècle.

Il convient de noter l'importance et la valeur historique que revêtent les barrages-voûtes en pierre de Long Island et de Jones Falls. Il s'agit des deux plus importantes structures de ce type du réseau, et des cinq barrages d'origine, ce sont les deux seuls que l'on peut voir complètement. Le barrage de Jones Falls est le premier véritable barrage de maçonnerie en forme d'arche construit en Amérique du Nord, et à la fin de sa construction, il était l'un des plus grands barrages-voûtes en pierre au monde.

6.1.2 Les ouvrages de génie civil de niveau 1 ne seront ni altérés ni menacés tant que :

- ils seront maintenus en état de marche (à l'exception du groupe des écluses n^{os} 29, 30 et 31 de Smiths Falls);

- un programme de surveillance et d'entretien sera mis en place dans le cadre du projet de conservation et d'exploitation du canal;
- le mode de fonctionnement manuel actuel sera maintenu;
- les matériaux d'origine, leur masse et leur forme seront préservés et entretenus par une équipe d'experts professionnels et techniques, conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- toutes les modifications, réparations et/ou interventions seront répertoriées;
- le modèle et les matériaux actuels de la porte et du mécanisme d'ouverture du robinet-vanne seront conservés (sauf pour les écluses de Newboro et de Black Rapids et l'écluse combinée de Smiths Falls);
- le modèle et les matériaux actuels des portes d'écluses seront conservés (sauf pour les écluses de Newboro et de Black Rapids et l'écluse combinée de Smiths Falls);
- leurs valeurs historiques seront bien expliquées au public.

6.2 Bâtiments

Au total, 18 bâtiments, dont le lieu historique national du Canada du Blockhaus-de-Merrickville, constituent des ressources culturelles de niveau 1, car on considère qu'ils représentent ou symbolisent l'importance nationale du lieu, et parce qu'ils figurent dans les recommandations de la Commission. Il s'agit des douze résidences fortifiées de maîtres éclusiers et de quatre blockhaus, y compris le blockhaus de Merrickville. Par ailleurs, la forge de Jones Falls et le magasin de l'intendance du poste d'éclusage d'Ottawa sont des ressources de niveau 1, car ils sont directement liés à la valeur commémorative du lieu.

Plusieurs bâtiments ont subi d'importantes modifications au fil des ans; des travaux récents de reconstruction et de rénovation ont notamment été réalisés. Sept résidences de maîtres éclusiers ont subi des transformations au cours de l'histoire. Bien que consciente de cet état de fait, l'équipe d'évaluation considère que tous ces bâtiments ont conservé suffisamment d'éléments d'origine pour être considérés comme étant des ressources culturelles de niveau 1.

6.2.1 Les bâtiments de niveau 1 ont une grande valeur, car :

- ils sont directement liés à la construction, à l'exploitation et à l'entretien du canal durant la période militaire;
- ils sont directement associés à la défense du Canada au temps de la colonie;
- ils possèdent des caractéristiques physiques qui témoignent de l'utilisation initiale du canal;
- ils ont des qualités relatives à la conception fonctionnelle du canal;
- ils ont conservé des caractéristiques physiques du point de vue de la forme et de la matière;
- ils rehaussent le cadre historique exceptionnel du réseau de canaux;
- ils contribuent au caractère historique des postes d'éclusage.

6.2.2 Les bâtiments de niveau 1 ne seront ni altérés ni menacés tant que :

- leur caractère historique sera préservé conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et au Code de pratique du BEEFP;
- leur environnement patrimonial sera préservé conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;

- tous les ajouts, réparations ou interventions continueront à être répertoriés;
- un programme de surveillance et d'entretien régulier sera mis en place dans le cadre d'un projet de conservation du canal;
- les caractéristiques relatives aux matériaux, à la forme et au fonctionnement seront préservées;
- leur visibilité, à l'intérieur et à proximité du lieu historique, sera maintenue ou accrue grâce à une gestion appropriée de la végétation;
- leurs valeurs historiques seront bien expliquées au public.

6.3 Les paysages des postes d'éclusage

Les paysages des postes d'éclusage sont des ressources fondamentales du réseau et font partie intégrante du cadre historique exceptionnel du canal Rideau. Ces paysages ont été évalués en fonction de divers critères : maintien des régimes de circulation historiques, inter relations spatiales entre les bâtiments, ouvrages de génie civil, espaces ouverts et autres caractéristiques de paysage, et l'effet global de nouveaux éléments ajoutés aux postes d'éclusage ou à proximité. Les 22 postes d'éclusage ont été désignés « paysages d'importance nationale » et sont des ressources de niveau 1 depuis la recommandation de 1967 de la CLMHC .

6.3.1 Les paysages des postes d'éclusage de niveau 1 ont une grande valeur, car ils :

- sont associés et liés concrètement à la construction et à l'exploitation antérieure du canal;
- rehaussent le cadre historique exceptionnel du réseau de canaux;
- représentent un lien visuel et historique entre les différentes localités patrimoniales qui longent le canal : Chaffeys Lock, Newboro, Merrickville, Burritts Rapids et Ottawa;

- servent de point de repère et de fil conducteur le long du réseau;
- ont gardé le même aspect historique et la même configuration, y compris les espaces ouverts et les modes de circulation;
- assurent une continuité du cadre et de l'environnement patrimonial pour les bâtiments des postes d'éclusage et les ouvrages de génie civil.

6.3.2 Les paysages des postes d'éclusage de niveau 1 ne seront ni altérés ni menacés tant que :

- la disposition historique des types de paysages, y compris les espaces ouverts et les régimes de circulation, seront préservés;
- les panoramas historiques et leurs liens visuels avec les paysages environnants seront sauvegardés par la stimulation de l'intérêt et la coopération avec les municipalités, les autres paliers de gouvernement, les propriétaires privés et les divers partenaires;
- les panoramas historiques dans les limites des postes d'éclusage seront préservés ou mis en valeur par une gestion opportune de la végétation;
- l'ajout proposé de nouveaux éléments dans le paysage (panneaux de signalisation, stationnements, installations commerciales, végétation, bâtiments, poteaux électriques, etc.) sera examiné conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*, dans le but de préserver l'aménagement historique, les types de paysage et les panoramas des postes d'éclusage;
- le bien-fondé des nouvelles activités ou utilisations proposées pour les postes d'éclusage sera évalué conformément à la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- leurs valeurs historiques seront bien expliquées au public.

6.4 Sites archéologiques

Il n'existe aucun inventaire exhaustif des sites archéologiques terrestres ou subaquatiques de niveau 1 ayant une importance nationale le long du canal Rideau. La stratégie d'évaluation est de considérer tous les sites archéologiques de l'époque de la construction du canal et de la période militaire comme étant des ressources culturelles de niveau 1. Voici des exemples de sites archéologiques connus et d'importance nationale :

- les ruines du bâtiment des ingénieurs, les vestiges des fours à chaux, les vestiges du pont des Sapeurs et la forge; tous ces sites se trouvent aux écluses d'Ottawa;
- le barrage d'origine de Merrickville (site subaquatique);
- le baraquement de Newboro;
- les vestiges du pont submergé au barrage de Jones Falls (site subaquatique);
- les vestiges du poste de garde de Jones Falls;
- les vestiges du poste de garde de Morton Dam.

Nota : Certains sites archéologiques directement liés à la construction du canal et au début de son exploitation sont situés à l'extérieur des terrains de réserve du canal et en dehors de l'endroit désigné. Pour la plupart des vestiges connus, il s'agit d'anciennes carrières d'où était extraite la pierre employée dans la construction du canal. En raison de leur localisation, ces sites ne sont pas inclus dans le relevé des ressources culturelles, mais on en fait ici mention en raison de leur valeur dans l'histoire du canal. Il faut signaler en particulier les anciennes carrières suivantes : près du village d'Elgin, dans le premier rang, la carrière de Clowes, située sur la rive sud de la rivière Rideau, près du poste d'éclusage de Clowes, et la carrière de Hogs Back, dans le parc Vincent-Massey à Ottawa.

6.4.1 Les sites archéologiques de niveau 1 ont une grande valeur, car ils :

- sont associés à la construction du canal;
- sont liés à la vocation militaire du canal;
- renferment des éléments physiques en place.

6.4.2 Les sites archéologiques de niveau 1 ne seront ni altérés ni menacés tant que :

- des dossiers des inventaires et des évaluations des sites le long du canal seront élaborés et mis à jour;
- les sites archéologiques connus et situés sur les terrains de réserve du canal seront surveillés et protégés conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles et des Lignes directrices sur la gestion des ressources archéologiques du Service canadien des parcs*;
- les ressources subaquatiques seront sauvegardées grâce à la stimulation de l'intérêt et à une coopération avec les municipalités et les autres paliers de gouvernement, les propriétaires privés et divers partenaires;
- tous les projets opérationnels nécessitant des travaux sur les sols (dont la plantation de nouveaux végétaux) sur les terrains de réserve du canal seront examinés de manière à déterminer les effets potentiels sur les ressources;
- tous les projets opérationnels nécessitant des interventions subaquatiques seront examinés de manière à déterminer les effets potentiels sur les ressources;
- les valeurs historiques seront bien expliquées au public pour assurer la sécurité des ressources, s'il y a lieu.

7.0 LES BIENS MEUBLES

Les biens meubles de niveau 1 comprennent une vaste gamme d'objets archéologiques issus de fouilles et des pièces d'archives directement liées à la valeur commémorative du site.

7.1 Les archives

Les Archives nationales du Canada à Ottawa possèdent toute une collection d'actes notariés, de plans, de devis, de cartes, de rapports et de correspondances datant de la période militaire. Il est possible d'en consulter des copies à des fins de recherche. Une collection de dessins originaux et de plans d'ingénierie est classée au bureau de l'ingénierie situé au bureau central du canal à Smiths Falls. Il existe également des dossiers relatifs au début de l'histoire du canal qui se trouvent aux services immobiliers de Parcs Canada.

Il est important de faire état de la collection de dessins des Royal Engineers portant sur le canal Rideau, bien que cette collection ne soit pas la propriété du canal. La plupart de ces travaux sont l'oeuvre du lieutenant-colonel By. Cette collection est conservée à la Scottish Record Office à Édimbourg. Par ailleurs, le Public Record Office à Londres détient une collection des premières cartes du canal Rideau. Il existe également une série remarquable d'aquarelles et de croquis au crayon datant des années 1820 à 1840 et représentant divers sujets reliés au canal Rideau. Ces documents sont conservés dans plusieurs services d'archives, dont les Archives publiques de l'Ontario, le musée McCord, le Musée royal de l'Ontario et les Archives nationales du Canada.

7.1.1 Les archives relatives au canal Rideau ont une grande valeur, car :

- elles donnent des renseignements sur ce corridor avant la construction du canal;
- elles sont liées aux devis, à la conception et à la construction du canal;
- elles relatent les premiers voyages effectués sur le canal;
- elles fournissent des renseignements concernant les effets de la construction du canal sur le milieu naturel;

- elles nous renseignent sur les méthodes de construction;
- elles donnent des renseignements sur la vie sociale et l'organisation du travail au canal;
- elles donnent des informations sur les postes d'éclusage et les villages des alentours;
- elles possèdent des qualités d'ordre esthétique.

7.1.2 Les archives de niveau 1 ne seront ni altérées ni menacées tant que :

- des dossiers d'inventaire complet des données portant sur ce matériel seront élaborés et mis à jour;
- les documents de niveau 1 que Parcs Canada a en sa possession seront classés et pourront être consultés à des fins de recherche ou de mise en valeur;
- les documents de niveau 1 que Parcs Canada a en sa possession seront retirés du circuit de diffusion courante, protégés, conservés et fournis selon les procédés de conservation appropriés;
- leurs valeurs historiques seront bien expliquées au public.

7.2 Artefacts archéologiques

Les fouilles archéologiques qui ont été menées en plusieurs endroits du canal ont permis de mettre au jour une collection imposante d'artefacts archéologiques de niveau 1 liés à la construction du canal, à son exploitation et à son entretien; ces objets nous renseignent également sur la vie sociale et l'organisation du travail au canal durant la période militaire. Ce matériel est administré par la Section des services archéologiques de Parcs Canada, au bureau de Cornwall.

7.2.1 Le matériel archéologique de niveau 1 a une grande valeur, car il :

- se rattache à la construction du canal;
- nous renseigne sur l'organisation du travail au canal;

- donne des renseignements détaillés sur la vie sociale et professionnelle;
- donne des renseignements détaillés sur les techniques de construction et les outils utilisés;
- peut servir aux activités de mise en valeur de ces ressources;
- s'agit d'une collection intégrale.

7.2.2 Le matériel archéologique de niveau 1 ne sera ni altéré ni menacé tant que :

- des dossiers d'inventaire et d'évaluation des objets seront constitués et mis à jour;
- les collections de ressources seront maintenues;
- l'intégrité des collections sera préservée (ce qui n'empêchera pas d'exposer des objets d'une même collection en différents endroits);
- ses valeurs historiques seront bien expliquées au public.

PARTIE II

Messages de niveau 1 : Les raisons justifiant l'importance nationale du lieu doivent être bien expliquées au public

8.0 MESSAGES D'IMPORTANCE NATIONALE

Les messages de niveau 1 ou messages d'importance nationale se fondent sur les raisons justifiant la commémoration du lieu à titre de lieu historique national. On mesure une communication efficace par rapport à la connaissance et à la compréhension qu'un nombre maximum de personnes doivent avoir de l'importance nationale du lieu. On devra faire connaître l'importance nationale du canal et donner des informations contextuelles établissant le cadre essentiel à la connaissance et à la compréhension de l'histoire du lieu par le public.

Les renseignements donnés ci-dessous ne visent qu'à servir de cadre pour les activités de communication. Il s'agit de messages clés à partir desquels un programme de mise en valeur du patrimoine devra être conçu.

8.1 Messages d'importance nationale

Les messages ayant une importance nationale pour le LHNC du Canal-Rideau sont les suivants :

- l'aménagement du réseau de canaux;
- la survie d'un grand nombre de structures d'origine, y compris des écluses, blockhaus, barrages, déversoirs et maisons éclusières d'origine, plus l'intégrité de la plupart des postes d'éclusement;
- le cadre historique exceptionnel du réseau de canaux.

Le message d'importance nationale pour le LHNC du Blockhaus-de-Merrickville est le suivant :

- c'est un bel exemple de ce type de blockhaus construit pour la défense du canal Rideau.

8.2 Messages contextuels

Un maximum de personnes doivent connaître les messages contextuels suivants :

- l'importance du transport fluvial au temps de la colonie, durant la première moitié du XIX^e siècle, au Canada;
- les problèmes de transport et d'approvisionnement que connaissait le Haut-Canada durant la guerre de 1812;
- le rôle militaire anticipé qui avait été le point de départ de la construction du canal Rideau;
- le rôle du lieutenant-colonel John By dans la conception et la supervision des travaux de construction du canal;
- les difficultés rencontrées lors de la construction du canal, entre autres les problèmes relatifs à

l'environnement et à la logistique, les difficultés techniques et les conditions de travail;

- les effets de la construction du canal sur le milieu naturel : effets sur le réseau hydrographique, destruction de grands pans de forêts, inondation de milliers d'hectares de terres ayant mené à la création de nouveaux milieux humides, d'îles et de lacs;
- le fait que bien des caractéristiques importantes de l'écosystème le long du corridor sont l'oeuvre des constructeurs du canal;
- les effets de la construction du canal et de son ouverture à la navigation sur le développement de l'Est de l'Ontario : exploitation forestière, croissance démographique, agriculture et développement de l'industrie manufacturière;
- les effets de la construction du canal et de son ouverture à la navigation sur la fondation de la ville d'Ottawa;
- les raisons expliquant la survie de la plupart des structures de génie civil et l'historique impressionnant de l'exploitation ininterrompue du canal depuis 1832;
- les différents tronçons du corridor du canal (zones urbaines, rurales, naturelles, agricoles, récréatives), et la façon dont chacune de ces portions rehausse le cadre historique exceptionnel du réseau;
- les différentes périodes historiques mises en relief dans diverses parties du corridor du canal;
- l'importance passée et actuelle de la gestion de l'eau pour les activités du canal et la gestion de l'écosystème;
- le niveau élevé de compétence de la main-d'oeuvre et la qualité d'exécution des travaux du blockhaus de Merrickville.

8.3 Communication efficace des raisons justifiant l'importance nationale

La communication efficace des raisons justifiant l'importance historique nationale du canal Rideau se fera sous forme de messages d'importance nationale et de messages contextuels. La communication sera efficace lorsque :

- l'expérience globale de présentation sera porteuse de ces messages;
- au cours de visites des lieux de patrimoine ou à d'autres occasions, le public, exposé à une expérience de mise en valeur du patrimoine, comprendra les raisons expliquant l'importance historique nationale du lieu;
- l'efficacité de la communication sera mesurée et contrôlée.

PARTIE III

Les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées

En plus des ressources et des messages de niveau 1, le canal possède d'autres valeurs historiques, physiques et autres qui contribuent à l'expérience et au caractère patrimonial du lieu. Cette partie de l'énoncé d'intégrité commémorative traite aussi du canal Tay, qui ne fait pas partie du réseau d'origine du canal Rideau, mais qui est considéré comme appartenant à la catégorie des valeurs patrimoniales de niveau 2 du canal actuel.

Les autres valeurs patrimoniales du canal Rideau comprennent :

- son exploitation, son entretien et sa gestion après la période militaire;
- l'évolution de son utilisation, axée d'abord sur le commerce, ensuite sur les activités récréatives;
- l'évolution de son rôle par rapport aux localités situées le long du corridor et la valeur patrimoniale du corridor Rideau;

- la survie et l'intégrité du réseau ainsi que la question de sa modernisation;
- la construction et l'exploitation de la première et de la deuxième écluses du canal Tay;
- son rôle dans un réseau de canaux internationaux;
- la relation continue entre le canal (ses ressources et son exploitation) et le milieu naturel du corridor.

9.0 LES RESSOURCES *IN SITU* DE NIVEAU 2

9.1 Ouvrages de génie civil de niveau 2

Au total, vingt ouvrages de génie civil ont été évalués et définis comme étant des ressources culturelles de niveau 2. Il s'agit des deux écluses situées sur le canal Tay ainsi que d'autres barrages, déversoirs, digues, ponts, chenaux et autres bassins d'évitage construits le long du réseau entre 1887 et le début des années 1950. Aucune structure construite depuis 1967 n'a été évaluée. (On peut consulter les détails particuliers relatifs à ces structures dans le relevé des ressources culturelles du canal Rideau.)

9.1.1 Les ouvrages de génie civil de niveau 2 ont de la valeur en raison de :

- leur lien avec l'utilisation du canal à des fins commerciales et récréatives;
- leur lien avec les localités du corridor et le développement du réseau de canaux;
- leur rôle dans l'exploitation ininterrompue du canal;
- les indicateurs de l'évolution des techniques de construction;
- leur mode d'exploitation grâce à des dispositifs manuels;
- certains attributs relatifs à la forme et aux matériaux qui subsistent encore.

9.1.2 Les valeurs de niveau 2 des ouvrages de génie civil seront respectées tant que :

- ces ouvrages seront vérifiés et entretenus en bon état de fonctionnement;
- le mode de fonctionnement manuel actuel sera maintenu;
- la forme, la masse et le type de matériaux utilisés seront préservés autant que possible;
- les matériaux actuels et le modèle de la porte et du mécanisme d'ouverture du robinet-vanne seront conservés;
- les matériaux actuels et le modèle des portes d'écluse seront conservés;
- la pertinence des réparations éventuelles ou des travaux d'intervention sera examinée conformément aux principes de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada.

9.2 Bâtiments de niveau 2

Au total, dix-neuf bâtiments ont été évalués et définis comme étant des ressources culturelles de niveau 2, dont neuf sont des édifices fédéraux du patrimoine. Aucun bâtiment construit depuis 1967 n'a été évalué.

9.2.1 Les bâtiments de niveau 2 ont de la valeur, car :

- ils sont liés à l'exploitation et à l'entretien du canal après la période militaire;
- ils sont liés à la vie sociale et professionnelle au canal;
- ils sont liés aux activités industrielles des localités du corridor;
- ils sont classés comme édifices fédéraux du patrimoine;
- ils ont été conçus à des fins utilitaires;
- ils possèdent encore certains attributs physiques relatifs à la forme et aux matériaux;
- ils contribuent au caractère historique des postes d'éclusage.

Nota : L'ensemble des dépendances de Poonamalie a une valeur à titre collectif, comme ensemble de bâtiments de ferme, mais aucune valeur pour chaque dépendance considérée isolément.

9.2.2 Les valeurs relatives aux bâtiments seront respectées tant que :

- les matériaux actuels, la forme et les caractéristiques fonctionnelles seront préservés;
- leur environnement patrimonial sera préservé;
- les réparations éventuelles ou travaux anticipés seront conformes aux directives de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

9.3 Sites archéologiques

Il n'existe aucun relevé exhaustif des sites archéologiques. Les sites archéologiques antérieurs ou postérieurs à la période militaire et jusqu'en 1967 sont considérés comme étant des ressources culturelles de niveau 2, à moins d'une évaluation contraire.

9.3.1 Les sites archéologiques de niveau 2 ont de la valeur, car :

- ils sont liés à l'évolution de l'utilisation du canal;
- ils sont rattachés à la période post-militaire, à l'entretien du canal et à l'organisation du travail autour du canal;
- certains éléments physiques sont encore présents.

9.3.2 Les sites archéologiques de niveau 2 seront respectés tant que :

- des dossiers d'inventaire et d'évaluation de tous les sites archéologiques seront établis et mis à jour;
- les sites archéologiques connus situés sur les terrains de réserve du canal seront contrôlés et préservés selon les principes des *Lignes directrices sur la gestion des ressources archéologiques du Service canadien des parcs*;
- tous les projets opérationnels touchant les terrains de réserve du canal et nécessitant des interventions

en sous-sol ou dans l'eau seront examinés afin d'établir leurs effets potentiels sur les ressources.

9.4 Les vestiges industriels de Merrickville (niveau 2)

9.4.1 Les vestiges industriels ont de la valeur, car :

- ils sont rattachés à l'évolution et à la diversité de l'activité industrielle du canal;
- ils sont rattachés à l'activité industrielle de la zone du corridor Rideau;
- certains attributs relatifs à la forme et aux matériaux sont encore présents;
- ils font partie du contexte historique : rapport avec les écluses, les rapides ainsi que d'autres bâtiments industriels avoisinant le site.

9.4.2 Les valeurs des vestiges de Merrickville seront respectées tant que :

- la forme physique et les matériaux des vestiges seront sauvegardés;
- les réparations et autres travaux prévus seront conformes aux directives de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*;
- les éléments contextuels actuels seront maintenus.

10.0 BIENS MEUBLES DE NIVEAU 2

On entend par biens meubles de niveau 2 les pièces d'archives, les objets historiques et les artefacts archéologiques.

10.1 Objets historiques de niveau 2

Il existe une grande quantité d'objets pouvant avoir un lien avec le canal, particulièrement des outils et des ferrures, mais il est difficile de déterminer leur valeur historique en raison du manque de données concernant leur provenance et de l'éparpillement des objets. L'approche retenue est de traiter tout objet directement lié à l'exploitation ou à l'entretien du canal Rideau entre 1855 et 1967 comme une ressource pouvant être de niveau 2, à moins d'une expertise contraire.

10.1.2 Les valeurs des objets historiques de niveau 2 seront respectées tant que :

- un inventaire et une évaluation des ressources seront effectués pour déterminer leur provenance et leur valeur;
- les ressources considérées comme étant de niveau 2 seront préservées sous forme de collections.

10.2 Pièces d'archives de niveau 2

Les pièces d'archives concernant la période post-militaire de l'histoire du canal se composent de cartes, de devis, de correspondance, de plaques photographiques et de négatifs. Ce matériel est conservé en divers endroits, dans les bâtiments du canal et ailleurs.

10.2.1 Les pièces d'archives de niveau 2 ont de la valeur, car :

- elles se rapportent à l'exploitation et à l'entretien du canal;
- elles témoignent de l'utilisation du canal à des fins commerciales et récréatives;
- elles donnent des renseignements sur les modifications apportées au canal;
- elles nous renseignent sur la vie sociale et l'organisation du travail autour du canal;
- elles nous renseignent sur les postes d'éclusage et sur les localités avoisinantes;
- elles donnent des informations sur les activités commerciales et récréatives dans la zone du corridor du canal Rideau;
- elles possèdent des qualités esthétiques.

10.2.2 Les archives seront respectées tant que :

- un dossier d'inventaire des ressources de niveau 2 situées sur le lieu historique et en dehors sera constitué et mis à jour.

10.3 Artefacts archéologiques de niveau 2

Les fouilles archéologiques menées sur les terrains de réserve du canal ont permis de mettre au jour une importante collection d'objets reliés à l'époque post-militaire de l'histoire du canal, à son exploitation et à son entretien ainsi qu'à la vie sociale et à l'organisation du travail. Ce matériel est géré par la Section des services archéologiques de Parcs Canada, au bureau de Cornwall.

10.3.1 Les artefacts archéologiques ont de la valeur, car :

- ils sont liés à l'évolution de l'utilisation du canal;
- ils nous renseignent sur le travail autour du canal;
- ils donnent des renseignements sur la vie sociale et professionnelle de l'époque;
- ils font partie d'une collection complète.

10.3.2 Les artefacts archéologiques ne seront ni altérés ni menacés tant que:

- des dossiers d'inventaire et d'évaluation des objets seront constitués et mis à jour;
- les collections de ressources seront élaborées;
- ces artefacts feront l'objet de mesures de conservation, si leur importance le justifie;
- l'intégrité des collections sera conservée (ce qui n'empêchera pas d'exposer des objets d'une même collection en différents endroits).

11.0 LE MILIEU NATUREL DU CORRIDOR DU CANAL RIDEAU

On sait que de nombreuses caractéristiques naturelles du canal, comme les milieux humides et les lacs, sont directement liées à la construction du canal et sont réputées être des ressources de niveau 1 (voir les paragraphes 5.1 et 5.2). Par ailleurs, certaines caractéristiques de l'écosystème, comme les terres, les eaux, la faune et la flore qui dépendent du canal Rideau ont de la valeur, car elles recèlent une

composante importante de l'histoire du canal et du paysage et à ce titre, sont considérées comme des ressources vitales du patrimoine, qui doivent être respectées et préservées.

11.1 Les éléments naturels de l'écosystème du corridor du canal ont de la valeur, car :

- ils contribuent à la santé et à l'intégrité de l'écosystème à l'intérieur du corridor;
- ils constituent une part essentielle du caractère du paysage et de l'histoire du corridor.
- ils contribuent à l'appréciation et à la qualité de vie de la population le long du corridor.

11.2 Les caractéristiques naturelles de l'écosystème du canal seront respectées tant que :

- un inventaire des éléments naturels de l'écosystème des terrains de réserve et des eaux du canal sera effectué et mis à jour;
- les ressources naturelles menacées ou ayant une importance particulière seront surveillées et protégées;
- l'habitat des espèces animales et végétales considérées par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) ou par la province de l'Ontario comme étant rares, menacées ou en danger de disparition, sera protégé;
- les ressources qui, en raison de leur position stratégique et de leurs caractéristiques physiques ou biologiques, sont considérées comme importantes par les organismes gouvernementaux ou autres qui assurent une surveillance de l'environnement et participent à des programmes visant à maintenir la biodiversité et les ressources génétiques au Canada, seront respectées;
- les ressources ayant une importance particulière seront gérées conformément aux principes et aux politiques en matière de protection et de gestion des écosystèmes naturels.

12.0 LES MESSAGES SUR LE PATRIMOINE SONT COMMUNIQUÉS AU PUBLIC

En plus des messages de niveau 1 (voir la section 8.0), des messages correspondant aux autres valeurs patrimoniales du canal Rideau devront être expliqués au public pour lui permettre de comprendre la variété et la complexité de ce patrimoine. Voici certains éléments que les messages sur le patrimoine de niveau 2 présenteront :

- le fait que le canal Rideau et le blockhaus de Merrickville sont des lieux historiques nationaux et qu'ils font partie de la famille des lieux historiques nationaux;
- l'histoire de l'exploitation et de l'entretien du canal durant la période post-militaire (soit après 1855);
- la construction et l'entretien de la première et de la deuxième écluses du canal Tay;
- l'évolution de l'utilisation du canal, soit d'abord à des fins commerciales, ensuite par les plaisanciers;
- la relation historique et plus récente entre le canal et les localités situées le long du corridor du canal;
- les valeurs patrimoniales liées au canal et la question de sa modernisation;
- l'appartenance du canal Rideau à un réseau international de canaux intérieurs;
- le canal Rideau fait partie des canaux historiques administrés par Parcs Canada;
- le lien étroit entre l'histoire du canal Rideau et celle des autres lieux historiques nationaux comme le LHNC du Fort-Henry et les fortifications de Kingston;
- l'héritage que constitue le patrimoine culturel et naturel présenté dans les lieux historiques nationaux pour les citoyens canadiens, et sa place très importante dans l'histoire du Canada.

12.1 Les objectifs de communication des messages sur le patrimoine

La communication des messages sur le patrimoine du canal Rideau sera efficace lorsque :

- les différents volets de l'expérience de mise en valeur seront porteurs de ces messages;
- au cours de visites de lieux historiques ou à d'autres occasions, le public, exposé à une expérience de mise en valeur du patrimoine, comprendra les principaux messages relatifs au patrimoine de ce lieu;
- l'efficacité de la communication sera mesurée et contrôlée.

ANNEXE B

Mise en œuvre du plan directeur du LHNC du Canal-Rideau de 1996

Le plan directeur de 1996 présentait un programme complet de conservation et de mise en valeur du canal, et de prestation de services de qualité aux visiteurs. Le plan a été approuvé juste avant un important examen des programmes dans l'ensemble du gouvernement, ce qui a entraîné une forte diminution des ressources disponibles pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le plan de 1996.

Malgré ces réductions, le LHNC du Canal-Rideau a pu réaliser un grand nombre des mesures prévues dans le plan, grâce à une meilleure utilisation des ressources existantes et à des partenariats avec divers intervenants du corridor du canal.

Les paragraphes qui suivent résument les mesures qui avaient été décrites dans le plan de 1996 (en italiques) et comment elles ont été réalisées, depuis la production du plan.

Gestion des ressources culturelles (section 6.2, Plan de 1996)

Ouvrages de génie

Préserver les ouvrages de génie historiques actuels et conserver le fonctionnement manuel des écluses, des ponts et des barrages

Les ouvrages de génie historiques ont été préservés dans la mesure du possible, compte tenu des ressources disponibles. Le fonctionnement manuel de ces ouvrages n'a pas été modifié et il ne le sera pas non plus.

Élaborer un programme de surveillance et d'entretien des ouvrages de génie

Le LHNC du Canal-Rideau a instauré un programme de surveillance et d'entretien afin d'entretenir les ouvrages de génie en temps opportun. Une équipe effectue les travaux nécessaires d'une manière

conforme aux principes et aux pratiques de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*. D'autres travaux à grande échelle sont confiés à contrat. Des exemples en sont les écluses de Merrickville, de Beveridges et d'Old Slys.

Entreprendre tous les travaux sur les principaux ouvrages de génie selon la conception et les matériaux d'origine

L'équipe d'entretien du canal a entrepris des réparations d'une manière conforme à la conception et aux matériaux d'origine.

Bâtiments

Préserver les bâtiments d'importance historique nationale (niveau 1)

Tous les bâtiments de niveau 1 du canal ont été préservés selon les principes et les pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Évaluer les qualités historiques des bâtiments de niveau 2 et préserver dans la plus grande mesure du possible leurs matériaux historiques

Les bâtiments du canal de niveau 2 ont été entretenus selon les principes et les pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles. La seule exception est la maison sur l'île Colonel By qui n'a pas été entretenue faute de fonds. Ce bâtiment sera démoli lorsqu'il ne pourra plus être entretenu.

Préserver les caractéristiques évolutives des bâtiments du LHNC du Canal-Rideau

Les caractéristiques évolutives des bâtiments du LHNC du Canal-Rideau sont évaluées et seront conservées.

Entreprendre un inventaire des bâtiments du LHNC du Canal-Rideau et élaborer des lignes directrices sur l'entretien

Parcs Canada n'a pas dressé d'inventaire des bâtiments du LHNC du Canal-Rideau et n'a pas non plus rédigé de lignes directrices sur l'entretien. Ces

mesures seront prises dans le cadre du programme général de surveillance et d'entretien des cinq prochaines années. Les lignes directrices sur l'entretien feront partie de l'engagement de Parcs Canada d'assurer l'intégrité commémorative des ressources culturelles du canal.

Compétences en matière de patrimoine

Dresser un répertoire des compétences nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du canal

Les compétences nécessaires à la préservation des valeurs historiques du canal sont utilisées et transmises dans le cadre de la conservation de la trame historique du canal.

Ressources archéologiques

Établir un plan de gestion des ressources archéologiques afin de protéger ces ressources

Un plan n'a pas été dressé, mais les ressources archéologiques situées sur des terres de réserve du canal ont été protégées et des fouilles ont eu lieu pour prévenir les perturbations souterraines. Il n'y a pas eu d'inventaire ni d'évaluation des ressources archéologiques sur les terres de réserve du canal. Ces mesures ont été prévues dans le plan directeur révisé comme un élément de faible priorité. Parcs Canada a réalisé un inventaire et une évaluation des ressources archéologiques du lit du canal.

Paysages culturels

Protéger et améliorer les paysages culturels des postes d'éclusage du canal

Les caractéristiques du paysage culturel des postes d'éclusage ont été préservées et de nouvelles utilisations et activités protègent le caractère historique de ces endroits.

Entreprendre des recherches, l'inventaire et l'évaluation des paysages des postes d'éclusage

Cette mesure n'a pas été réalisée en raison d'un manque de ressources. Les ressources culturelles des

paysages des postes d'éclusage seront évaluées lorsque de nouvelles installations seront proposées.

Examiner la faisabilité de rétablir les paysages d'époque à certains postes d'éclusage

Cette mesure n'a pas été réalisée et elle n'est pas prévue dans le présent plan directeur.

Élaborer des règlements commerciaux pour les activités commerciales dans le canal

Le *Règlement sur les canaux historiques* a été modifié pour donner l'orientation appropriée en matière d'activités commerciales.

Aliéner les terrains qui ne sont pas requis pour la protection des ressources patrimoniales et l'exploitation du canal

Le LHNC du Canal-Rideau possède un programme actif d'aliénation des terrains excédentaires et continuera à l'appliquer.

Partager l'expertise en gestion des ressources culturelles, promouvoir la gérance du patrimoine culturel et s'assurer que le personnel applique la Politique sur la gestion des ressources culturelles dans la prise de décisions

En tant que principal organisme fédéral de protection du patrimoine dans le corridor du canal, Parcs Canada a fait preuve de leadership en gérant le canal selon les principes et les pratiques de la Politique sur la gestion des ressources culturelles.

Planification municipale et aménagement des rives

Participer à la planification municipale et au processus d'aménagement des rives

Le LHNC du Canal-Rideau a utilisé les énoncés stratégiques de la section 6.2.4 du plan directeur de 1996 pour influencer l'aménagement des rives et la planification. Il a commenté les plans officiels des municipalités, les modifications des plans officiels, les règlements de zonage, les dérogations mineures, les plans de lotissement et d'autres initiatives de

planification et d'aménagement des municipalités et du secteur privé. Grâce à sa participation, les politiques municipales de planification et d'aménagement reconnaissent la nécessité de protéger les valeurs naturelles, culturelles, pittoresques et récréatives du canal. Le plan directeur révisé contiendra un grand nombre des mêmes politiques et l'engagement à préparer un guide complet de Parcs Canada sur l'aménagement des rives, les ouvrages en milieu aquatique, les routes et les franchissements par-dessus le canal. Les politiques contenues aux annexes III et IV du plan de 1996 seront intégrées à ce guide complet.

Encourager la protection du caractère patrimonial du corridor du canal par les municipalités et les propriétaires fonciers privés

L'étude sur le paysage culturel et la participation à l'examen de l'aménagement des rives ont été les principaux moyens auxquels Parcs Canada a recouru pour encourager la protection et un développement respectueux du patrimoine.

Gestion de l'écosystème

Protéger les milieux humides le long du corridor du canal au moyen d'inventaires, de plans de gestion des ressources, de plans municipaux et d'ententes de gestion

La politique provinciale sur les milieux humides a permis de mieux les protéger, grâce à des désignations dans les plans officiels. Des contraintes de ressources n'ont pas permis à Parcs Canada d'entreprendre de grandes études. Toutefois, des partenariats (Étude sur la biodiversité en collaboration avec le Musée de la nature et la Rideau Valley Conservation Authority) ont été formés en vue de programmes d'inventaire et de surveillance. Ces partenariats ont permis de recueillir davantage d'information sur la situation géographique et l'état de milieux humides indispensables et de sensibiliser le public à leur valeur.

Protéger l'habitat des poissons dans le canal

La construction d'ouvrages maritimes et le dragage sont rigoureusement limités pour assurer la protection des habitats de poissons. Des corrections mineures ont été apportées aux méthodes de gestion des eaux pour protéger la fraie. L'information sur l'habitat des poissons et la sensibilisation du public à l'importance de la protection de ces habitats ont augmenté grâce à des programmes coopératifs d'inventaire.

Gérer la végétation aquatique submergée dans le chenal de navigation

Le LHNC du Canal-Rideau possède un programme annuel de contrôle afin de nettoyer le chenal de navigation de la végétation aquatique submergée, là où elle nuit à la navigation.

Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau

Parcs Canada a contribué à l'amélioration de la qualité de l'eau en protégeant les milieux humides, en participant à l'examen de l'aménagement des rives et en gérant ses installations selon les normes environnementales les plus élevées.

Réaliser une étude sur la gestion des eaux afin de réduire les effets de la gestion des eaux sur le poisson et la faune

L'étude sur la gestion des eaux du canal Rideau a relevé des corrections mineures à apporter aux méthodes de régularisation du débit d'eau pour mieux protéger le poisson et la faune. Ces corrections ont été apportées.

Procéder au besoin à des évaluations environnementales

Toutes les activités de Parcs Canada et du secteur privé sur le lit du canal font l'objet d'une évaluation pour s'assurer qu'elles n'auront aucun effet néfaste sur l'environnement.

Établir des points de repère afin de mesurer le changement environnemental et les effets cumulatifs

Des points de repère n'ont pas été établis, et le plan directeur révisé en prévoit l'établissement.

Tourisme patrimonial***Mener des études sur l'utilisation par les visiteurs***

Le LHNC du Canal-Rideau a un programme permanent d'études sur l'utilisation par les visiteurs qui contribuent à déterminer les installations, les services et les programmes nécessaires.

Offrir des installations et des services de qualité aux postes d'éclusage

Des améliorations ont été apportées pour offrir des installations et des services de qualité aux postes d'éclusage.

Avec d'autres intérêts, promouvoir le corridor du canal en tant que destination touristique

Le LHNC du Canal-Rideau participe activement, en collaboration avec l'industrie touristique, à la promotion de la route patrimoniale Rideau, en tant que destination touristique.

Promouvoir le canal Rideau en collaboration avec les canaux de l'État de New York et du Québec ainsi que la Voie-Navigable-Trent-Severn

Les quatre canaux travaillent en collaboration à la promotion de la navigation de plaisance dans les canaux du nord-est de l'Amérique du Nord.

Établir et entretenir des relations de travail avec les canaux en Grande-Bretagne et en Europe

Le canal Rideau a été jumelé au canal Caledonia en Écosse et entretient des liens réguliers avec d'autres canaux, par le biais de la World Canal Conference.

Encourager le secteur privé à offrir des installations et des services qui répondraient aux besoins des visiteurs et des résidents du corridor du canal

Le personnel du LHNC du Canal-Rideau collabore avec des groupes voués au tourisme afin de voir les possibilités d'implantation d'installations et de services touristiques par le secteur privé.

Activités récréatives***Évaluer les répercussions des activités récréatives et les gérer au moyen de l'éducation populaire et de l'application de la réglementation***

Certains progrès ont été réalisés dans ces domaines. Des problèmes particuliers demeurent et ils sont abordés dans le plan révisé.

Entreprendre des études sur la capacité d'accueil de plaisanciers, là où elles s'imposent

Aucune étude sur la capacité d'accueil de plaisanciers n'a été entreprise.

Sécurité du public***Examiner la nécessité d'instaurer une limite de vitesse dans le canal***

Il n'est pas prévu d'imposer une limite de vitesse dans le canal.

Instaurer des limites de vitesse et des restrictions concernant le sillage dans les chenaux étroits et les aires encombrées

De nouvelles zones où la vitesse et le sillage sont limités, ont été créées au cours des cinq dernières années.

Facilité d'accès***Fournir au besoin l'accès aux personnes à mobilité réduite***

La plupart des lieux et des services pour les visiteurs sont d'accès facile.

ANNEXE C

Document de mise en candidature de la voie navigable Rideau à titre de rivière du patrimoine canadien, Résumé des valeurs

2.1.1 Valeurs du patrimoine humain

Le canal Rideau constitue l'élément principal de la voie navigable Rideau; il a été construit pour assurer une voie de transport militaire sûre, reliant, outre Ottawa et Kingston, Montréal et les points plus à l'est et donnant accès à l'Ouest, via les Grands Lacs. Le canal Rideau s'inscrivait dans une grande stratégie de défense de l'Amérique du Nord britannique contre les menaces d'expansion de la part des États-Unis d'Amérique après la guerre de 1812. Le projet a été entièrement financé par le Trésor britannique et le canal a été construit sous la supervision du lieutenant-colonel John By, des ingénieurs royaux. Le réseau a été ouvert à la navigation moins de six ans après le début de la construction. À ce moment-là, le canal Rideau était considéré comme un ouvrage de génie remarquable. Le barrage-voûte de Jones Falls, par exemple, était le plus grand barrage de cette nature au monde lorsqu'il fut construit à la fin des années 1820. Les ouvrages de génie considérables du canal Rideau étaient presque entièrement construits de maçonnerie, contrairement à la plupart des canaux nord-américains de cette période. Ce fut le premier canal au monde dont les écluses étaient assez grandes pour recevoir des bateaux à vapeur, grâce à la sagesse de John By qui avait prévu l'utilisation civile de la voie navigable après la fin des hostilités militaires. Avec 47 écluses situées à 24 postes d'éclusage et de nombreux barrages, déversoirs, digues et chenaux, les constructeurs du canal ont contrôlé et refaçonné les lacs et les rivières de la région en une voie de navigation de 202 kilomètres à partir de la rivière des Outaouais, à Ottawa, jusqu'au lac Ontario, à Kingston. Au total, 18 de ces kilomètres ont été aménagés dans des chenaux artificiels tandis que le reste empruntait des bassins hydrographiques naturels des rivières

Cataraqui et Rideau. Tout cela a été fait dans une région éloignée et sauvage de sorte qu'il a fallu surmonter une foule de difficultés sur le plan technique, logistique et humain.

À l'époque où l'on a commencé à construire le canal Rideau, Kingston avait une population d'environ 1000 âmes, principalement des Loyalistes venus des États-Unis. Avec la construction, Kingston est devenue un important lieu stratégique, car elle contrôlait l'extrémité sud du canal où fournitures militaires, troupes et intendance devaient être transbordées sur des vaisseaux lacustres à destination des frontières du Haut-Canada. En 1836, la redoute du fort Henry a été construite sur les hauteurs de la pointe Henry où la construction de la batterie côtière et le dépôt de fournitures a été achevée en 1841. Ce ne fut pas avant 1846-1848 que les autres ouvrages de défense furent ajoutés - les tours Murney et Shoal, la batterie du marché, la cour du fort Frederick et la tour de l'île Cedar. Aujourd'hui, le complexe restauré du fort Henry et les fortifications érigées en 1846-1848, ainsi que plusieurs bâtiments publics, dont le palais de justice du comté, contribuent à la richesse du patrimoine bâti de Kingston.

La ville de Perth était au début un dépôt de l'établissement militaire Rideau en 1816 et elle est devenue le centre administratif du district en 1823. Bon nombre des bâtisseurs du canal Rideau se sont établis dans la région après la construction et ont édifié de beaux bâtiments géorgiens selon les styles qui avaient cours au Haut-Canada à ce moment-là. Le style de Perth a d'abord été influencé par les Écossais, arrivés au même moment que les colons militaires, dans le cadre d'un régime assisté d'immigration. Cependant, dès 1842, les Irlandais représentaient le groupe ethnique dominant dans cette ville. La puissante communauté agricole, installée dans la plaine d'argile de Perth, a contribué à soutenir l'économie locale, à mesure que la limite forestière reculait plus profondément dans la vallée de

l'Outaouais. Aujourd'hui, Perth est reconnue comme l'un des joyaux du Canada sur le plan architectural.

De 1832 à 1846, le canal Rideau représentait la principale route de transport entre le Haut et le Bas-Canada. Avec la disparition des tarifs protecteurs britanniques et la construction des écluses sur le haut Saint-Laurent en 1847, le canal Rideau vit son importance diminuer et il ne fut plus qu'une voie navigable régionale. L'arrivée des chemins de fer, au cours de la décennie qui suivit, contribua à miner davantage l'importance du canal. L'intendance britannique était toujours propriétaire du canal et en poursuivit l'exploitation jusqu'en 1856; le réseau fut alors cédé au gouvernement colonial du Canada. Désormais, le canal ne relèverait plus de l'administration militaire.

La compagnie de navigation Tay a été constituée en société en 1831 et les travaux de construction ont commencé sur le canal Tay en juin de la même année. Deux écluses ont été construites à Port Elmsley en 1831, mais le manque de fonds, la malaria et les pluies abondantes ont retardé l'achèvement du canal jusqu'en 1832. Le canal, une fois terminé, s'étendait sur seize kilomètres et comportait cinq écluses distinctes, six barrages, deux ponts tournants et un bassin tournant à Perth.

Même si le canal Rideau n'a heureusement jamais été mis à l'épreuve pendant la guerre, il a joué un rôle important dans la vie commerciale de l'Est de l'Ontario tout au cours du XIX^e siècle et bien avant dans le XX^e siècle. Il a facilité l'extraction et l'exportation des ressources, le développement de l'agriculture et l'établissement des centres industriels le long du corridor, en plus d'avoir joué un rôle important dans la croissance de la ville d'Ottawa, capitale du pays. Au tournant du siècle, les activités de loisir le long du canal ont commencé à prendre une importance économique considérable. Dans les années 1950, toute la circulation commerciale avait disparu et le canal Rideau était devenu une voie navigable

récréative, ainsi qu'un attrait pour les sportifs et les vacanciers de tout l'Est de l'Amérique du Nord.

Il existe encore plusieurs ouvrages intéressants des premiers jours. La plupart des ouvrages originaux de génie sont non seulement demeurés en place, mais ils sont toujours opérationnels, en plus de la moitié des bâtiments militaires qui ont survécu. Presque tous les postes d'éclusage ont gardé leur aspect et leur configuration du début et beaucoup conservent leur caractère du milieu du XIX^e siècle, grâce, en partie, à Parcs Canada qui administre le canal afin d'assurer la protection des valeurs patrimoniales qui rendent le canal si particulier. Même si les ouvrages sont les principales ressources historiques du canal, la voie navigable Rideau est davantage que la somme de ses travaux de génie (écluses, barrages et ponts), de ses portes d'éclusage et de ses bâtiments en maçonnerie. La construction du canal et son ouverture à la navigation ont eu des répercussions considérables sur l'histoire naturelle et humaine du corridor. La voie navigable Rideau est un corridor historique de transport qui relie plusieurs éléments naturels et culturels le long de cette voie d'eau et, ce faisant, elle associe, en quelque sorte, le passé au présent. Dans l'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canal-Rideau de Parcs Canada, la voie navigable est décrite comme un paysage culturel en raison de la complexité et de l'étendue des éléments du réseau du canal Rideau.

Le canal Rideau a été reconnu comme lieu historique national en plusieurs occasions. La Commission des lieux et monuments historiques a d'abord noté l'importance nationale de la Rideau en 1925. Cela été confirmé de nouveau en 1926, puis en 1939 lorsque la Commission a approuvé le libellé d'une plaque commémorative de l'importance historique nationale de la Rideau. Puis, en 1967, le Commission a recommandé que le canal Rideau soit déclaré lieu historique national.

Au cours des délibérations sur la voie navigable Trent-Severn, en novembre 1987, la Commission a commenté dans une note comparative que le canal Rideau « est un canal exceptionnel au Canada dans la mesure où de nombreuses structures d'origine ont survécu et où la plupart des postes d'éclusage ont conservé leur intégrité... ».

Pour tout cela, nous avons aujourd'hui une voie navigable d'une importance historique énorme pour le Canada. Le canal a maintenant 166 années, ce qui en fait le plus vieux canal du XIX^e siècle encore en exploitation en Amérique du Nord. C'est un chef d'œuvre de génie de son époque et un monument à la longue et éminente histoire du génie canadien. Le canal Rideau est à l'origine de Bytown, la petite ville qui fut par la suite appelée Ottawa et fut choisie comme capitale du nouveau pays, le Canada. C'est un exemple des premiers efforts visant à utiliser nos rivières de multiples façons, à régulariser les cours d'eau, à contrôler les plaines inondables et à gérer le bassin hydrographique. Le planification hydrologique sur une grande échelle, l'ingéniosité des ouvrages de génie et l'étendue de la logistique qui a fourni hommes et matériaux dans les étendues sauvages éloignées sont autant de preuves que la voie navigable Rideau représente un triomphe de l'ingéniosité et de la persévérance des humains. Il s'agissait du premier mégaprojet de transport du Canada.

2.1.2 Valeurs du patrimoine humain - critères d'intégrité

L'énoncé d'intégrité commémorative du lieu historique national du Canal-Rideau de Parcs Canada démontre toutes les valeurs patrimoniales du lieu. Conformément aux délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, les raisons de l'importance historique nationale du canal Rideau sont les suivantes :

- la construction du canal;

- la survie de plusieurs des ouvrages originaux sur le canal, dont les écluses, les blockhaus, les barrages, les déversoirs et les maisons originales des maîtres éclusiers et l'intégrité de la plupart des postes d'éclusage;
- le milieu historique unique du canal.

L'énoncé d'intégrité commémorative parle du canal comme un milieu historique unique qui va bien au-delà des écluses et des barrages pour y incorporer les milieux humides, les endroits de villégiature, les rives intactes, les fermes, les petites villes et les paysages des villages. Tout compte fait, cette voie navigable présente un paysage culturel qui est tout à la fois historique, pittoresque, naturel et d'origine humaine.

Outre les valeurs nationales importantes énoncées ci-dessus, la voie navigable Rideau a été connue pour ses nombreux sites naturels, pour ses meuneries où l'on broie le grain et ses scieries où l'on travaille le bois. Dans la dernière moitié du XIX^e siècle, il y a eu des fabriques de textile à Burritt's Rapids, à Merrickville, à New Edinburgh (Ottawa), à Perth et à Smiths Falls. On a ouvert des usines de poêles à bois et d'instruments aratoires à Merrickville et à Smiths Falls; on a établi des fromageries dans les comités de Carleton, de Frontenac, de Leeds et Grenville et de Lanark. Les usines de lainage ne sont plus que des rappels fantomatiques d'un passé industriel, mais une fromagerie a survécu à Forfar.

2.1.3 Valeurs récréatives

Les terres et les eaux de la voie navigable Rideau soutiennent une impressionnante gamme d'activités de loisir pour des centaines de milliers de visiteurs et de résidents chaque année. Les activités de loisir sont surtout centrées autour de la ville historique de Kingston, de la région traditionnelle de villégiature des lacs Rideau et de la région de la capitale nationale, Ottawa, avec ses événements et ses installations aquatiques dynamiques, de renommée internationale.

La voie navigable Rideau est une destination récréative de premier ordre pour une grande partie de l'Est de l'Amérique du Nord. La natation, les sports nautiques, la pêche et la chasse sur la voie navigable ou tout près sont des activités renommées et elles le sont depuis plus de 160 ans; il n'a pas fallu longtemps après la construction du canal pour que navigateurs civils, sportifs et aventuriers empruntent le canal du Colonel By pour atteindre lacs et rivières de l'intérieur auparavant inaccessibles. Aujourd'hui, plusieurs parcs provinciaux et municipaux, des ports de plaisance, de nombreuses belles plages, des camps, des endroits de villégiature et des chemins pittoresques s'offrent aux visiteurs le long de la voie navigable. Le canal Rideau est également très fréquenté par des groupes d'étudiants et de campeurs qui les parcourent en partie ou en totalité en canot.

La navigation de plaisance est la principale activité récréative et elle attire des gens de très loin qui viennent voguer dans les eaux fortifiantes de la Rideau en canot, en hors-bord et en bateau à voile. En 1997, plus de 76 000 vaisseaux de toutes sortes ont passé par les écluses durant la saison de navigation qui est relativement courte, soit cinq mois. La navigation sur la Rideau n'est pas quelque chose de nouveau. En fait, l'emploi d'embarcations sur la rivière Rideau remonte à environ 6000 ans avant Jésus-Christ, d'après les recherches.

Un outil de pierre de la période archaïque trouvé en 1979 près de Rideau Ferry porte le dessin primitif d'un canot transportant six payeurs. Il s'agit d'une des premières représentations d'embarcation en Ontario, ce qui montre que la voie navigable Rideau possède une histoire particulièrement longue de voyage par la voie des eaux.

Les civils ont envahi la voie navigable vers la fin des années 1800, des milliers de personnes se rendant sur les lacs chaque été pour leurs vacances, dont plusieurs en bateau à vapeur. D'abord dans des hôtels de luxe, comme le Kenny à Jones Falls et l'Opinicon aux

écluses de Chaffeys, et plus tard dans des villas et des résidences privées construites dans le décor serein des rochers gris du bouclier précambrien. La réputation de la voie navigable Rideau ne cessait de grandir, car elle offrait une expérience « civilisée » de la nature sauvage. Aujourd'hui, les lacs Rideau représentent l'un des meilleurs endroits de villégiature et de divertissement estival qui soit dans l'Est de l'Amérique du Nord.

Mooney's Bay, à Ottawa, offre des installations de calibre international pour l'aviron et le kayak. Sous l'égide du Rideau Canoe Club, des jeux, des festivals et des cours de formation se déroulent sur les eaux du canal à partir du moment où la glace a fondu au printemps jusqu'à la fin d'octobre. Plusieurs des athlètes olympiques du Canada et des champions mondiaux s'entraînent ici régulièrement.

L'Association canadienne de canotage récréatif a choisi en 1995 d'installer son siège social à Merrickville. Au mois de juin 1998, Postes Canada a émis un timbre en l'honneur de Bill Mason, l'un des plus illustres fanatiques du canot du Canada. Le premier timbre-poste émis a été oblitéré à Merrickville au siège social de l'ACCR. À l'extrémité sud du réseau, Kingston a accueilli les épreuves de voile des olympiques d'été ainsi que d'autres épreuves internationales de voile.

Il y a 43 ports de plaisance sur la voie navigable qui desservent des milliers de résidents et des plaisanciers. Chaque année, des bateaux antiques et classiques prennent part à des régates et à des expositions sur la voie navigable. Divers festivals comme le Festival des tulipes, le Festival de jazz d'Ottawa, le Festival Canada et le Festival franco-ontarien sont organisés, à Ottawa, tous les ans. Ottawa accueille également le Bal de neige, l'un des premiers festivals d'hiver du pays axé sur le patinage sur le canal Rideau. Pendant dix à douze semaines, au milieu de l'hiver, le canal devient la plus longue patinoire au monde, elle s'étend sur plus de huit

kilomètres, à partir du Centre national des arts jusqu'aux écluses de Hartwells situées en face de l'Université Carleton.

Le corridor de la voie navigable Rideau possède certains des meilleurs sentiers de randonnée et de ski de fond de l'Est de l'Ontario, dont l'exceptionnel sentier Rideau, long de 300 kilomètres, qui relie Kingston à Ottawa. Le sentier Rideau offre une panoplie de nouveaux endroits où s'adonner à l'observation des oiseaux, à l'appréciation de la nature, à l'enseignement de la conservation et au conditionnement physique.

La voie navigable Rideau occupe une place tout à fait privilégiée dans la grande famille canadienne des canaux historiques nationaux. En 1998, la Société canadienne des postes a émis une série de timbres-poste illustrant plusieurs de ces routes historiques, dont deux timbres à l'effigie du canal Rideau. La voie navigable Rideau représente, sur une plus grande échelle, une partie du réseau des canaux internationaux. Bien des gens viennent de très loin, utilisant les voies d'eau navigables et communicantes, pour voir certains des meilleurs réseaux fluviaux au monde et en profiter.

2.1.4 Valeurs récréatives - critères d'intégrité

L'objet de cette section est de décrire comment la voie navigable Rideau respecte les critères d'intégrité des valeurs récréatives.

En plus de respecter les deux critères ci-dessus, pour qu'une rivière soit jugée posséder une valeur récréative remarquable, la qualité de ses eaux doit être suffisante pour permettre le déroulement des activités récréatives.

En plus de respecter les critères des valeurs récréatives exigés pour faire partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien, la voie navigable Rideau possède des eaux d'une qualité appropriée à la pratique des diverses activités récréatives sur toute sa longueur, qu'il s'agisse d'activités comme la natation

et la navigation de plaisance ou d'activités connexes comme la chasse, la pêche et l'appréciation de la nature. En fait, la natation se pratique d'un bout à l'autre de la rivière, y compris à Mooney's Bay, à Ottawa. Les efforts déployés par de nombreux organismes provinciaux, régionaux et locaux permettent de maintenir la qualité de l'eau à ce niveau. Les projets d'éducation du public en cours sont une preuve de plus de l'engagement à améliorer la qualité de la ressource pour les générations futures.

2.1.5 Valeurs du patrimoine naturel

L'objet de cette section est de décrire les caractéristiques exceptionnelles de la voie navigable et de son environnement immédiat sur le plan du patrimoine naturel.

La voie navigable Rideau n'est pas désignée en fonction de ses valeurs du patrimoine naturel à cause des retenues qu'on y trouve. Cependant, il existe le long de cette voie plusieurs ressources naturelles importantes qui permettent de rehausser tant les valeurs du patrimoine humain que les valeurs récréatives. À titre d'exemple, mentionnons les zones d'intérêt naturel et scientifique, les importants milieux humides qui constituent autant d'habitats fauniques, une flore rare qui figure sur les listes du Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) et dans *l'Atlas of the Rare Vascular Plants of Ontario* (ARVPO), ainsi qu'une faune rare qui a fait l'objet d'évaluation de la part du CSEMDC, du *Committee on the Status of Species at Risk in Ontario* (COSSARO) et du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO).